courant alternatif

MENSUEL EDITE PAR

L'Organisation Communiste Libertaire

N°34 MARS 1984 10 francs

DOSSIER : psychiatrie

Le militantisme

Réflexions sur les Prudh'ommes

Enseignement

La CNT rénovée

Réfugiés italiens en France

FACISME, RACISME

QUELLE RIPOSTE ?

VOUS VOULEZ NOUS CONTACTER ?

BANLIEUE EST - PARIS
★ RUPTURES
B.P.1
94501 CHAMPIGNY/Marne cédex

SUD-OUEST
★ Acratie
B.P. 25
40300 PEYREHORADE

★ La Gasalhada *(OCL)*
B.P. 71
47400 TONNEINS

CENTRE
★ La Commune
B.P. 1228
45002 Orléans cédex

BOURGOGNE
★ OCL/Librairie Oblique
25 rue Joubert
89000 AUXERRE

CHAMPAGNE/ARDENNES NORD/EST
★ OCL/Egregore
B.P. 1213
REIMS cédex

NORMANDIE
★ Courant Alternatif
B.P. 543 B
76 370 Neuville les Dieppes

★ ASTEVMU
B.P. 170
CAEN cédex 14008

PAYS DE LOIRE/BRETAGNE
★ OCL/L'Encre y est
33 Place d'Alger
72000 LE MANS

POITOU - CHARENTES
★ CRIC
B.P. 227
86006 POITIERS cédex

SUD - EST
★ OCL c/o CNT
B.P. 160
13634 ARLES cédex

Patron de gauche ou patron de droite ?

SOMMAIRE

DOSSIER PSYCHIATRIE
Prud'hommes, vous avez dit Prud'hommes
Positions de la CNT rénovée
Des mouvements dans l'enseignement
La délinquance
Réflexions sur le militantisme
Les réfugiés italiens en France
Situation au Pays Basque
La crise du porc
Courrier

EXCLUSIF :
Sur un arbre en hommage à Courant Alternatif.
Tarzan vous parle...

COMMENT FONCTIONNE COURANT ALTERNATIF

Au début de chaque mois une Commission Journal est organisée dans une ville différente pour chaque numéro. Peuvent y participer des sympathisants intéressés, au même titre que les militants OCL de la ville en question et les représentants d'autres régions.

Chaque CJ critique le numéro précédent, discute des articles proposés par des gens présents ou non, en suscite d'autres suivant les événements.

Le collectif local a ensuite la charge de collecter les articles, de réaliser la maquette, et d'écrire l'Edito en fonction de la discussion et des événements qui se produisent dans le mois.

Au cours de ces deux dernières années, des C.J. ont eu lieu dans les villes suivantes : *Caen, Poitiers, Bordeaux, Peyrehorade, Aix/Provence, Forcalquier, Orléans, Etampes, Dijon, Auxerre, Reims, Boulogne/Mer, Paris.* Cette année *Angers, Toulouse, Reims, Orléans, Forcalquier,* et peut-être d'autres s'ajouteront à la liste.

Ce numéro a été préparé à Poitiers

Commission journal de début mars, pour préparer le numéro d'Avril : DIJON

d'Avril pour le numéro de Mai : AIX en PROVENCE

de Mai pour le numéro de Juin : DIEPPE

N'hésitez pas a écrire si vous voulez y participer.

ATTENTION ! Au numéro 35 d'Avril 84, le prix de Courant Alternatif risque de passer à 12 francs le numéro. De toutes les manières l'abonnement, lui, reste à 100 francs par an jusqu' en Juin. Profitez-en !

COURANT ALTERNATIF
n° 34. Mars 1984
Mensuel Communiste Libertaire
Réalisé par l'OCL
Edité par l'association 1901 La Galère
Correspondance : OCL/Egrégore B.P. 1213 51058 Reims cédex
Dir. Pub. C. Maynard
Imprimerie : Atelier graphique Reims
Photocompo : Hitzak. Ossas
Dépot légal : 47693
Com. Par. : 63627
ISSN : 0249-3195

MAQUETTE : OCL POITIERS

ABONNEMENTS

1 an (10 numéros) ..... 100 francs
Chèque à l'ordre de DENIS JEAN
OCL / EGREGORE B.P. 1213. 51058 REIMS cédex

En nombre pour la diffusion :

2 exemplaires ..... 160 francs
3 exemplaires ..... 225 francs
5 exemplaires ..... 350 francs

EDITO

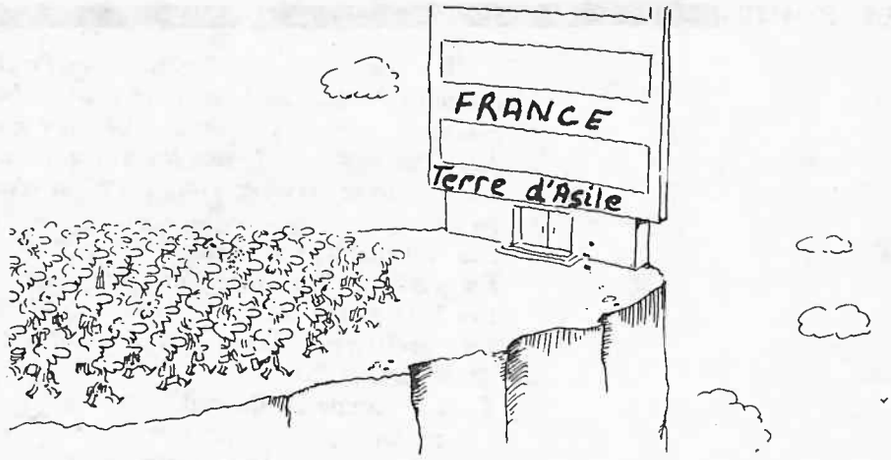

FASCISME, RACISME : QUELLE RIPOSTE ?

A l'heure des crimes et attaques racistes, de l'apparition de Le Pen, mais aussi des rafles massives, des expulsions de travailleurs étrangers et de réfugiés politiques, se pose à toutes et à tous le problème de l'antifascisme. L'arrivée de la « gauche » au pouvoir a entraîné naturellement la montée de l'extrême-droite, comme, sous la droite, nous avons assisté à une poussée de l'extrême-gauche !

Tomber dans le panneau de l'antifascisme, c'est se tromper de cible, car le fascisme n'est que l'expression exacerbée de la démocratie parlementaire ; Le Pen n'a pas à s'en faire, les Etats deviennent de plus en plus autoritaires, totalitaires.

La social-démocratie au pouvoir (en France, en Espagne ou en Grèce) amène partout un pouvoir fort, centralisé, au consensus social sur la soumission des syndicats ; elle prend des mesures sévères, que la droite n'aurait jamais osé mettre en application. L'époque du régime totalitaire représentée par un seul homme (Mussolini) est révolue, un pouvoir social-démocrate peut très bien y mener par un Etat de technocrates.

Le fascisme ne se combat pas de façon idéologique comme la « gauche » voudrait le faire, mais dans un mouvement social, dans une lutte, par exemple à Talbot : OS contre Maîtrise-CSL.

De nos jours, le fascisme ou sa variante le racisme, trouve sa légitimation dans le pouvoir en place : le 31 août 1983, lors d'un conseil des ministres, Mitterrand a déclaré : « Il faut renvoyer les immigrés clandestins chez eux » **(n'est-ce pas du racisme, car enfin, qui se fait exploiter, les immigrés ou les patrons qui les engagent ? Et qui pourchasse-t-on ?) Lors du même conseil, des mesures anti-immigrés sont prises :** « renforcer et multiplier les contrôles en vue de détecter les étrangers en situation irrégulière ; accélérer les procédures lorsque des infractions sont constatées ; améliorer les conditions de reconduite à la frontière (façon pour la « gauche » de parler d'expulsion) dans le respect de la dignité de chacun, les services de police concernés seront renforcés notamment à Paris, et dans les régions du Sud-Est ; les mineurs ne bénéficieront que d'une carte temporaire » **(alors que jusqu'en août 83, les enfants ne pouvaient être reconduits à la frontière). Ces mesures instituent le délit de sale gueule et les contrôles d'identité basés sur celle-ci.**

N'est-ce pas renforcer les idées réactionnaires dans la tête des citoyens quand « en haut » sont reprises les idées les plus attardées (« l'immigré dehors, noirs = drogué », etc.) ; c'est ce que fait la gauche pour se maintenir et pour rassurer un électorat potentiel de droite.

Les licenciements économiques de travailleurs principalement étrangers voulus par le pouvoir (pour restructurer le système capitaliste) dans l'automobile, la sidérurgie, etc., renforceront aussi le racisme.

Actuellement le fascisme n'est pas le problème numéro un : Le Pen n'est pas appuyé par les investisseurs ; ceux-ci font plutôt confiance à la social-démocratie musclée, efficace, par exemple :

— les étudiants étrangers **doivent maintenant justifier pour leur carte de séjour, en plus de l'inscription, d'une ressource de 1500 F par mois (ou de prise en charge) ; le demande-t-on aux étudiants français ?**

— les rafles et opérations de « salubrité publique » **se succèdent (contre les homosexuels, les « clandestins », les africains, les « drogués ») ;**

— le droit d'asile **est remis en question : sa réforme sera appliquée au début de l'été 84 ; les 3 Irlandais de Vincennes (mis hors de cause) et victimes d'une machination policière ont eu leur statut de réfugiés politiques refusé ; un Kurde et un Ghanéen faisant les formalités pour obtenir le droit d'asile politique sont jugés à Epinal et expulsés sur ordre de la préfecture !**

— Les Basques du Sud (côté « espagnol » **réfugiés politiques au nord (côté « français »)** sont soit assignés à résidence loin de chez eux, soit expulsés en Amérique Centrale, **ou alors** le gouvernement français laisse les commandos du GAL mener à leur guise des actions de représailles contre ces réfugiés politiques.

Peut-on oublier les déclarations d'un Mauroy **accusant les mouvements de grève des travailleurs de l'industrie automobile d'être manipulés par les « intégristes » !**

Quand au P.C. à Vitry **(la ville du Bulldozer contre les immigrés il y a 4 ans, voir Brèves) ou à** Tremblay les Gonesse, **il emploie des mesures racistes et ce ne sont pas des faits isolés.**

Le régime autoritaire actuel est bien plus dangereux que Le Pen même si celui-ci a changé son image de marque. En 1986 lors des prochaines élections, la « gauche » pour avoir le consensus autour d'elle, va brandir le drapeau du « halte au fascisme » ; certains s'y laisseront peut-être piéger, aussi nous devons agir en conséquence, dire ce que nous avons à dire : rejeter autant la gauche que la droite ; **aucun accord idéologique n'est possible pour faire simplement de l'antifascisme ; c'est l'Etat à mettre en cause : tout mouvement social mettant en échec l'Etat social-démocrate, amènera une brèche, un espoir.**

Poitiers le 17-2-84

La scène se passe au Tribunal des Prud'hommes d'une petite ville de l'Est de la France. La salle est pleine de travailleurs. Un avocat pour la direction. Un délégué syndical pour les travailleurs.
La greffière : *Asseyez vous tous, on n'est pas au cirque ici.*
Les travailleurs s'assoient.
La greffière : *Vous deux, au fond, aussi !*
Les R.G. s'assoient.
La greffière : *Levez-vous tous. Mesdames, Messieurs, la Cour.*
Tout le monde est debout.
Le spectacle peut commencer.

Les artistes

Prud'hommes, vous avez dit Prud'hommes ?

Ceci n'est pas un article « pour » ou « contre » les Prud'hommes, mais une discussion à partir des questions que se posent des copains de Longwy (et qu'on leur pose) sur leur pratique aux Prud'hommes, que ce soit comme conseiller prud'hommal ou comme « défenseur », assistant les travailleurs dans cette procédure.

Les Prud'hommes, on est parfois obligés d'y passer, parce qu'on n'a pas de rapport de force dans la boite, parce qu'on est isolé ou parce que le patron a agit illégalement (après tout, pourquoi laisser passer ça ?).

C'est une institution judiciaire au bout du compte peu différente des autres, les travailleurs y sont pris dans un dédale de procédures, ils n'y sont pas sur leur terrain mais sur le terrain des spécialistes de la justice.

Il est clair enfin que ça ne remplace pas un rapport de force, une lutte collective, dans la boite ou dans la rue, mais que **dans certaines conditions**, on peut choisir de se battre **aussi** à ce niveau, qu'une action aux Prud'hommes et qu'une action dans la boite peuvent se mener de pair et se renforcer l'une l'autre (mais attention, si on perd aux Prud'hommes, ça peut aussi être démobilisateur).

Quoi qu'il en soit, il reste que trop souvent les syndicats mettent en avant les Prud'hommes comme argument électoral, parce qu'ils sont là sur un terrain de **clientèle**, parce que c'est là qu'ils tiennent le mieux leur rôle d'intermédiaires.

Alors... terrain miné, bien sûr, mais ce n'est pas pour autant un terrain qu'il faut ignorer, au contraire il faut apprendre à s'y reconnaître, à savoir où et quand s'y engager ou ne pas s'y engager, à savoir où sont les mines pour s'en préserver et, à l'occasion, pouvoir les faire péter sous les pieds de l'ennemi.

A travers cette discussion on a abordé (peut-être pas assez développé, mais...) un tas de problèmes qui dépassent largement le cadre des Prud'hommes et qui questionnent tous les instants de la lutte ouvrière : délégation de pouvoir, problème des spécialistes, problème de l'éducation, de la transmission des connaissances, d'armer les gens pour qu'ils puissent prendre en main leur destin.

Hagar Dunor

Hagar Dunor : Pour présenter un peu les intervenants : Ghislain est conseiller prud'homal depuis une dizaine d'années, Jane l'est depuis 82, Patrice l'a été pendant un an en 80, et Alexis... Tu n'es pas conseiller, toi, mais à l'occasion tu es « défenseur ». Et puis il y a Jean-Claude et moi, qui ne sommes ni l'un ni l'autre.
Alexis : Quand même, il manquerait une personne qui ait été... j'allais dire client... qui a eu affaire aux Prud'hommes comme justiciable.
H.D. : C'est sûr qu'on est tous ici des militants... C'est quoi exactement un défenseur ? Il joue le rôle d'un avocat ?
A : Oui, c'est ça. Enfin, quand tu dis avocat, ça me fait rigoler... Enfin, c'est la prise en charge de la défense du salarié. Ce qui veut bien dire que tu as des juges en face. C'est bien ça : donner un coup de main à des potes parce qu'en face il y a des gens de métier.
Jane : Des gens de métier ?!
A : Non, mais des gens qui jugent. Ça c'est sûr. Quand on voit ce qui se passe en ce moment... c'est de plus en plus vrai... J'ai une affaire toute concrète là, où le Prud'homme est venu sur notre terrain, le licenciement sans cause réelle ni sérieuse était retenu, licenciement abusif, marqué en toutes lettres. Et ils ont même pas donné le minimum. On demandait un mois de salaire et la fille n'a été indemnisée que pour la période entre le moment où elle a été licenciée et le moment où elle a retrouvé un boulot. Ça fait 10 jours !
... Et on ne demandait qu'un mois, parce que la fille n'avait pas tout à fait 2 ans d'ancienneté, mais à partir de 2 ans d'ancienneté, la loi prévoit un minimum de 6 mois. Et elle a eu 10 jours !
J : Faut toujours demander au-dessus...
Patrice : T'en as rien à foutre qu'elle ait 2 ans d'ancienneté ou pas. On va pas rester bloqués sur des lois qui sont pas avantageuses pour nous ! J'ai déjà fait des chefs de demande où le gars n'avait pas 2 ans d'ancienneté, mais où on demande systématiquement les 6 mois de salaire. Alors on les demande, hein, mais c'est sûr que...
Ghislain : On chiffre pas 6 mois de salaire, on demande des dommages et intérêts.
P : C'est sûr que dans 9 cas sur 10, à Longwy, c'est pas accordé.
A : A Longwy ou ailleurs... Et puis, à mon avis, quand ils (les patrons) acceptent, après ils savent qu'il y a l'appel, de toutes façons.
G : ... Et ils en profitent parce que l'appel ça permet de faire traîner les choses.
A : Pour en revenir à l'affaire dont je parlais, c'est d'autant plus grave que, en supposant que la fille veuille faire appel, ça pose des sacrés problèmes, parce que, du fait qu'ils ne l'ont indemnisée que pour 10 jours, l'avocat a facile de démontrer ça en disant : c'est pas sérieux, si effectivement vous aviez retenu un licenciement abusif, vous auriez au moins appliqué la loi. Ça

c'est un aspect des choses. Le 2ème aspect, c'est qu'il faut 18 mois à 2 ans pour arriver en appel, et en plus c'est à Nancy... Comment que les gens peuvent être démobilisés !

... Et puis, ce qu'il faut savoir, ce qui me paraît aussi important dans les Prud'hommes, c'est que quand le travailleur ne peut pas venir à une convocation, il faut qu'il justifie d'une maladie — et en bonne et due forme, hein ! avec certificat du médecin — ou d'une autre bonne raison. Alors que sur le cas précis, là, — et c'est pas la première expérience — on est venu deux fois aux Prud'hommes pour rien du tout : la 1ère fois, le patron était en vacances, alors on lui a pas demandé un certificat de bonne santé ou de bonne mœurs, ni rien du tout. Et la 2ème fois, il était à un congrès professionnel, alors que — on l'a su par la suite —, il n'y avait pas de congrès professionnel ce jour-là ! Donc je peux dire que déjà, au départ, il y a un choix, une priorité qui fait que le patron, il peut... Quand il est pas prêt au niveau de la défense, il recule l'affaire quand il veut. Un travailleur, quand il n'est pas prêt, il faut qu'il justifie.

J : Oui mais ça, c'est au conseiller Prud'homal à intervenir. Il peut demander les motifs de l'absence et puis les justificatifs. D'autant plus à l'employeur !... Surtout quand ça se passe 2 fois comme ça, tu condamnes par défaut.

A : Je ne veux pas m'inscrire en faux sur ce que tu dis, mais sur le cas précis, à 2 reprises il (le patron) nous a fait la farce, et moi je sais que la 2ème fois j'ai ramené ma gueule, j'ai dit maintenant ça commence à bien faire, et il n'y a aucun conseiller qui est intervenu... alors qu'il peuvent intervenir, d'accord, mais ils ne se sont pas manifestés. Je veux dire : c'est pas vrai qu'ils interviennent, à mon avis les dés sont pipés.

J : Si les conseillers n'utilisent pas les possibilités qu'ils ont...

H.D. : Pourquoi ils ne les utilisent pas ?

J : A mon avis, il y a aussi une bonne part du fait qu'il y a notre chère greffière en chef qui est là et qui mène les débats. Si le conseiller n'a pas assez de poigne et n'arrive pas à mener, lui, les débats...

A : C'est vrai que la mère X... Je me suis fait débouter sur une affaire, on était six à passer sur cette affaire, il en manquait un, on était 5 sur les 6. Eh bien, allez, dossier cassé. A dégager ! Aussi sec que ça !... Alors que le patron en question, on l' a excusé déjà deux fois, et 2 fois sur des trucs mensongers !

H.D. : Et ça, tu penses que ça tient à la mère X..., avec ce qu'il y a derrière, c'est-à-dire une bonne femme du RPR où je ne sais trop quoi ?

A : Je vais revenir sur l'étiquette du RPR. Parce que ça, c'est après. Mais ce qui est sûr, c'est que la mère X., c'est quelqu'un qui connaît très bien son job, et qui manipule aussi bien les travailleurs que parfois les patrons, d'ailleurs. En tout cas, les patrons, ils lui filent le mandat en disant : « Toi, on sait que tu te démerdes. Donc on te fait tout à fait confiance, tu fais pour le mieux... » Et ils ne sont jamais déçus, les patrons.

P : C'est vrai que la mère X., elle fait tout pour défendre les patrons et qu'il y a des copains qui se laissent impressionner... Une fois qu'elle a ouvert sa gueule, c'est le bon dieu, ils croient tout ce qu'elle dit. Alors que des fois elle raconte totalement des conneries.

J : Elle t'as au ventre, elle bluffe complètement, si tu marches...

G : Du fait de sa place, elle connaît les dossiers bien avant tout le monde, si bien qu'il est facile à un patron de lui dire avant l'audience : vous vous orienterez vers telle ou telle chose, vous ferez ça, ou tu feras ça... parce que... !

Et elle a encore un autre moyen, c'est de choisir les dates de l'audience avec les conseillers qui l'arrangent... C'est-à-dire les plus coulants... ou les plus durs pour certaines affaires.

A : Mais ce que je voudrais dire, c'est que X soit ce qu'elle est, c'est pas nouveau, mais ce n'est pas non plus spécifique à Longwy. Partout, tu as une X., et particulièrement en Moselle où, avant le nouveau statut, ils avaient le droit spécifique d'Alsace-Lorraine et où ils se farcissaient les juges professionnels au niveau même des Prud'hommes. Sans compter que dans le Sud du département (de Meurthe-et-Moselle, où il n'y a jamais eu le droit spécifique d'Alsace-Lorraine), il y a des X., pareil ! C'est un peu partout pareil, les patrons... Enfin, c'est pas n'importe qui qui est greffier en chef.

Les prud'hommes des patrons pêcheurs en 1884

H.D. : C'est quoi ce rôle de greffier en chef ?

J : Elle est chargée de gérer tout ce qui est administration...

A : C'est la patronne des Prud'hommes !

H.D. : C'est elle qui mène les débats ?

J : Théoriquement, non. Tu as un président d'audience, ça peut être un salarié ou un patron, c'est par alternance.

P : Même si t'es pas président de séance, si t'es seulement juge, tu peux poser des questions, etc. ?

H.D. : Juge ? C'est-à-dire conseiller prud'homal ?

J : Si tu veux, t'as d'abord la conciliation, t'as un conseiller prud'homal salarié et un employeur. Bon, conciliation, il n'y en a jamais ou presque. La plupart du temps, c'est renvoyé en jugement. Et là, tu as deux conseillers salariés et deux conseillers employeurs. Tu as un dossier établi, avec des pièces, tu écoutes, tu poses les questions et ensuite les 4 conseillers se réunissent et jugent.

H.D. : En principe, ça devrait faire deux contre deux ! Alors comment ça se passe dans ces cas-là ?

J : C'est la départition, c'est-à-dire qu'on est renvoyé devant le juge professionnel, le juge d'instance (!). Alors, bon, dans ces cas-là, il n'y a pas d'illusions à se faire, on est systématiquement perdant.

A : Bon, le juge, c'est pas un prolétaire, c'est clair ! Mais au-delà, je crois que ça pose un problème de fond. Parce que la pratique en ce moment, c'est que les conseillers salariés ne veulent pas aller en départition. Sur le cas précis de la fille dont je parlais au début, si on en est arrivé là, c'est parce que les conseillers n'ont pas voulu aller en départition. Parce que le licenciement abusif était reconnu, merde ! et par les conseillers patronaux et par les conseillers ouvriers. Alors, qu'est-ce qui a fait qu'elle n'a pas eu le chef de demande dans sa totalité, c'est qu'à un moment donné, il n'était pas question pour le patron de lâcher 6 mois de salaire ou même un mois, alors il a dit : « Maintenant, si vous voulez 6 mois ou un mois de salaire, vous allez voir le manitou au-dessus, là, et vous verrez bien ce qu'il dire ». Et là, les conseillers ouvriers, qu'est-ce qu'ils disent ? ... peut-être de bonne foi...

H.D. : S'ils savent que le juge va donner tort aux travailleurs...

A : Oui, mais on ne fait rien avancer non plus. Ils vont sur le terrain du patron en se disant — je dis pas à tort — que la pratique fait que, effectivement, en départition, tu tombes sur un juge professionnel et que t'es roulé. Et ça, c'est grave ! Ça dénote quand même tout une pratique ! Parce que sur l'affaire-là, ça valait le coup d'aller en départition. Parce qu'il n'y avait pas lieu à interprétation des textes. C'était les textes ! Et ça aurait été intéressant d'aller en départition parce que, quelle que soit la manière dont aurait tranché le juge, soit il allait plus loin soit il s'arrêtait là où s'étaient arrêtés les Prud'hommes, mais en tout état de cause, le fait que c'était passé devant un juge professionnel, ça aurait été davantage mobilisant pour aller en appel, alors que là, ils ont été trop faibles, ils ont dit trop rapidement on est d'accord pour de la merde. Je regrette, les chefs de demande faisaient 15000 balles, elle va avoir 3000 F ! Alors qu'il n'y avait pas d'interprétation au niveau des textes !

P : La véritable bataille, c'est quand les juges se retrouvent ensemble et qu'ils discutent tous les quatre de ce qu'ils accordent ou de ce qu'ils n'accordent pas. Et c'est là que tu gagnes ou tu perds. Selon l'influence que les copains ont à l'intérieur des Prud'hommes, s'ils ont de la gueule ou non. S'ils ont une expérience ou pas. Voilà.

La 1ère affaire que j'ai faite, c'était une fille qui avait volé dans le magasin où elle était employée, des denrées périmées, qu'ils foutaient en l'air de toutes façons. Le problème c'est que c'était ma première affaire. Sans aucune formation. Sans aucune expérience. Une fille qui vient aux Prud'hommes, licenciée pour faute lourde, qui vient réclamer, sans défenseur à côté. Et la fille qui avait fait une lettre à son patron, dans laquelle elle reconnaissait avoir volé.

G : Jamais faire de lettre !

P : Non, mais là tu es devant un état de fait. On te dit : il y a ça, ça et ça, on est sûr. Ben, c'est pas évident. Je passais avec un copain de la CFDT qui, quand on s'est retrouvé avec les deux patrons, a dit : « Ben oui, elle a volé... ». J'ai été obligé de me foutre une claque pour me dire : « Ho ! Réagis ! Il faut faire quelque chose ! ». Et j'ai trouvé le truc en disant : « Je demande à réfléchir ». C'est la possibilité qu'ont tous les conseillers qui savent pas, de demander un peu de recul pour voir les textes, les jurisprudences. Je veux dire qu'il faut rentrer dans le jeu sans y rentrer à fond. Il a fallu que j'aille fouiller dans les jurisprudences. Et j'ai trouvé une jurisprudence qui disait que comme ça ne s'était passé qu'une fois, et avec des denrées périmées — une affaire presque semblable ! — il n'y avait pas faute lourde, mais faute grave.

En fait, j'ai pas dit que la fille avait raison de voler, dans mes conclusions, c'est pas ça... j'ai été obligé de dire elle a volé mais c'est pas trop grave. A partir de quoi on a pu tergiverser, et on a réussi à ce que la fille ait ses congés payés, plus sa prime de licenciement, son préavis plutôt.

... Moi je dis que tout repose sur la gueule du conseiller. S'il a envie de faire son boulot ou pas. Quand je dis envie de faire son boulot, attention, tous les gens qui sont aux Prud'hommes, à mon avis, ils ont envie de faire quelque chose. Mais jusqu'où ils ont envie de faire quelque chose. Je veux dire, si tu veux approfondir une affaire, il va falloir que tu pioches sur des textes, sur des lois, sur des conventions collectives. Et c'est une histoire de temps, pour étudier, pour chercher la faille. Parce que, bon, je pars du principe que si t'es conseiller salarial, c'est pour défendre les salariés, loi ou pas, hein ! Justement, c'est à toi de trouver la faille dans la défense du patron qui est en face de toi, et il y en a dans toutes les plaidoiries, des patrons.

... Le problème, c'est que tu te retrouves conseiller prud'homal sans aucune formation. La seule formation que j'ai eue, moi, c'est un stage qui a duré... un après-midi ! Et de là, tu te démerdes !

G : Ce qui est sûr, c'est qu'on a des problèmes avec les patrons quand il s'agit d'interprétation. Quand il y a un texte net, les patrons peuvent pas faire autrement que de donner raison au salarié. Mais dès qu'il y a interprétation, c'est le coup de la faute grave qui devient faute lourde. Et nous, notre boulot de conseiller salarié, c'est d'arriver à dire qu'il n'y a pas faute, ou que même s'il y a faute, elle est légère. Il faut toujours trouver les circonstances.

H.D. : Mais là, Ghislain, tu as une certaine position, comme Patrice tout-à-l'heure — je dirais une position de classe — et j'ai l'impression que, malheureusement, tous ceux qui sont conseillers salariés ne jouent pas le jeu comme vous dites qu'il faut le jouer... c'est-à-dire que souvent ils finissent par jouer aux juges, sans parti, ou plutôt au-dessus des parties en présence, ils ont le fantasme de rendre la justice.

P : Il y a des gars qui achètent la médaille des Prud'hommes pour la mettre sur leur voiture, la cocarde bleu-blanc-rouge ! Des copains du syndicat !

A : Même si ça c'est vrai, je ne crois pas que le problème fondamental ça soit ça. Que après, bon, tu aies des copains qui se fassent bander, qui se fassent récupérer, tout ça je veux bien, ça c'est dans tous les milieux, mais... en attendant, les Prud'hommes ne sont pas une juridiction spéciale pour régler les conflits du travail, c'est pas vrai, c'est bien la justice en tant que telle, s'il y a un procès à faire, c'est le même procès que partout.

P : C'est la justice en tant que telle parce qu'on ne fait pas notre boulot...

G : Il y a quand même une avancée, parce que, si on prend les Prud'hommes au siècle dernier, c'était des patrons, les Prud'hommes, uniquement des patrons. Or, c'est la lutte ouvrière qui a permis d'avoir des conseillers salariés.

A : Ouais. C'est pas pour cracher là-dessus, mais aussi, qu'est-ce qu'on en fait ?... Faut dire aussi que t'as des gens qui rendent des jugements foireux, qui viennent sur le terrain du patron.

P : Je suis d'accord avec toi. Mais t'as aussi le problème du manque de formation. Les conventions collectives, on les connaît sans doute plus qu'eux. Mais là où ils nous coincent, la mère X., les avocats, c'est sur les lois qu'on ne connaît pas, des textes de lois qui ont à faire dans des cours d'appel, des cours de machin, de ceci... des procédures — demande non recevable parce que ceci ou cela —, c'est pas évident de se débrouiller avec un Code de procédure civile.

Jean-Claude : Ce qui est sûr, c'est que, à partir du moment où tu vas aux Prud'hommes, t'essaie de ne pas te faire coincer avec la règle du jeu. Par exemple, pour le truc des faïencières, ça avait été renvoyé lors de la conciliation, parce que c'est Schneider (le Syndic) qu'il fallait mettre à la barre et pas que Dadoun (le patron qui avait déposé le bilan), comme ça a été fait.

A : Oui mais ça, c'est les textes. Alors que le responsable, c'est bien Dadoun...

J.C. : Attends, les licenciements, c'est Schneider qui les a signés avec Dadoun... Cette histoire a été préparée à la va-vite.

P : Une histoire comme ça, on la prépare entre les conseillers et les militants qui vont aller plaider, qu'ils soient CGT, CFDT... Ça se prépare avec tout ce monde-là, une affaire comme ça. Et puis là, on se rend compte que, merde, il faut peut-être faire gaffe parce qu'on va se planter. Mais si on prépare ça chacun dans son coin, et puis qu'on se retrouve un jour pour plaider le truc... et qu'il y a une boulette au milieu... on est comme un con !

C'est la règle du jeu. T'as un patron, t'as un salarié, faut que tu lui rentres dans la gueule. Si tu lui rentres pas dans la gueule, si tu fais des conneries, il s'en sert contre toi.

A : Ce que je veux dire, c'est que c'est une juridiction qui a été créée pour régler les conflits du travail, qui a été créée par des bourgeois, par le système, et, par définition, qui n'est pas faite pour défendre le travailleur. Sauf, comme disait Ghislain, quand il s'agit des textes, et purement des textes — là, le travailleur a raison —, mais dès qu'il y a sujet à interprétation des textes, alors c'est la départition, le juge professionnel, ça va en appel, je veux dire qu'il y a toutes les compétences et toutes les juridictions qui existent pour, de toute manière, démobiliser le travailleur.

P : D'accord, mais un mec qui vient te voir, qui est foutu dehors, qui travaille dans une entreprise où il y a 10 personnes, où il n'y a pas de luttes, pas de tradition de luttes... Qu'est-ce que tu fais ?

A : Maintenant, on pose le problème de quand on va aux Prud'hommes ou quand on n'y va pas.

P : Voilà. Alors, qu'est-ce que tu fais pour un mec qui est dehors, qui n'a pas de syndicat dans sa boîte ?

A : Ecoute, je ne suis pas d'accord pour limiter le problème à une entreprise de 10 travailleurs. Je dis — maintenant, hein ! Maintenant où je te parles, par rapport au peu de mobilisation qu'il y a maintenant —, je dis que même dans une grosse boutique, tu as besoin des Prud'hommes.

P : Moi je dis que même dans les boîtes où il y a des actions..., tout est fait pour qu'on ne rentre pas sur ce terrain-là. Mais à la limite, moi je dis qu'on a intérêt à y rentrer en parallèle avec la lutte dans les boîtes. S'il y a une boîte qui lutte, en parallèle on met l'action au niveau juridique. On a beaucoup de chances de se ramasser la gueule au niveau juridique, mais on continue à se battre dans la boîte.

H.D. : Mais pourquoi tu penses qu'il faut aller aussi sur le terrain juridique ?

A : Parce qu'on te force la main...

J.C. : Parce que c'est un terrain respecté par les gens en général. Si tu gagnes, tu gagnes en légitimité. Par exemple, le procès des faïencières, où elles ont eu gain de cause, c'est intervenu juste après le démarrage de la grève, et le jugement a donné une légitimité encore plus grande pour elles dans la grève.

H.D. : Oui, mais d'un autre côté, si tu perds, tu perds en légitimité. Donc tu risques de voir les gens se démobiliser dans l'action.

P : Il y a un autre exemple, c'est Flatischler, quand l'Inspection du travail refuse son licenciement, les gens du S.L.T, ils s'en servent.

J.C. : ... Comme ils se servent du jugement qu'il vient d'y avoir, qui condamne la direction d'Usinor-Dunkerque.

H.D. : Là-dessus, d'accord. Il me semble évident que quand on peut avoir une arme, on essaie de s'en servir, quelle qu'elle soit. Encore faut-il que ça n'empêche pas de faire autre chose... Mais j'ai jamais craché là-dessus. Ceci dit, je pense qu'on a un travail à plus long terme aussi, d'essayer de désacraliser la justice aux dans la tête des gens, de faire que quand les gens vont au tribunal, ils soient pas devant le saint-sacrement et tout...

P : C'est Y., avec sa cravate aux Prud'hommes. Ça commence comme ça.

J : Ecoutez ! Il y a eu un truc formidable cette année... Il y a eu l'assemblée du Conseil des Prud'hommes. Tous les ans, on refusait de manger avec les employeurs. Cette année, sous prétexte qu'il y avait le changement, etc., les présidents de la section CGT — je ne sais pas si c'est la même chose pour la CFDT — ont été manger avec les employeurs ! En disant : on a le 1er président de la Cour d'appel qui est quelqu'un de gauche, qui est copain avec Badinter, on va manger avec !

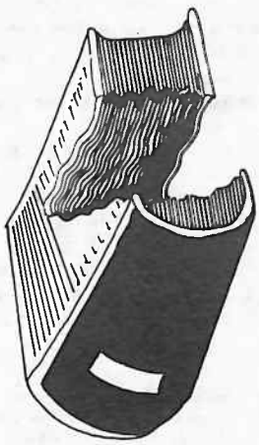

P : Je peux citer un exemple, c'est les gars de la Sexlal qui avaient une affaire très compliquée, sur un avenant (de la convention collective) qui n'était pas appliqué. Je me rappelle qu'au jugement, les copains de la boîte sont venus — ils étaient peut-être 25-30 — pour assister au jugement. Le problème, c'est qu'il n'y avait que le représentant de tout ce monde-là qui était cité à la barre, que les autres étaient dans la salle mais n'avaient rien à dire à la barre. Eh ben, je vais te dire ce qu'a dit la mère X., et c'est affiché dans la salle des Prud'hommes, il y a une grande pancarte où il est marqué que si tu fais le bordel, tu risques une amende. Eh ben, Mme X., à elle toute seule, elle a réussi à assoir toute une boîte ! Même les R.G. dans la salle, elle leur a demandé de s'asseoir. Elle les avait pas reconnus !... Je veux dire que les copains de la Sexhal qui étaient assez costauds dans les luttes, se sont retrouvés aux Prud'hommes comme deux ronds de flanc. Ils se sont tous assis, il n'y a pas eu un mot.

J.C. : C'est vrai que, de toute façon, au démarrage dans les Prud'hommes, c'est toujours présenté comme l'histoire d'un individu contre un individu... Mais, des fois, l'individuel tu peux aussi le collectiviser. Par exemple, dans l'histoire des faïencières, ça a été à chaque fois collectif, même si c'était des lettres individuelles. Le procès, la conciliation, la départition, tout c'est passé de manière collective.

G : Il y a un nom sur chaque dossier, aussi...

J.C : Il y a un nom sur chaque dossier, mais ça a été jugé collectivement, face à une collectivité qui était là.

H.D. : ... Mais une collectivité qui a beaucoup de mal à s'exprimer sur ce terrain-là, on l'a dit tout-à-l'heure. Au tribunal, il est rarissime que tu arrives à imposer un rapport de forces.

J.C. : Tu sais, pendant les audiences, de voir la salle pleine, remplie de gens qui s'occupaient de l'histoire et tout ça... il y a eu des choses surprenantes lors de la départition : des gens qui ont causé depuis la salle et qui ne se sont pas faits interrompre par le juge. Et ça, t'iras le chercher... Enfin, là elles ont gagné. Mais bon, maintenant, c'est en appel, hein !

H.D. : Moi, j'ai vu une seule fois dans un truc de justice la salle arriver à prendre un peu le dessus, c'était pour le procès de l'insurgé du Crassier, quand le juge a prononcé la condamnation (à une amende) et que tout le monde s'est levé pour aller lui donner des pièces de 5 ou 10 centimes ! Là, il était vraiment débordé... mais je dis que c'est quand même rarissime. Parce que dans un tribunal, quel qu'il soit, il y a des choses solennelles, des choses auxquelles on n'est pas habitué. Tout un cinéma, et justement aussi parce que la justice ça reste sacré pour beaucoup de gens, on n'est pas à l'aise là-dedans, on a peur, on n'ose pas foutre la merde quand il faudrait foutre la merde. Alors, je crois que le 1er terrain de lutte, c'est l'action dans la boîte, ou la rue, et que l'action en justice ça vient après, éventuellement, et à condition que ça ne vienne pas empêcher, ou réduire, l'action dans la boîte.

J : C'est évident, mon cher W. !

J.C. : Il faut voir que c'est déjà une réaction d'organisation, à la limite, d'aller aux Prud'hommes. C'est au moins une réaction de dire : « Je me suis fait avoir ». Si t'as pas déjà réussi ça...

A : Même si les gars sont pas syndiqués dans une boîte, le Prud'homme, en général, ils savent que ça existe. Ça, c'est dans les mœurs. Ça fait partie des choses qu'on connaît. Les travailleurs, même pas organisés, savent au moins que le Prud'homme existe.

H.D. : Oui, mais ils y vont individuellement...

A : Inorganisés.

H.D. : Inorganisés, sur un terrain qui n'est pas le leur et où, au bout du compte, ils ont toutes les chances — à moins que le patron ne soit dans une situation d'illégalité flagrante — de se faire avoir.

1979 Passage de la « Commission jeunes » de la CGT au Tribunal de Longwy.

A : Ça c'est vrai. Quand je dis qu'ils savent que le Prud'homme existe, ça veut pas dire qu'ils savent ce que c'est. Ça fait mal aux tripes que les gens n'y aillent pas davantage organisés.

J.C. : Organisés entre guillemets. Parce que dans le syndicat, tu vas n'avoir qu'une personne, ou 2 ou 3, qui s'occupent uniquement de ces affaires-là... Je veux dire : même si les gars sont organisés, il faut que le syndicat ou l'organisation intègre ça dans un truc de lutte. Ça, c'est jamais fait, ou presque. Les Prud'hommes, c'est vu comme un expédient, comme une rustine. Parce que... ou tu prends ça à cœur, et dans ce cas tu vas avoir 30 affaires qui vont se suivre derrière toi, tu ne vas faire que des consultations juridiques... On vient te voir comme un avocat qui n'est pas foireux...

H.D. : Tu deviens un spécialiste...

A : Je crois qu'il faut le dire aussi : c'est pas bon que ça soit toujours le même défenseur qui soit à défendre les dossiers...

H.D. : C'est vrai que lui aussi devient un spécialiste, en dehors de tout le reste.

A : Pas que par rapport à lui, mais aussi par rapport aux gens en face. Je veux dire à la fin que les patrons savent à qui ils ont affaire, la mère X. — pour parler du cas spécifique de Longwy — elle sait à qui elle a affaire. Donc, elle finit pas connaître les points faibles, et tactiquement, c'est pas bon que ça ne soit qu'une personne qui aille défendre les dossiers.

P : Je sais pas. Je vois les dangers, hein !... Mais en parlant d'efficacité proprement dite, je me dis qu'il faut une formation soutenue... On n'a pas le choix : je crois que, tout en connaissant le risque que ça représente, il faudrait des spécialistes, entre guillemets. Des gens qui soient branchés à fond sur la question.

J : J'aime pas : spécialistes...

P : Je sais, et moi non plus bien sûr.

J : ... parce qu'après, tu t'encroûtes

G : Si je comprends le sens où il veut le dire : spécialiste dans ce truc-là, mais pas uniquement branché là-dessus.

J : Non, parce qu'à un moment donné aussi t'es décalé. T'es décalé de la réalité.

A : T'es déconnecté.

G : Ce qu'il faut, c'est rester dans la boîte, se battre dans la boîte. A côté de ça, on se spécialise là-dedans, mais dans la boîte on y est tous les jours.

A : T'es déconnecté. C'est pas sûr qu'il faille...

J.C. : Oui, mais ça dépend de l'analyse que tu fais de l'organisation : des fois c'est bien utile que tu aies quelqu'un comme ça avec toi...

J : Oui. Mais à un moment donné, c'est un peu chiant parce que tu sais... Moi je vois au niveau de l'U.L., des fois c'est le cabinet juridique. T'en as plein partout et toi tu satures complètement. A un moment donné, t'arrives même plus à écouter les gens !

A : Le problème, c'est que les juges sont déconnectés de la boîte, enfin, la plupart.

J : Oui, mais quand même, ils y vivent 8 heures par jour dans la boîte, non ?

A : Mais la réalité, c'est qu'aux Prud'hommes, tu as bien affaire à un tribunal. Des gens qui ne prennent pas parti (pour les travailleurs). Qui ne dit mot, consent... Je prends le cas où t'arrives à mobiliser des travailleurs pour venir soutenir d'autres copains qui passent aux Prud'hommes. Alors, quand on parle de timidité de gens qui, effectivement, rentrent dans un tribunal pour la première fois, et que tu compares cette attitude-là avec celle de gens qui sont quasiment professionnels, qui doublent, qui triplent, qui quadruplent les mandats, mais putain ! les travailleurs attendent une réaction de l'autre côté de la barre ! Si t'as pas des gens qui interviennent en disant : « Ecoute, ferme ta gueule, tu nous a assez fait chier... », parce que bon, la mère X., tu peux la remballer, hein !...

Je veux dire que je n'ai jamais vu une intervention des gens derrière la barre qui disent : « On n'est pas d'accord » !... Il y a manifestement une entente derrière la barre... Il y a une entente, on est là, on est sérieux, il y a la photo du Président de la répblique derrière, et tout...

H.D. : Ça me rappelle ce que tu me disais l'autre jour, Ghislain. C'est-à-dire qu'on finit par connaître les conseillers patronaux. Il y a une connivence qui se fait peu à peu, et à laquelle certains se laissent entraîner, on t'invite à boire un pot, etc.

G : Oui, oui.

P : Ça c'est un exemple : la bouffe avec les patrons, les médailles qu'on met sur les voitures, les costards qu'on met pour aller juger...

A : C'est pas ça qui va changer la pratique des Prud'hommes.

P : Un peu. Moi je sais que si t'es habillé en « tous les jours », et bien, le salarié, quand il est devant la barre, il te parle à toi, parce que t'es pas en costard. Il est un petit peu rassuré de voir quelqu'un habillé comme lui.

G : Je ne sais pas si tu as connu la médaille qu'on avait avant : d'un côté il y avait la République française, et de l'autre un patron, bien habillé, et le justiciable, qui avait la tête baissée avec la

casquette à la main...
A : Moi je te dis, ce qui est moche, c'est que tu vas là-dedans, tu te trouves comme devant n'importe quelle juridiction. Tu vas au tribunal à Briey, tu vas voir un cas de divorce ou n'importe quoi, c'est pareil ! Et là-dessus il y a des responsabilités.
P : C'est de notre faute. C'est parce qu'on ne fait pas notre boulot.
A : Oui, mais ça c'est encore un boulot entre militants... A partir du moment où tu dis que les Prud'hommes c'est la justice et pas autre chose, c'est bien la même démarche, si tu veux, que le jour où tu divorces, le jour où t'as un conflit avec un grand magasin, ou une amende, que tu vas te faire coincer la gueule. C'est bien la même démarche et comme il n'y a pas d'éducation qui soit faite dans ce sens-là, ne serait-ce qu'au niveau de l'école, de dire que t'as certains droits et que tu peux les utiliser, et avec quels moyens, et puis qu'est-ce qu'il existe comme possibilités...
P : Les possibilités, tu peux pas vraiment les apprendre à un particulier.
J : Oui, mais faut pas prendre les gens pour des bœufs. Là aussi, la délégation de pouvoir se revient.
A : Je m'excuse. Moi j'ai été faire un cours, tout modestement, de 2 heures au Centre social, à des gamins qui étaient en stage 16-18 ans, il y avait R et moi, les gamins nous ont demandé : qu'est-ce qu'un délégué du personnel ? Qu'est-ce qu'un Comité d'entreprise ?... Moi je dis ça, ça commence à être positif. Parce que, combien y a-t-il de travailleurs qui arrivent dans une boutique, pour qui le C.E. n'est que les œuvres sociales, et qui pensent qu'il est géré par le patron... et puis, qu'est-ce que c'est le délégué du personnel ? Et je pense que ça démarre là. Parce que là, il y a moyen de mettre les points sur les « i », en disant que par rapport à tel problème il y a tel texte de loi qui existe, il y a telles structures qui peuvent éventuellement intervenir — sans résoudre tous les problèmes, ni rien du tout — mais déjà arriver dans l'entreprise et dire ça existe. Parce que, aussi, combien y a-t-il de patrons qui, avant de t'embaucher, te demandent : « As-tu été syndiqué ? »
H.D. : Là-dessus, je suis d'accord. Je pense qu'il faut se servir des trucs au maximum. Et je crois qu'il est important d'essayer de connaître les possibilités qu'on a au niveau du droit. Mais je pense qu'il y a quand même une chose qu'on ne dépassera pas (qu'on ne dépassera que par la lutte), c'est que le droit n'est pas fait pour les travailleurs, il est fait pour défendre l'ordre social qui n'est pas le nôtre. Pour défendre les patrons. Pour défendre les flics.
A : Mais ça, c'est vrai Hagar. Mais ce que je veux dire c'est combien il y a de travailleurs qui vont isolément aux Prud'hommes. Si on leur disait ce que sont les Prud'hommes, et comment ça se passe, alors ils n'iraient pas tous seuls. Tu vois, elle n'est toujours pas faite l'instruction civique... Mois j'étais gamin, l'instruction civique, c'était le cat échisme, hein ! ...Et il n'y a pas un minimum d'information qui est fait ! Il vaudrait mieux que le salarié, avant qu'il n'arrive au tribunal, sache que c'est pourri, parce qu'il laisserait moins de pognon à l'avocat et il poserait plus de questions !
P : Je suis un peu d'accord avec toi...
A : Moi je demande : quand est-ce que dans les écoles, une heure par semaine, on envoie les gamins assister à un jugement, systématiquement.
J : Mais il y a des classes qui y vont...
P : Ça changera rien au fonctionnement des Prud'hommes, ça.
A : Non, mais t'auras un autre comportement au niveau des consommateurs.
P : On parlait de changer la juridiction, et tout ça. Ce que tu dis, c'est très intéressant pour que tout le monde soit au courant. Point. Mais après ? Dedans ?
A : Mais il y aura une autre démarche ! T'as des gens qui vont aux Prud'hommes, qui sont sûrs de leur bon droit et qui se font casser les pattes. Mais par rapport à quoi ? Parce qu'il n'y a pas d'expérience !
P : Je suis d'accord, mais ça ne changera pas le fonctionnement du truc.
A : Mais si, ça changera que les gens, quand ils seront dans la salle, ils se lèveront et ils diront : « Arrêtez vos conneries ! »
J : Ça leur apprendra peut-être à se battre au niveau de la boîte !
A : Moi je dis quand est-ce qu'à l'école on inscrira au programme : maintenant, on va faire les courses au Vauban. Et puis quand est-ce qu'on va assister à un Prud'homme ? Parce que tu sais, je ne sais pas si ça existe encore, mais moi, quand j'étais à l'école primaire, il y avait cours d'instruction civique obligatoire. Et moi, on me parlait des CRS, Compagnie républicaine de sécurité qu'on me disait ! est là pour maintenir l'ordre ! On te parlait de la hiérarchie, des structures qui existaient, mais au niveau de ton droit à toi... ben, tiens ! Par rapport à la répression, oui ! Mais par rapport à ce qu'on pouvait faire, comment on pouvait dépasser ça, tu pouvais toujours y aller !... Tu trouves pas que c'est grave, toi, on manipule les gamins de 14-16 ans qui sont sensés aller rejoindre une usine, et qui ne connaissent même pas le minimum de leurs droits ! C'est absolument grave ! Le 1er flic venu, il lui foutra un P.V. quand il roulera en mobylette sans casque ! On va le foutre dans la vie professionnelle, mais il ne connaît même pas le minimum de ses droits.
J : Dans les lycées, tu fais de la législation sociale...
A : C'est bourgeois !
J : Oui, c'est vrai que...
A : C'est un truc pour préparer à l'examen. Il faut que tu donnes la bonne réponse parce que sinon, t'as pas l'examen ! Faut pas déconner ! Surtout dans les B.P., les C.A.P., l'enseignement législatif, c'est un enseignement répressif. Non, je te dis, c'est quand que des gens, des gamins vont assister à des séances de Prud'hommes ? Ne serait-ce que pour dire : Mais c'est de la foutaise !... Et c'est pas le « changement » qui nous apporte ça ! C'est pas marqué encore au programme, hein !
J.C. : Déjà que ce qui est marqué n'est pas appliqué, alors tu parles !
A : Tu disais tout à l'heure, Hagar, à Briey j'ai vu le soutien et tout. Mais il y avait une classe, là, avec un prof. Et quand les gamins nous ont vu aller foutre les 10 centimes dans la gamelle du juge, et ben, tu sais, là, il y en a qui se sont retrouvés ! Ils sont pas venus gratuitement ceux-là, ils ne se sont pas déplacés pour rien ! Parce qu'on l'a pas loupé, le juge !...
Ecoute, c'est pas toi qui choisit d'aller aux Prud'hommes, t'es obligé. Mais il me semble quand même que tu peux agir. Ne serait-ce que par rapport aux gars qui sont à côté de toi et qui y vont à poil... Il faut remuer, voilà ! Tu vois, c'est comme un bouton dans la merde !
P : Moi je dis que les Prud'hommes ça peut être une arme — parmi tant d'autres — et ça dépend des conseillers salariés, ça dépend des syndicats. moi je vois, au niveau CGT, sur les Prud'hommes, on n'a jamais eu un coup de main de la Fédération, de la Confédération ou de n'importe quel truc-machin bizarre, même pas au niveau formation. Et au niveau information, quand tu téléphones à Paris pour avoir des renseignements juridiques, tu passes 3/4 d'heure pour avoir un renseignement complètement bidon, presque ce que la CFDT disait à Jean-Claude l'autre jour : « Allez voir l'Inspecteur du travail ! » C'est à peu près ça...
A : Il y a des moyens de rentrer dans la gueule aux patrons... surtout si tu y vas en groupe, quand tu as une équipe qui se déplace pour le soutien. Mais même si tu viens en nombre, c'est quand même pas évident de pouvoir te manifester. C'est d'autant moins évident que derrière la barre t'es pas soutenu, alors qu'en principe, il y a des gens de ton bord...
Les Prud'hommes, ils défendent pas, ils jugent... Il faudrait d'abord que les conseillers se mettent à la place du mec qui est sanctionné, qui perd du pognon, qui est frustré, à qui on a piqué... à qui il manque des salaires, à qui il manque des congés payés. Et ça, ils se mettent pas à sa place. C'est pas vrai. Le minimum, c'est qu'on ne concilie pas !... Qu'on se casse les dents, mais qu'au moins on démontre que le fonctionnement des Prud'hommes est pourri !
P : Le problème, c'est aussi le suivi des Prud'hommes. Je veux dire : une boîte de travaux publics, le même patron condamné 3 fois pour la même affaire, si l'organisation syndicale ou une action collective ne prend pas le relais, ça sert à quoi ?
J.C. : Avant, il faut peut-être te poser la question : pourquoi, par 5 fois déjà une section syndicale soit CGT soit CFDT a essayé de s'implanter (sans succès) dans la boîte ? Alors, déjà ça évacue toute l'histoire d'un combat collectif, puisqu'à chaque fois, c'est un individu qui a décidé d'aller plus loin, de porter l'affaire aux Prud'hommes. Même si tu mets le syndicat, quand il n'y a qu'un gars décidé, après t'es baisé, de toute façon...
A : Parce qu'il a retourné un camion... Il a mal freiné...
J.C. : On trouve toujours un truc. Le patron arrive à le foutre à la porte ou à lui taper dessus.
P : C'est là où je parle d'un suivi de l'action en Prud'hommes. Faut faire quelque chose, rentrer dans la boîte, occuper...
J.C. : Faudrait peut-être qu'il y ait encore des gens dans les syndicats pour faire ça.
A : Si le syndicat est déficient, c'est pas non plus l'apanage du syndicat...

Longwy - Février 84

NOTE

(1) Un projet de réforme, qui serait tenté à titre d'essai au niveau régional, prévoit qu'un conseiller salarié soit présent au niveau de la départition, en tant que juge, semble-t-il. Cela ne me paraît pas devoir changer radicalement les choses, car quel que soit celui qui est là pour l'appliquer, on aura toujours affaire à la loi bourgeoise. Et d'autre part, il restera que les gens pris dans cette structure tendront toujours à être des juges. Un petit mieux, quand même, c'est que ce conseiller devrait être, en principe, du même bord (CGT-CFDT-Etc.) que le défenseur.

(H. D.)

Où en est la CNT espagnole (Rénovée) ?

Des diverses résolutions approuvées lors du congrès de la CNT rénovée qui s'est tenu à Madrid en novembre 83, nous avons choisi d'en présenter une : "Situation du panorama ouvrier, le rôle de la CNT". Il ne s'agit pas d'une traduction intégrale mais de la présentation, dans ses grandes lignes, de l'analyse que fait la CNT de la période politique, économique et sociale espagnole actuelle et des axes de lutte qu'elle se donne. Signalons que la CNT rénovée se distingue de la CNT historique par sa position favorable vis à vis des élections syndicales dans l'entreprise. Cependant ce point de divergence ne correspond plus à grand chose, car depuis la scission, certains historiques sont favorables aux élections syndicales et certains rénovés y sont hostiles.

Que signifie l'arrivée au pouvoir du PSOE ?

« Avec la victoire du PSOE, un cycle de l'histoire se termine, celui de la "transition", et il s'en ouvre un autre, celui de la consolidation de la démocratie bourgeoise.

L'arrivée au pouvoir du PSOE correspond à l'évolution du capital qui a donné lieu au renforcement du pouvoir étatique, comme instrument aussi bien de la classe économique dominante que des classes bureaucratiques du Parti. L'Etat a "socialisé" son action et ses champs d'action (santé, enseignement, etc...), ce qui a bénéficié à d'amples couches de la population soumises jusqu'ici à la pression de la loi de l'offre et de la demande. Mais en contrepartie, cette socialisation a provoqué chez les gens un sentiment d'impuissance et d'incapacité à lutter contre un tel édifice; de plus l'uniformité et la répression individuelle se sont imposées comme normes, rejetant dans la marginalité ceux qui n'assumaient pas les valeurs dominantes.

L'Etat cherche des gestionnaires qui l'administrent rationnellement et donnent aux gens l'impression qu'il est proche d'eux.

C'est pour mieux gérer l'appareil d'Etat et pour moderniser ses structures que le PSOE est arrivé au pouvoir, avec son projet politique de régénération morale et civique, aux prétentions populistes.

Le PSOE, c'est aussi une accentuation de la répression sélective pour éviter à l'Etat des situations contradictoires extrêmement explosives; c'est aussi une politique militaire atlantiste et prônant la course aux armements qui satisfait l'Armée mais n'évacue pas la peur du gouvernement qui n'ose pas s'attaquer à fond au problème des militaires fascistes.

Le PSOE, c'est également la prétention de résoudre le problème fondamental des nationalités et de la structure politico-territoriale de l'Etat espagnol par un projet politique de statut des autonomies, dont les bases ont été arrêtées sur pression des militaires.

A propos de ce statut des autonomies, la CNT n'avait tenu jusqu'alors que des jugements méprisants, ne l'analysant que comme une démultiplication de la bureaucratie; or il apparaît maintenant fondamental d'analyser ce processus et ses conséquences: les modifications qui peuvent s'inscrire dans la structure politique de l'Etat, dans les rapports entre gouvernement central et pouvoirs délégués, et dans l'approche différente des problèmes par les gens, en fonction de leur réceptivité et de leur conscience nationale.

L'évolution de la crise actuelle du capitalisme présente deux aspects négatifs :

— un projet intégrable de restructuration du capital;

— l'assise toujours plus évidente que prennent des mesures prétendument de gauche, qui s'acharnent à donner une image rationnalisée du capitalisme d'Etat.

Analyse économique

Si on entend par crise la diminution des biens et des services, le chômage, la diminution des échanges commerciaux, etc..., on peut conclure qu'il y a bien crise économique. Mais de quel type?

S'agit-il d'une de ces crises cycliques qui secouent le système ou bien celle-ci est-elle structurelle, crise de surproduction et de réajustement de l'appareil de production?

Les phénomènes actuels ne ressemblent pas à ceux qui étaient connus avant : il y a inflation et chômage, stagnation mais pas déflation, augmentation phénoménale du déficit public et de l'endettement extérieur, investissement qui, au lieu d'entraîner la création d'emplois, au contraire en supprime.

Quand les politiciens au pouvoir et les économistes à leur service parlent de la crise, ils disent qu'il faut combattre la diminution de l'activité économique en augmentant la productivité, en reconvertissant, en réindustrialisant; cependant, dans les faits, ils provoquent le contraire en créant l'inflation plus ou moins contrôlée, par l'augmentation du taux de crédit, de la dépense publique, des impôts, ce qui accentue la cherté des biens et des services; d'autre part, en rognant sur les salaires, ils réduisent la capacité dynamique de l'ensemble de la société, freinent l'activité de l'appareil productif, avec pour conséquences inévitables, le chômage et la misère des plus démunis. Cette réduction de l'activité industrielle entraîne une diminution naturelle, et non administrative, des importations, et donc un équilibre, plus ou moins réussi, de la balance des paiements avec l'extérieur. La crise industrielle est en grande partie induite et provoquée par les gouvernements, justifiée seulement par leur incapacité à l'empêcher ou la pallier.

L'ignorance des phénomènes économiques, l'appel au miracle qui tient lieu d'espérance, le cynisme, la politique du moindre effort et le mépris pour ceux qui sont sacrifiés, voilà le schéma mental de nos gouvernants depuis longtemps. Tout cela est aggravé par une accélération mondiale de l'innovation technologique, dont le but est d'augmenter une compétitivité qui ne bénéficiera qu'aux pays les

plus avancés, d'éliminer commercialement les plus retardés, accroissant le chômage chez les premiers et plus encore chez les seconds.

Il est nécessaire d'insister sur ce contexte de différences substantielles entre zones de pays développés et de pays non développés. Chez les premiers, la classe ouvrière jouit en général depuis un certain temps d'une situation privilégiée qui lui fait perdre toute l'initiative révolutionnaire. La lutte pour l'amélioration des conditions de vie, racine du syndicalisme, a été utilisée et parfaitement assimilée par un système qui "pense" à un niveau international et a besoin de la consommation. En intégrant cette motivation fondamentale (subsistance, confort, etc...), le capital a imposé ses relations sociales, pénétrant dans les habitudes et les mentalités de tous les travailleurs. Le syndicalisme "classique" s'est retrouvé piégé et incapable de promouvoir des alternatives ; il s'est converti en un rouage de plus de l'administration publique, gérant les relations entre les pouvoirs et le peuple. Les contradictions qui motivent les gens à la base sont d'un tout autre caractère.

Chez les autres, l'exploitation systématique et la répression brutale liées à la misère institutionnelle sont les formes de domination employées. Survivre et obtenir des conditions minimales de vie décente sont des revendications immédiates. La libération de ces peuples est en contradiction avec les intérêts des pays riches qui conservent leur bien-être à condition que ceux-là restent opprimés.

L'Etat espagnol se trouve à mi-chemin entre ces deux zones. La bourgeoisie tente d'adapter le pays au modèle productiviste-consumiste ; ce programme, que la droite n'a pas su réaliser, revient maintenant au gouvernement social-démocrate.

On assiste en même temps à une détérioration progressive du "bien-être social" nécessaire à la "modernisation", vu la faiblesse historique du pays pour préserver sa "tranche" économique dans le "partage" international. Cependant, à cause des mécanismes d'intégration (et pas seulement la répression violente), cette détérioration n'entraîne pas, sauf exception, les bouleversements sociaux auxquels on s'attendait.

Il faut donc une double stratégie : défendre les conditions matérielles de vie et lutter pour une existence harmonieuse, solidaire et souple, s'écartant des modèles de consommation.

Le processus est clair :
La reconversion industrielle se fait selon une spécialisation de la production au niveau national, mais aussi international. A l'Espagne, où le tissu industriel est très ancien, reviendra ce qu'on appelle les "espaces résiduels". La politique du gouvernement ira dans ce sens : fermeture des entreprises non rentables, primauté aux investissements générateurs de plus grand profit (et pas nécessairement créateurs d'emplois), et capables d'influencer les marchés internationaux (entrée dans la CEE...), place aux innovations technologiques, économisant du travail, et permettant de plus grands bénéfices non réinvestis en créations d'emplois nouveaux. L'apparition de nouveaux types de productions, compétitifs avec ceux qu'on trouvait sur le marché, car plus avantageux pour la productivité, écarte du nouveau rapport de production des travailleurs qui n'assimilent pas cette nouvelle technologie et les condamne à la pratique intensifiée du travail au noir et au sous-emploi. De telles incidences toucheront le secteur secondaire, mais aussi, de façon importante, le tertiaire.

Il est sûr que les ploutocrates manient la crise et l'utilisent pour désarçonner les travailleurs et remporter contre eux de grandes victoires : limitation des salaires, licenciements et chômage, pactes sociaux, répression légalisée du syndicalisme et des luttes ouvrières, augmentation de la productivité, contrôle légal des grèves, acceptation sans contrepartie des plans de restructuration, pénétration de l'idéologie dominante.

Aujourd'hui, ce qu'impose le capital entraîne la non-solidarité et la compétitivité entre les travailleurs, de sorte que se développe une mentalité soumise et a-critique. Le cadre transnational des rapports de production entraîne une distorsion dans le cadre des luttes et réduit l'affrontement direct entre les classes.

Questions de la CNT

En tenant compte du rapport des forces en présence, il est possible dans chaque lutte partielle d'offrir des alternatives avec des issues raisonnables, positives et capables de renforcer le mouvement ouvrier et la CNT. Entre radicaliser les luttes jusqu'à les fourvoyer vers des voies sans issue ou n'accepter comme solution que les pactes globaux de solidarité de l'UGT et des CO quelle est la stratégie possible ?
Quelle stratégie adopter face aux nationalisations qui ne sont que la socialisation des pertes et la bureaucratisation ministérielle des entreprises éternellement déficitaires ? Il n'est pas possible de lever l'étendard de l'autogestion comme une alternative réelle ici et maintenant ; il faudrait parler de contrôle ouvrier (pas de cogestion) dans ces cas concrets. Quelle place accorder aussi au coopérativisme et comment le situer en tant qu'apprentissage de l'autogestion et méthode de pouvoir social ?

Analyse sociale

Ce qu'on a appelé "désenchantement", dans les luttes du franquisme et de l'après-franquisme, correspondait au retrait d'un nombre important de militants qui découvraient que leur activité était manipulée par des chapelles.

Avec l'installation progressive de la démocratie, la non-participation, la séparation des partis et des syndicats d'avec les problèmes de la vie réelle et concrète, ont augmenté. La bureaucratisation et la professionnalisation politico-syndicale donnent de la vie publique l'image d'un lieu réservé aux élus, d'un spectacle étranger aux gens et provoquent une totale dépolitisation ainsi qu'une perte de confiance des travailleurs en leurs capacités. Sans compter la faillite totale d'une culture populaire naissante. Aussi, le système cherche-t-il à récupérer l'initiative et en particulier auprès de la jeunesse à qui il propose diverses pseudo-réponses : le magique, le mystique, l'irrationalité absolue sont très en vogue et dévient les couches populaires de leurs intérêts réels. A cet abrutissement, s'ajoutent une droitisation du système sur la base de la sécurité à outrance dans les villes, la criminalisation des activités de certains, et la vision complaisante de l'auto-marginalité du plus grand nombre. La diminution du bien-être social et la peur de perdre son emploi provoquent l'immobilisme d'amples couches sociales.

Mais la situation n'est ni plus ni moins irréversible chaque fois que la démocratie bourgeoise peut permettre :
— l'émergence d'une authentique culture populaire avec ses valeurs propres et antagoniques à la bourgeoisie ;
— l'évolution du concept de classe ouvrière : actuellement les formes de domination ne sont pas uniquement économiques et l'idéologie et les valeurs qu'elles transmettent touchent des couches plus importantes que les seuls salariés. La lutte actuelle contre le capital requiert la liaison efficace de tous les exploités (non seulement les chômeurs, mais aussi les femmes, les pacifistes, les écologistes...) pour réussir non pas à sortir le capital de la crise mais à approfondir ses contradictions. De plus la continuelle prolétarisation des techniciens rend possible et souhaitable l'insertion d'une partie d'entre eux dans le camp du prolétariat ;
— il ne faut pas non plus oublier les travailleurs précaires, exclus d'un marché restreint du travail par manque de qualification (travail au noir, sous-emploi...) ; ni les secteurs marginaux de la production et de la société, qui ne cessent d'augmenter : chômeurs, jeunes, pensionnés... ; le capital cherche d'ailleurs à faire s'affronter entre eux travailleurs, employés et exclus du salariat.

Des groupes écologistes, radicaux, etc..., ce qui s'est appelé Mouvement des Verts en RFA, Parti radical en Italie, commencent à apparaître. Certains sont prêts à ne pas mener une action marginale ni de simple témoignage et à introduire dans la société, les uns des projets de démocratie directe, les autres une présence dans les diverses instances institutionnelles.

Divers projets sont en marche, qui vont du centre-droit aux positions extra-parlementaires ; il est possible qu'ils confluent. Dans la majorité des mouvements alternatifs, bon nombre de militants, explicitement ou non, réalisent une pratique d'action directe, anti-autoritaire, assembléiste... qui correspond parfaitement à nos positions. Il est vital pour la CNT de prêter attention à ces phénomènes en essor ; si elle reste en marge et n'arrive pas, comme jusqu'ici, à servir à l'unification du syndicalisme autonome, ses perspectives socio-politiques se réduiront à n'être qu'un groupe de vie faible et marginal.

De plus il est possible d'offrir une alternative éthique de société, enracinée dans la vie concrète.

La transformation de la société actuelle nécessite plus que jamais de développer des luttes non exclusivement liées au travail. Le simple changement des forces de production ne s'accompagne pas nécessairement de la fin des

A.I.T.

CNT

rapports d'exploitation non économiques. C'est pourquoi, nous avons l'intention de participer aux luttes qui cherchent à en finir avec les diverses formes de domination, amorçant une vision globale de la révolution. Cela ne veut pas dire qu'on abandonne ou qu'on réduise l'intensité de la lutte syndicale, mais qu'en fonction de la sensibilité sociale et des possibilités de chacun, on impulse ces luttes alternatives. Dans le syndicalisme, dans l'entreprise, il y a des éléments écologiques, anti-répressifs, féministes, anti-militaristes... que nous devons introduire; nous ne voulons pas réduire le syndicalisme à l'obtention de meilleurs salaires. Et cet écologisme, ce féminisme, etc..., nous ne voulons pas en faire quelque chose d'éthéré, d'élitiste, ni de séparé du monde du travail, du peuple.

Evaluation de la trajectoire de la CNT depuis le congrès de Valence

Le rôle de la CNT a été irrégulier et inégal ; dans certains cas elle s'est consolidée, dans d'autres peu de choses ont avancé; dans d'autres enfin il y a eu stagnation et même régression.

L'aspect le plus négatif est que nous avons rarement agi en tant qu'organisation et n'avons pas été capables d'être un pôle d'attraction du syndicalisme autonome; ceci, par manque de réelle structure organisative, et de programme de travail efficace et viable.

Mais il y a eu des aspects positifs: la participation, quoiqu'avec des résultats inégaux, à de nombreuses luttes; la consolidation de l'organisation; la volonté de s'actualiser; la CNT a redécouvert le concept d'action directe, l'a désacralisé et est en voie de le transformer en un concept fécond.

La CNT fait sien le texte de Peirats, paru en 1967 : "nous avons fait du gouvernement libéral ou réformiste l'objet spécial de notre haine, par un secret sentiment de rivalité. Nous préférions les défilés de chômeurs à l'aide au chômeur. Entre l'esclavage patronal et le coopérativisme, nous options pour le premier; et nous dénigrions fortement le second. Quelle solution de rechange proposons-nous quand nous disons que la législation sociale est le lest qui empêche l'envolée rapide vers l'émancipation intégrale? Insister sur l'action directe? Bien entendu. mais l'action directe n'exprime qu'une façon de procéder dans les conflits entre ceux qui revendiquent et ceux qui font la sourde oreille; c'est ne pas considérer la revendication dans son contenu. Insisterons-nous auprès de nos affiliés pour qu'ils ne s'en remettent qu'à la seule révolution sociale ? Ce serait ne pas satisfaire leurs exigences concrètes."

La CNT peut, doit être un des lieux du projet global de changement social dont nous pouvons être les révélateurs et que nous ne pouvons laisser échapper. »

Quelques critiques

L'intérêt de ce texte réside, à notre avis, dans la façon dont la CNT se pose le problème d'une intervention socio-politique en fonction d'un projet politique propre et en tenant compte non seulement des formes des luttes et de leur organisation, mais aussi des contenus à y introduire, développer, renforcer. Ceci afin d'éviter deux écueils qui menacent les chances de toute transformation radicale: le jusqu'au boutisme forcené, l'attitude pure et dure avec pour corrolaire l'enfermement dans le témoignage et la dénonciation incantatoire; le suivisme réformiste et la dissolution-absorption des initiatives dans l'immédiatement négociable et récupérable.

Cependant, le texte de la CNT contient des éléments d'analyse contestables :

— d'abord, la CNT a une perception de la «démocratie bourgeoise espagnole» qui apparaît par moments plutôt euphorique et illusoire. La CNT fait confiance, d'une certaine manière, à cette démocratie, puisqu'elle lui paraît être un terrain politique favorable à l'émergence d'une culture populaire et à l'élargissement d'espaces de contestation libératrice. Elle perd ainsi en partie de vue l'effort que l'Etat espagnol poursuit pour rendre plus efficaces son contrôle et son oppression; c'est oublier que l'arrivée du PSOE au pouvoir, comme celle de Mitterrand en France, correspond à une baisse d'intensité des mouvements sociaux, permet d'entretenir leur apathie, et aide à mieux faire passer la pilule de la restructuration.

— Ensuite le dilemne réformiste/révolutionnaire est posé d'une façon relativement figée, la CNT raisonnant peu en termes de mouvements sociaux et de dynamique des luttes. Du coup, elle apparaît plus préoccupée par son image de marque, par sa capacité à coller aux revendications du moment, par la crédibilité qu'elle peut avoir ponctuellement; et elle se montre peu capable d'exprimer et de dégager les ruptures radicales et anti-étatiques dont sont porteurs certains mouvements sociaux. Ceci donne une impression de glissement vers le réformisme, de repli frileux, sous prétexte de réalisme et de crédibilité.

— Enfin, même si la CNT s'est mise récemment à découvrir et à tenir compte des mouvements indépendantistes, elle le fait avec une méconnaissance étonnante. Elle s'attache à l'analyse des structures et des institutions (statut des autonomies) et de leurs répercussions possibles,plutôt que de s'intéresser aux luttes qui remettent en cause ces mêmes structures et institutions mises en place par le pouvoir central à la fois sous la pression des mouvements indépendantistes et pour tenter de les encadrer et de les réduire.

Le cochon dans l'impasse

Le soja à pattes

Si, dans l'imaginaire des français, le steak frite représente un signe de force, d'opulence et de richesse retrouvée, au lendemain de la guerre, la saucisse et le jambon le remplacent avantageusement dans la vie de tous les jours pour assouvir la boulimie carnée d'un peuple fier de sa bouffe et se plier aux exigences du porte-monnaie.

Jambons, saucisses, côtes de porc, charcuteries diverses, conserves ignobles, deviennent peu à peu les nouveaux ingrédients de la cuisine urbaine, dans la vie des ménages, dans les usines/cantines, les repas pris à la hâte sur le zinc ou les fast-food. Le bœuf, trop cher ou trop luxueux, ne peut à lui tout seul remplir toutes ces nouvelles demandes en viande. C'est un nouvel âge d'or du porc. Une redécouverte du porc, via Olida et autres, lui qui fut pourtant pendant des siècles à la base de la faible alimentation en viande pour une majorité de gens.

L'élevage du porc a donc permis à beaucoup de paysans de tenir le coup en leur offrant un revenu fixe, principal ou complémentaire. Les firmes agro-alimentaires (vendeuses d'aliments et acheteuses de porcs ou de porcelets) ont « reconverti » des agriculteurs en semi faillite par ailleurs, en passant avec eux des contrats de production et d'équipement. Les élevages se sont progressivement modernisés et spécialisés (truies, porcelets de quelques jours ou plus agés, engraissement, etc.), si bien que très vite les éleveurs furent dépendants d'un côté des fournisseurs d'aliments (que les petits agriculteurs ne peuvent bien sûr plus produire pour des élevages de plus de 100 truies) et de l'autre les transformateurs qui achètent la viande.

Produire plus, le plus rapidement possible, au moindre frais... théoriquement. Telle est la devise de l'agriculture productiviste. La base de la nourriture des cochons, le Soja dont ils sont bourrés, et les céréales... et bien sûr les produits pharmaceutiques. Ces aliments représentent les 4/5 du prix du porc. Or en 2 ans ils ont augmenté de 25 % (du fait surtout de la hausse du soja) tandis que le porc à la vente, lui, baissait de 5 % !

La crise !

Ainsi, ce qui avait pu paraître à certains agriculteurs comme une bouée de sauvetage s'est bien vité avéré n'être qu'une douce illusion. Avant même cette hausse de l'aliment et cette baisse du prix de vente, la crise était bel et bien là.

D'abord, un endettement des éleveurs (pour s'équiper), de l'ordre en moyenne de 70 % de leur capital, plaçait chacun d'eux dans la logique du productivisme : c'est le principe même de l'agriculture hors-sol qui rend chacun complètement dépendant des sources d'approvisionnement qui lui échappent : en l'occurence des affameurs du tiers-monde pour le soja, et d'autres coins d'Europe pour les céréales et le fourrage.

Ensuite, avec le passage d'élevages de petite taille à celui « d'usines » de plus de 100 truies, ce sont les petits marchés locaux qui disparaissent, et par conséquent s'accroît la main-mise des marchands d'aliments et des transformateurs.

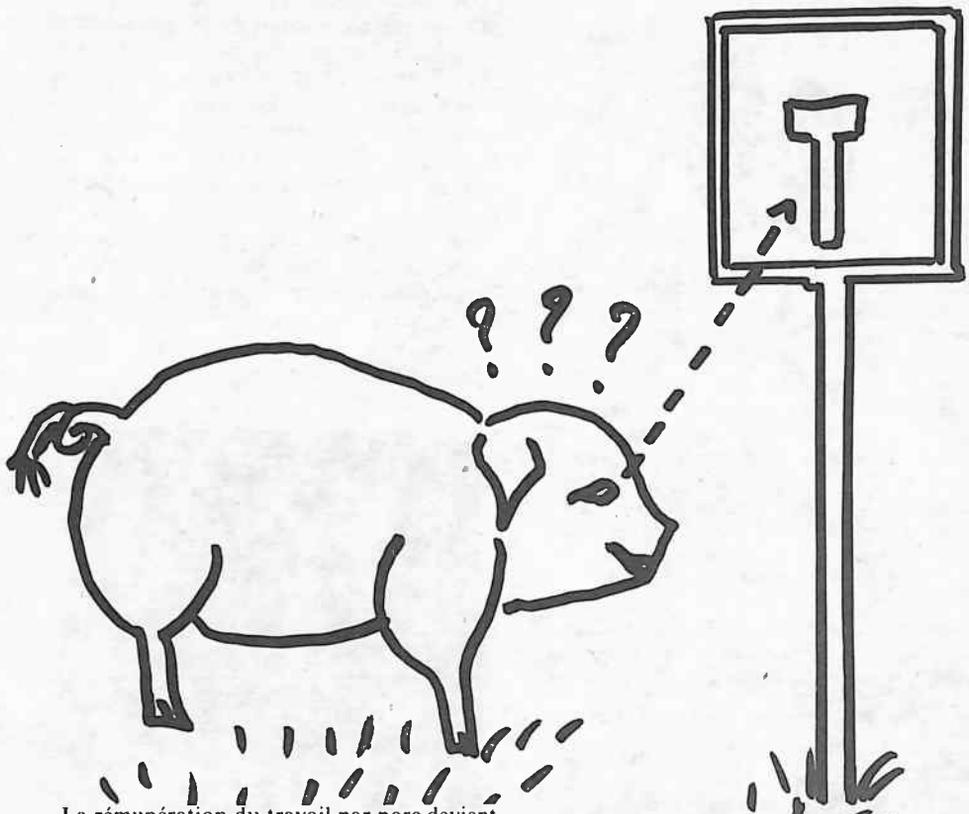

La rémunération du travail par porc devient de plus en plus infime, si bien que là comme ailleurs, la solution c'est de produire toujours plus, donc de s'endetter... jusqu'à épuisement et faillites qui se sont comptées par centaines, entraînant ainsi une concentration de plus en plus grande.

La crise qui existait donc déjà, s'accentue au cours des deux dernières années pour les raisons que nous avons vu plus haut, mais aussi pour les suivantes :

La France est déficitaire de plus de 365 000 tonnes soit 1/4 de la production française (et 12 % du déficit de la balance commerciale française !). Or les autres pays producteurs (Allemagne, Belgique, Pays-Bas) eux, sont exédentaires, si bien que les salaisonniers français achètent volontier du porc « étranger » (moins cher car excédentaire) : dans ces conditions, le prix de vente par les éleveurs en France, ne peut que se tasser. Ajoutons à cela les MCM (Montants compensatoires monétaires, voir CA 27, dossier agriculture) qui ne font qu'accroître les pertes financières. Certes donc les MCM jouent un rôle dans cette crise, mais en aucun cas ils n'en sont les pivots comme veulent le faire croire Debatisse et la FNSEA. Car en fait le fondement de la crise, c'est l'agriculture capitaliste et productiviste que soutient et organise la FNSEA. Agriculture capitaliste qui accélère la concentration de la production porcine depuis 10 ans. 10 départements produisent 150.000 porcs pour 60 % de la production nationale. Les Côtes du Nord et le Finistère entrent pour 30 % de cette production contre 18 % en 1970, avec 80 % d'élevages de plus de 200 porcs. Ce sont donc encore une fois ceux qui ont su ou pu le mieux profiter des plans de développement (matériel pour fabriquer l'aliment sur place, achat de naisseur-engraisseurs par truie), qui arrivent à s'en tirer. Les autres disparaissent.

Dans la première catégorie Alexis Gourvenec, le leader contestataire des années 60 : PDG d'une compagnie de Car-ferries, propriétaire d'un élevage de 1500 truie (1/100 de la production du Finistère — ils y sont 6000 éleveurs !), Président du Crédit Agricole de Quimper et membre du Conseil Général, c'est aussi le patron réel du CDJA qui a mené les dernières manifestations au nom de la défense des petits paysans !

A la clé, une manipulation de première : afin de mieux asseoir la colère paysanne, et de montrer ensuite leur utilité, lui et ses sbires provoquent une baisse artificielle, au-delà de la normale, du coût du porc au marché au cadran (1) du Faou (Loudéac) qui est de fait la bourse centrale du porc au niveau européen. La colère explose donc. Puis le prix remonte un peu... grâce à l'action du CDJA vous l'avez compris !

Or, il faut savoir que le CDJA est de droite, vous l'avez compris, dans le Finistère, tandis que la FDSEA, elle, est plutôt de gauche, et minoritaire au sein de la FNSEA de Debatisse (Le contraire en somme de ce qui existe en général un peu partout). Cependant, faute de mener une politique de lutte claire en faveur des petits éleveurs en remettant en cause le productivisme et le capitalisme, la FDSEA, de gauche, a une nouvelle fois permis la manipulation de ceux qui conduisent les agriculteurs à la ruine tout en jouant sur leur colère pour les mobiliser.

(1) Un marché au cadran est une enchère à la baisse. Le prix démarre élevé, puis diminue progressivement jusqu'à ce qu'un acheteur appuie sur un bouton et achète le lot. Il faut attendre, mais pas trop pour ne pas se faire souffler le lot en question. Question de doigté, de pif, mais aussi d'ententes « illicites » qui jouent dans l'autre sens que pour des enchères classiques.

DOSSIER PSYCHIATRIE

Toute réflexion sur la psychiatrie en France bute sur plusieurs eccueils. Il faut penser le problème de la psychiatrie en terme de réalités et non d'angoisses personnelles face à la maladie ou à l'institution asilaire, et non en discours sur la comète (travers où ont sombré bien des libertaires depuis des décennies).

Toute réflexion doit tenir compte de l'hétérogénéité des situations (chaque hôpital, voire chaque service a une situation particulière), mais aussi et surtout appréhender l'évolution de la psychiatrie, et donc arriver à une certaine globalisation nécessaire pour comprendre la restructuration qui va se mettre en place dans les années qui viennent.

L'OUVERTURE PSYCHIATRIQUE DISCOURS, MYTHES ET RÉALITÉS

Ce dossier est une contribution à la réflexion sur la psychiatrie. Il présente une expérience au sein de l'institution psychiatrique. Mais il fait suite à une série d'articles sur les lieux de vie.

Nous n'avons pas la prétention d'établir une échelle de valeur entre les différentes expériences psychiatriques dans la mesure où il nous semble impossible de synthétiser les motivations de leurs animateurs et « soignés » et surtout de définir des critères d'efficacité.

De plus nous avons conscience qu'il serait important au préalable de rediscuter de la notion de « malade psychiatrique ».

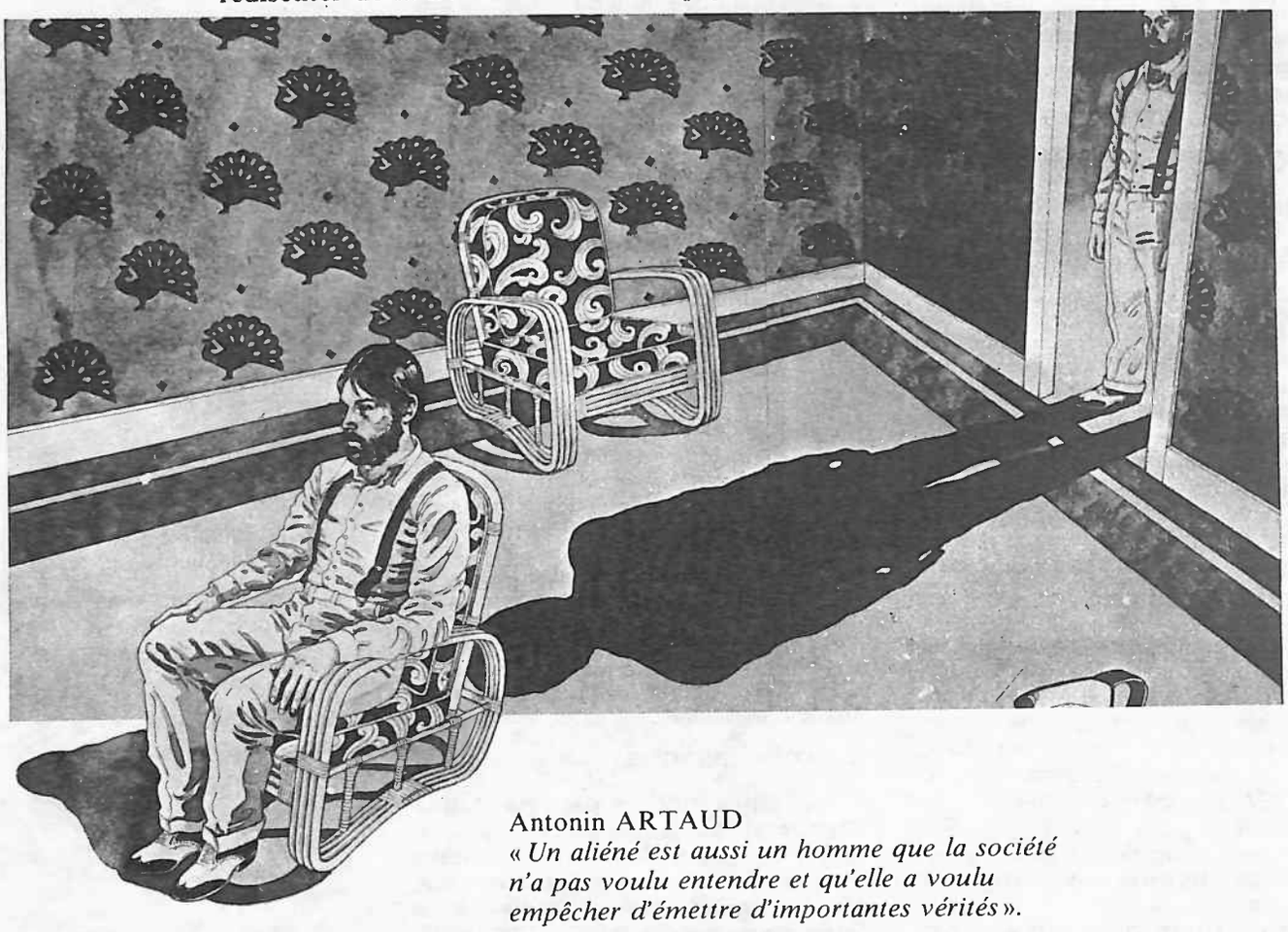

Antonin ARTAUD
« Un aliéné est aussi un homme que la société n'a pas voulu entendre et qu'elle a voulu empêcher d'émettre d'importantes vérités ».

Jules DURAND (militant syndicaliste révolutionnaire)
Condamné à mort après un procès inique. Mort à l'asile de Sotteville).
« Sauvez tous les hommes tout de suite ou je casse tout, car la misère des hommes ne peut plus attendre ».

Ouverture psychiatrique ou psychiatrisation de la société

L'Objet de ce dossier est de présenter un des courants de la psychiatrie actuelle, ce n'est pas le seul, loin de là [certains médecins manipulent le cerveau à coup de chirurgie, de chimiothérapie, médicalisant à l'extrême des patients enfermés dans leur service - cf. neuro-psychiatrie, psychiatries en C.H.U., etc...].

Mais cette ouverture psychiatrique, si elle vise à désinstitutionnaliser, risque fort d'entraîner une dilution de la psychiatrie dans le tissu social. Déjà l'Etat, la justice ont recours aux psy. dans les procès, à l'école, dans les prisons, etc...

Il ne faut pas oublier que si le nombre de lits dans les hôpitaux baisse sous les coups du travail extra-hospitalier, mais aussi d'une conception très différente du travail de santé mentale, les experts psy. se répandent dans l'ensemble de la société. Les effets pervers du travail de secteur ont été soulignés depuis longtemps (cf. revue Recherches) mais peu de personnes s'interrogent réellement sur la multiplication des psychiatres privés (en 20 ans, le nombre global de psy, est 7 fois supérieur, augmentation qui bénéficie surtout au secteur libéral de la médecine), des psychothérapeutes, psychanalistes...

Misère de la société en marche vers le totalitarisme. 1984 l'année des psy. ?

DISCOURS ET RÉFÉRENCES

Bref historique

Les sursauts de l'histoire ont toujours eu des conséquences bénéfiques pour les psychiatrisés, et pour l'évolution de la psychiatrie: (1793 Pinel libère les aliénés de Paris de leurs chaines. 1937 une circulaire de Rucart préconise le travail hors les murs de l'asile et le développement des dispensaires d'hygiène mentale. A la libération, s'instaure un débat critique sur la psychiatrie, à la lumière de l'univers concentrationnaire nazi. L'expérience de l'Hôpital de St Alban (Tosquelles) interpelle l'institution asilaire. A la même époque se développe l'idée du travail extra-hospitalier (Bonnafé-Mignot). Un nouvel élan est donné en 1968 et après: plus important, car une bonne partie du personnel soignant est active dans le mouvement. Certains (Gentis, les CEMEA, des infirmiers militants du PC notamment) ont cru que mai 1981 ouvrait de nouvelles perspectives. Après de beaux discours, ils déchantent.

Il faut remarquer que tout renforcement de l'Etat et de son appareil, s'accompagne de la pratique d'enfermement. C'est au 17e Siècle, qu'à lieu la grande rafle des marginaux à Paris. C'est le Consulat et l'Empire qui rétablissent la plénitude de l'asile. Chaque élan vers la "libération" du psychiatrisé est par l'Etat restauré.

Et actuellement, la réforme hospitalière, la rigueur, se font au détriment de l'ouverture, privilégiant la psychiatrie des C.H.U..

LES RÉFÉRENCES A L'ÉTRANGER

La voie anglaise.

L'antipsychiatrie et les communautés thérapeutiques se sont beaucoup rapprochées du mouvement psychanalytique et aboutissent à des expériences très intéressantes (Arbours).

mais le mouvement de fermeture des hopitaux psychiatriques classiques, très actif dans le début des années 1970, a perdu de son élan dans le contexte de la crise économique, il semble que des situations asilaires se soient reconstituées ailleurs.

La voie américaine

Le discours de Kennedy (1963), le contexte de contestation de la société et de la culture (dans les années 60-70) ont permis un vaste programme de fermeture des hôpitaux psy et de création de centres de santé et de prévention. Mais la crise économique, certains abandons de patients après une longue dépendance hospitalière, des passages à l'acte de patients chassés de l'hôpital, ont bloqué le mouvement de désinstitutionnalisation, tandis que continuait à se développer une sorte de **dilution de la psychiatrie dans le tissu social — aboutissant à psychiatriser insensiblement un certain nombre de secteurs de celle-ci: éducation, justice, prison...**

La voie italienne

Les luttes menées par « Psichiatria Democratica » au sein de l'appareil psychiatrique italien ont abouti dans ce pays à des réformes profondes de celui-ci grâce en particulier à la promulgation de la loi 180 (13/31978): la fermeture de l'asile est officiellement programmée. Elle fut appliquée et efficace là où elle a été préparée: 4 régions sur 20, celles des plaines du nord où, soit le mouvement du M.A.I. (Basaglia), soit la sectorisation, avait mis en place des alternatives hors de l'hôpital. Ailleurs, l'application aveugle de la loi (abandons de malades), les résistances ou sabotages de lobbies professionnels ou politiques, les angoisses des familles, vont peut-être aboutir à une réforme de la loi avec le risque qu'à travers elle des lieux de chronicité soient ressuscités... dans les anciens hôpitaux (projets de la Démocratie Chrétienne). D'ailleurs la loi actuelle est tournée par la multiplication des TSO (Traitement Sanitaire Obligatoire) dans les hôpitaux généraux, (La loi 180 les prévoyait) sans que soient déboqués les crédits pour les structures non asilaires. Les expériences de Trieste, Parme, Rome constituent un modèle attractif en France pour une frange importante de travailleurs de la santé mentale (pour une part proche du PCF, de la CGT, des CEMEA) et des psychiatres.

Cela s'est concrétisé par les rencontres de Nice (14-16 mars 1982), rassemblant des représentants des principaux courants français et italiens.

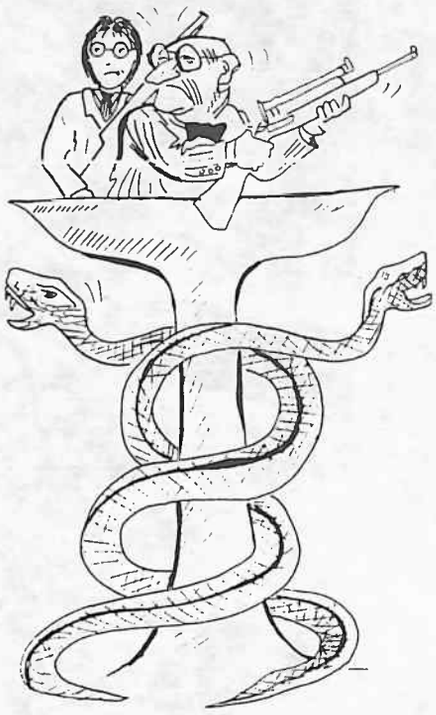

LE DISCOURS

Lorsque Mitterrand a été élu, un certain nombre de travailleurs de la santé mentale ont cru que leur combat contre l'asile allait aboutir. De gauche, voire d'extrême gauche, ils estimaient que leur démarche réussirait avec un tel président. Une partie des militants du PCF (intéressés par l'expérience italienne) applaudissait l'arrivée de Jack Ralite au ministère de la santé, avec Atlan (surveillant chef des hôpitaux psy, militant de la CGT, du PCF) comme conseiller.

Leurs vœux trouvaient des échos dans le discours de Sotteville-les-Rouen (12 octobre 1981), puis dans la réunion de la commission Demay.

Le discours de Sotteville-les-Rouen.

Préparé par Atlan, le discours de Ralite au C.H.S. de Sotteville est placé sous le double patronage de Jules Duraud et Artaud (figures jusqu'ici plutôt défendues par les libertaires!). Son contenu est très important, car bien des espoirs naitront. Ralite annonçait la réduction progressive de l'hôpital psychiatrique, la « fin de la pénurie organisée », le développement du SECTEUR pour maintenir les patients à proximité de leur environnement. Il annonçait également que la réalité du secteur ferait l'objet d'une LOI, car jusqu'ici la pratique extra-hospitalière ne reposait que sur la circulaire de 1960 et les textes d'application de 1972. Le camarade-ministre précisait que « bien loin de supprimer des emplois, la psychiatrie déségrégative doit en créer (...) ».

Après cette envolée, le silence... Ralite est déchu de son ministère, la santé ne faisant plus l'objet que d'un secrétariat d'Etat confié à... Edmond Hervé (je crois que peu d'infirmiers et agents hospitaliers s'en souviennent).

Ler rapport Demay.

Avant que le silence ne tombe, Ralite a le temps sur sa lancée de confier au professeur Demay la mission de constituer une commission pour faire des propositions concernant la psychiatrie (représentants les différents syndicats), le directeur du C.H.S de Rennes, Karlin (réalisateur d'émissions télé sur la psy), 3 représentants de personnel... adhérents à la CGT (tiens, quel hasard!).

Après de multiples interventions tant au ministère, qu'auprès du professeur Demay, la Fédération Santé/Sociaux CFDT obtient de participer à... la fin des travaux de cette commission, notamment dans la phase d'élaboration du rapport.

Celui-ci est déposé au ministère fin août 1982, il n'a toujours pas été publié par la « Documentation française ». Il serait resté au fond d'un tiroir, si les syndicats CGT, CFDT, et les CEMEA ne l'avaient pas diffusé. Ce fait est assez symptomatique de l'enterrement de certaines grandes idées par la gauche au pouvoir.

Actuellement ce rapport fait l'objet d'un certain nombre de réflexions parmi les travailleurs de la santé mentale. A Fleury-les-Aubrais des groupes se forment soit syndicaux (CGT), soit propres à un service hospitalier.

Que dit le rapport?

Il veut promouvoir une nouvelle politique de la santé mentale, mais surtout, un nouveau rapport social à la folie. Ce texte poursuit le discours de Ralite à Sotteville « en définissant les axes d'une voie française, désaliéniste pour la psychiatrie :

— sur le plan législatif : suppression et modification des dispositions qui organisent la ségrégation et l'invalidation des malades mentaux (Article 64 du code pénal, loi du 30/6/1838, loi du 30/6/1975).

— sur le plan culturel : information large de la communauté sociale visant à faire passer l'idée d'une responsabilité collective dans la prise en charge de la souffrance individuelle, ainsi que celle du caractère souvent temporaire et réversible de la pathologie mentale ;

— sur le plan institutionnel : mise en place d'un service de santé mentale « inséré au plus près des lieux de vie et de travail de la population », avec des équipes réduites, souples, mobiles, limitant la marginalisation et la chronicisation »

(Marcel Jaeger. Le changement au pas de tortue) VST N° 145 février-mars 83.

Si le discours psy plait, il ne faut pas masquer le problème de fond. Le gouvernement clame que la Santé coûte trop cher (et avant Bérégovoy, c'était Simone Weil, Jacques Barrot), que sa part du produit national est trop importante, que la croissance de ses dépenses trop forte :

Part du P.N.B. des dépenses de santé

60-63	4,5 %
72-75	6,9 %

consommation médicale des ménages par rapport au P.N.B.

	1959	1974	1959-1974
Indice des vol. de la cons med	100	350,4	+250 %
Indice en vol. du P.N.B.	100	227,2	+127,2%

Bérégovoy appelle à la rigueur, la psychiatrie hospitalière est très chère. Les mesures préconisées par le rapport Demay sont utilisées pour une meilleure utilisation du personnel, avec **les effectifs actuels** (dans le meilleurs des cas, mais un dégraissage n'est pas à exclure), dans le cadre de la restructuration de la psychiatrie publique. Un discours peut en cacher un autre!

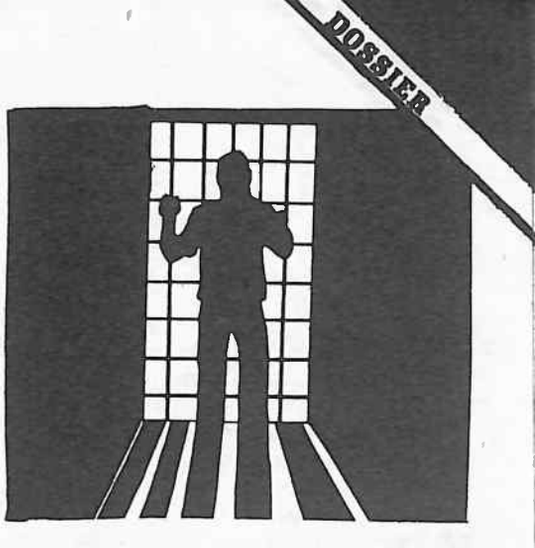

Les assises décentralisées de la psychiatrie.

C'est dans le contexte de l'après-mai 1981 qu'allaient naître et se mettre en place les assises nationales décentralisées de la psy, les discours avaient fait naître des espérances, des illusions. Les CEMEA les rassemblèrent en mars-avril 1982. Près de 3000 personnes, travailleurs de la santé mentale, élus locaux, psychiatrisés, etc... ont participé aux 13 carrefours régionaux organisés par les initiateurs. Réunions-bilans de la situation en France, les constats rejoignent ceux de la commission Demay, nous n'y reviendrons pas. La Fédération CGT s'était rapidement retirée (janvier 1982), même si un certain nombre de ses sections syndicales furent actives, courcircuitant ainsi la décision centrale. Quelques problèmes surgirent entre la CFDT et les CEMEA (souvent animés par des militants du PCF). Ces derniers ont le plus souvent cherché à récupérer les initiatives locales, encadrant les assises, évitant toute déviation! Un document bilan a été publié, très proche du rapport Demay par les conclusions.

La fin des discours gouvernementaux sur l'ouverture psychiatrique.

L'absence de débat après la remise du rapport Demay reflète bien l'abandon de toute volonté de donner les moyens de remettre en cause le système actuel.

Il y a refus de repenser la psychiatrie, celle-ci est incluse dans la globalité des réformes de la Santé. Alors que celles-ci sont inadaptées, et replacent le champ de la psychiatrie dans le giron de la médecine traditionnelle, niant ainsi toute l'évolution de la psychiatrie depuis des décennies.

L'inquiétude face à cette évolution, liée à la réforme des études médicales (la psychiatrie qui faisait l'objet d'un internat autonome centré sur la pratique en hôpital psychiatrique est maintenant assimilée à n'importe quelle spécialité médicale. Le recrutement des internes qui avait lieu auparavant après plus d'un an en C.E.S. de psychiatrie se fera au terme du second cycle des études médicales sur des épreuves laissant peu de place aux particularités de cette discipline) a

entrainé la grève administrative des psychiatres et internes en psy.

Le mouvement a duré plus d'un mois, et a été assez merdique, les internes, notamment à Fleury-les-Aubrais, étant coincés entre une volonté de se démarquer du mouvement des internes en médecine (orienté à droite) et une incapacité à ouvrir le mouvement vers les travailleurs de la santé mentale.

De plus les orientations préconisées dans le discours de Sotteville-les-Rouen et le rapport Demay ne cadrent pas avec la rigueur pronée par Bérégovoy. La planification de la pénurie (2,5 postes créés pour toute la Santé en 1984 dans le Loiret) et la volonté de restructurer la Santé mentale se font au détriment des aspirations d'une grande partie des travailleurs de ce secteur. Les budgets pour la sectorisation, ne tiennent pas compte des besoins nouveaux et sont révisés à la stagnation. Le maître mot au ministère, à la DDASS, sont « redéploiement des effectifs », c'est-à-dire gérer la pénurie actuelle sans qu'il y ait possibilité de mettre en place les structures désagrégatives permettant d'abattre l'ASILE.

C'est pourquoi il faut suivre avec attention l'expérience de Saint-Egrève (Isère): faire dépérir cet hôpital et intervenir par la sectorisation (actuellement il y a 580 lits, contre 780 en 1981. L'objectif est d'atteindre le chiffre 300 dans 3 ans). Mais le projet se heurte au système de l'économie asilaire: les hôpitaux fonctionnant encore avec le système des prix de journée, moins il y a de malades, moins de fric rentre, d'où problème pour l'extra-hospitalier. Le projet de Saint-Egrève doit fonctionner sur le principe du budget global, mais nous pouvons craindre que Bérégovoy chiffre à la baisse!

Mais Saint-Egrève ne doit pas masquer la réalité. L'Asile est l'industrie de bien des petites villes ou villages (La Cellette 19; Dun sur Amon 18 ; Ainay le Chateau 03 ; Chazal Benoit 18 ; St Alban 48 ; Thuir 66, etc...). Fermer l'hôpital, sans prévoir le reclassement du personnel (surtout non-soignant), c'est atteindre l'économie locale ; d'où les résistances tant politiques que syndicales. Il y a quelques années, la CFDT Santé (région Centre) est intervenue pour que Chazal-Benoit ne ferme pas. Le discours était ambigu , car le mot d'ordre de reclassement ne passe pas toujours auprès des hospitaliers.

L'ouverture psychiatrique est aussi fortement soumise à l'idéologie sécuritaire. Nous ne rappellerons pas ici certaines campagnes de presse lors de certains drames. Mais les résistances sont si fortes, que la loi de 1838, instituant les classements d'office entre autres choses, n'est toujours pas abolie. Dans l'agglomération tourangelle, un comité vient de se faire débouter de sa requête au

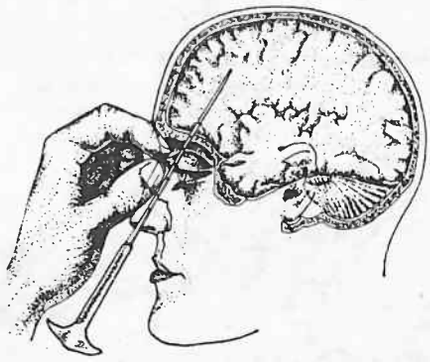

tribunal, il voulait faire annuler la construction d'une petite unité psychiatrique sur une commune de la banlieue résidentielle. Cette affaire illustre bien la peur du fou, la peur de l'autre. D'ailleurs, la justice requiert de plus en plus la psychiatrie pour étayer ses verdicts (cf. affaire Agnès Lutman).

Cependant il faut bien souligner que l'ouverture psychiatrique connaît ses plus grandes résistances au sein de l'institution elle-même. L'opposition entre une partie des psychiatres des hôpitaux et les psychiatres des C.H.U., (et la part belle donnée à ces derniers lors des dernières orientations du ministère de la santé: réforme des études, etc... illustre la mort du discours au niveau gouvernemental), plus qu'un problème catégoriel, illustre les deux orientations totalement opposées, et le risque d'hyper-médicalisation des psychiatrisés, si ce sont les seconds qui triomphent. Nous pouvons alors mettre au rencart la notion d'ouverture et plus encore d'alternative.

Les premières journées nationales de la psychiatrie à Avignon (1983) ont bien illustré le refus de la majorité des psychiatres de rompre réellement avec la logique asilaire.

Beaucoup de terrain reste à déblayer si nous voulons rompre avec la logique

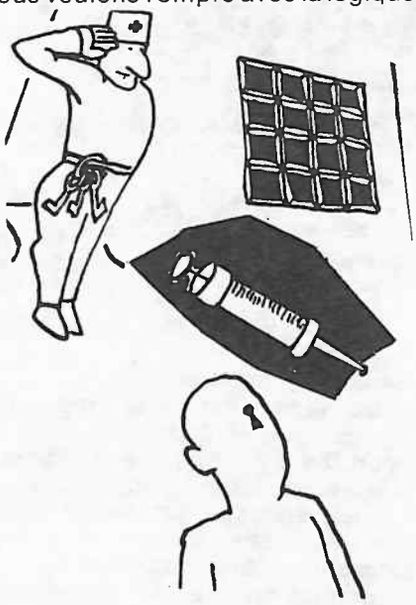

actuelle. Ce n'est pas sûr que certains projets favorisent cette orientation!

Gentis et le projet ALOISE

Fleury-les-Aubrais est un hôpital relativement ouvert, tant par les pratiques qui s'y font, que par les débats qui ont lieu parmi les travailleurs.

Conséquence d'une histoire hospitalière très riche, le débat instauré est alimenté sans cesse par de nouveaux apports. Il y a plus de 20-25 ans, Daumezou ouvrait les portes de l'hôpital, mettant fin à cette séparation avec l'extérieur. Mais ce n'est que lentement que les esprits se modifièrent. L'arrivée de Gentis et Torrubia, psychiatres ayant travaillé avec François Tosquelles à Saint-Alban accentuent la maturation.

Mai 1968, outre la revendication catégorielle (les 40 h), permet l'éclatement d'un courant qui ira en s'accentuant, même si la direction du CHS fait tout pour castrer cette réflexion, d'où un conflit latent entre l'ensemble des travailleurs du CHS, et le Gattaz local.

Mai 1968, c'est aussi l'occasion de discussions sur l'asile (et contre) tant dans que hors l'institution, de réflexions sur la sexualité (notamment pour les lycéens à la maison de la culture d'Orléans) ; débats animés, et souvent à l'initiative de Gentis.

Par ses livres, ses articles dans la presse spécialisée ou de vulgarisation, ses contacts nationaux et internationaux, celui-ci s'est forgé une image à l'extérieur, qui ne correspond guère à ce que vivent les travailleurs de son service, ainsi que la majorité des psychiatrisés.

Un discours.

Gentis, dans ses ouvrages « Les murs de l'asile », « Projet Aloïse », développe un discours sans cesse en mouvement, même si le but est le même » rompre avec l'asile. Ainsi dans un texte de novembre 1982, il écrivait: « Nous sommes engagés, dans nos pavillons sectorisés (complexe Mollet-Aloïse-Joffroy) dans la **liquidation de l'héritage asilaire**. C'est une tâche longue et difficile mais désormais possible. Cette tâche, nous comptons la mener à bien en laissant se manifester et en explicitant les

contradictions afin de les **dépasser**. Il s'agit là d'un processus éminemment inconfortable pour ceux qui y sont directement impliqués, et c'est pourquoi je demande à ceux qui sont volontaires pour poursuivre cette voie de considérer leur affectation au M.A.J. comme signifiant un **engagement** personnel: l'engagement d'accepter cette voie de liquidation de l'asile et **de participer personnellement et activement à cette liquidation** et par ailleurs l'engagement de faire face, malgré les difficultés que nous rencontrerons, à toutes les obligations découlant des nécessités des soins à tous les niveaux.»
R. Gentis 14/11/1982. Lettre pastorale n° 2.

Nous ferions nôtre ce texte, si nous travaillions à Chalons sur Marne, Saint Dizier, Etampes, etc... sans connaître la réalité de son service.

Une pratique — point de vue subjectif.

Après mai 1981, Gentis s'est empressé d'aller au ministère présenter le projet Aloïse. Ses illusions sur l'arrivée de la gauche au pouvoir apparaissent d'ailleurs dans le livre portant ce titre.

Par ailleurs, il réorganisait une nouvelle fois son service. Erigeant le pavillon Joffroy (Aloïse) en pavillon témoin, il relègue les malades chroniques au pavillon Jamain, où le personnel est moindre, et la population asilaire plus importante. En voulant ouvrir l'hôpital, il renforce parallèlement l'Asile. Les conditions de travail au pavillon Jamain sont les plus lamentables de l'hôpital. (Ses pairs, les psychothérapeutes institutionnels l'ont d'ailleurs vertement critiqué à la Toussaint 1983, lors d'une rencontre à Olivet).

Son pavillon modèle prend l'eau de partout. Les infirmiers, face à la violence, les vols, les rackets, les contradictions des médecins, baissent les bras... Le secteur battant de l'aile, les hospitalisations s'accroissent. Bien sûr, certains, proches du pasteur, se construisent de petits royaumes, bien hiérarchisés, eux pensant comme le maître, les autres exécutant . La hiérarchie du service est la plus autoritaire et la plus réactionnaire de l'hôpital, en cheville avec la direction pour les coups bas. Le 3e service connaît le plus de baisse de notes pour les agents, (en 1982, deux agents, très dans la pratique Gentis, ont été sanctionnés pour cela. Le pasteur n'envoya qu'une lettre de sanction).

Un discours attachant, mais une pratique qui, paradoxalement, recrée l'Asile honni!

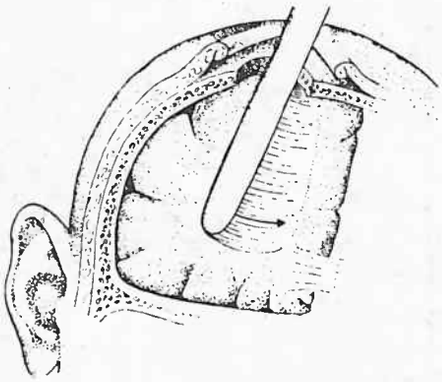

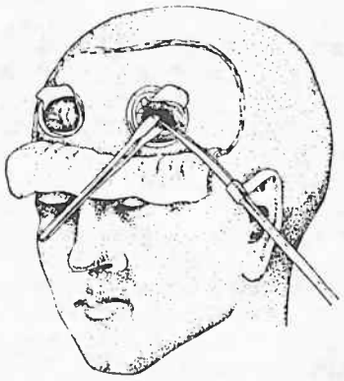

L'extrahospitalier dans le système Gentis.

L'extrahospitalier comprend l'ensemble des activités hors les murs: secteur, appartements thérapeutiques, etc... Le secteur a été mis sur pied dès que les textes d'application de la circulaire de 1960 ont été publiés. En 10 ans un travail énorme a été abattu dans le 3e service (Gentis), 4e service (Torrubia). Puis la machine s'est grippée, les problèmes d'effectifs, d'organisation du service, ou chez Gentis une réorientation «doctrinale». Considérant que le secteur était dans l'impasse, Gentis a proné le projet Aloïse d'ouverture psychiatrique. Mais la «crise» du secteur s'est accompagnée d'une augmentation des hospitalisations, et a donc grippé le projet Aloïse, en surchargeant le pavillon Joffroy.

Second volet, les appartements dits thérapeutiques. Une association loi 1901 créée pour la circonstance, gère les appartements où sont logés et «suivis» des psychiatrisés. Organisme qui se veut d'animation et alternatif, «Le lien» n'est en fait qu'un organisme économique qui doit remplir les appartements sous peine de fiasco financier, d'où une perversion du projet initial, et des modes d'application que nous ne pouvons admettre

Pour notre part, le projet du service Torrubia est beaucoup plus intéressant, il ne s'insère pas dans un beau projet idéologique, mais dans la réalité sociale:
Pour l'équipe «sortir de l'asile c'est d'abord restituer leurs responsabilités aux usagers, à leurs représentants au sein des collectivités locales, des associations, etc... Il faut que ceux-ci soient partie prenante du fonctionnement de ces appartements et du soin des gens qui les occupent car au même titre que tous les autres habitants de la commune ils sont leurs administrés.

Sortir de l'asile, c'est restituer aux personnes malades ou non, hospitalisées ou hospitalisables, la responsabilité pleine et entière de leur vie et de leur avenir. Ils doivent donc être responsables nominalement et participer directement à la gestion de leur lieu de vie. Enfin, sortir de l'asile, c'est aussi engager la responsabilité du service public dans ce retournement de la pensée et de la pratique psychiatrique».

Contrairement au «Lien» (Gentis), le projet Torrubia, et la pratique qui en découle, s'insère dans le tissus social de la cité de Saint-Jean de Braye. Prise en charge tripartite des loyers: 1/3 payé par la municipalité, 1/3 payé par la DDASS, 1/3 par le psychiatrisé. Les contacts avec les associations de locataires, culturelles, sociales, etc... ont été pris, approfondis et poursuivis. Contrairement au projet Gentis, il n'y a pas placage mais insertion.

La politique face à la psychiatrie.

Que ce soit les partis politiques, les groupes d'extrême-gauche, ou les syndicats, chacun essaye d'aborder la question de la psychiatrie. Nous ne nous attarderons pas sur la droite, l'extrême-droite, etc... pour qui l'enfermement rejoint la question sécuritaire (chasse aux déviants, refus de l'autre).

La gauche, empétrée dans un certain humanisme, a fait beaucoup de promesses, maintenant oubliées. Que ce soit les socialistes, les communistes, ou les syndicalistes (CGT, CFDT...), deux positions bien tranchées existent:
— une réflexion très influencée par la psychiatrie italienne, humaniste, est au centre de la démarche d'ouverture actuelle.
— une position très catégorielle, qui défend l'outil de travail, se cramponnant aux structures actuelles pour défendre les emplois, mais aussi par peur de cette ouverture, de ce questionnement permanent sur la psychiatrie.

Ces deux positions se retrouvent au sein et de la CFDT et de la CGT du CHS de Fleury: les tenants de l'ouverture psychiatrique, dont je suis, prônent une vigilance accrue face au redéploiement des effectifs, pour éviter une psychiatrie de pénurie retrouvant le giron asilaire. Cette

restructuration va avoir lieu, faisons en sorte qu'il n'y ait pas de casse, et qu'elle attaque réellement l'Asile.

D'autres s'accrochent à l'hôpital, réclamant sans cesse des effectifs pour faire fonctionner la machine, sans qu'il soit question de mettre en place une pratique déségrégative.

Dans la lancée de 1968, l'extrême gauche a été sensibilisée, réagissant avec ses tripes. Les maos déclaraient avec fougue qu'en Chine, il n'y avait ni prison, ni hôpital psychiatrique, les « fous » étant intégrés à la société !

Actuellement les militants LCR, que nous connaissons, sont coincés entre un discours très progressiste (ouverture, structures alternatives, etc...) et des revendications catégorielles contradictoires à celui-ci (des effectifs pour les 35 h ; mathématiques et revendications !).

Les anars ? Certains (mouvement Marge, articles dans Front Libertaire des années 1971-1972) ont pris le problème à bras le corps, dénonçant l'institution. D'autres se sont investis dans des comités dénonçant l'arbitraire psychiatrique (suite à l'affaire Burmann).

Le mouvement communautaire, d'essence libertaire, a débouché dans un certain nombre de cas sur des lieux d'accueil. Et bien sûr, des camarades ont glosé, glosent et gloseront sur la folie dans la société anarchiste. L'ignorance de la réalité permet toutes les dérives intellectuelles (cf. « Déviance et punition en société anarchiste » sur Le Monde Libertaire n° 513 du 12/1/84, ou les articles du Groupe de Tours de la F.A., il y a quelques temps), sans danger pour les auteurs, puisqu'ils font abstraction du psychiatrisé, de son mal être !

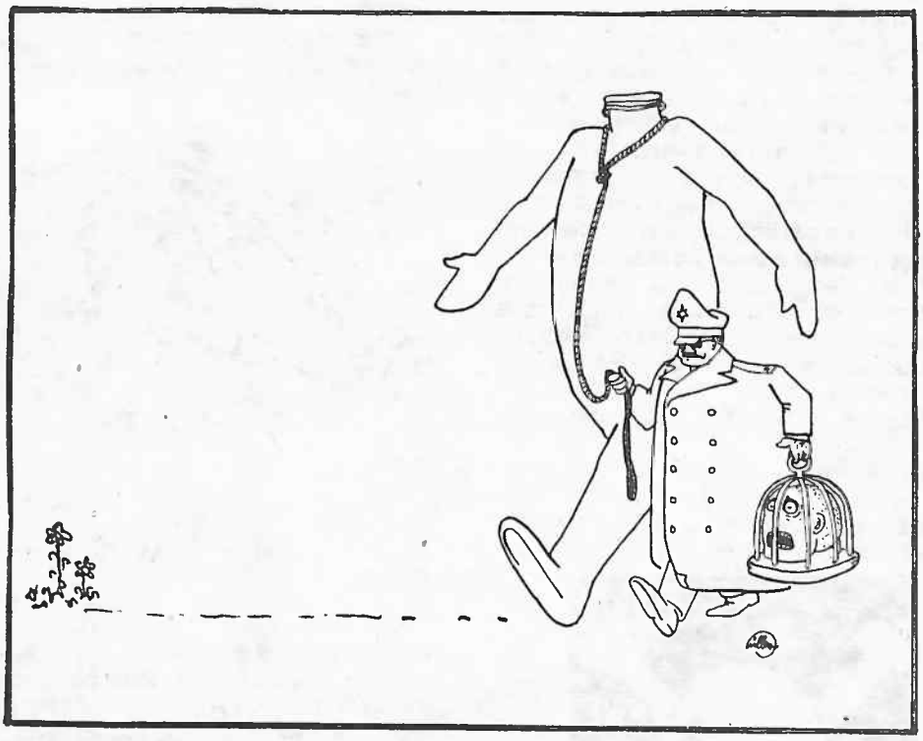

Quelques réflexions sur l'alternative à la psychiatrie.

Il ne faut pas confondre ouverture et alternative. L'alternative veut se placer hors du circuit actuel, en fait elle est partie prenante de celui-ci fonctionnant comme soupape, lorsque le ras l'bol est trop grand de l'institution pour les « soignants » (infirmiers, éducateurs, psy divers) et pour les psychiatrisés.

L'alternative à la psy est une auberge espagnole. Reverzy, psychiatre a essayé de rassembler chaque année lors des journées de l'ASEPSI, une grande partie des structures des réseaux. Celles-ci sont plus de 250 à être recensées dans l'inventaire publié récemment : appartements thérapeutiques, foyers, centres d'accueil ou d'écoute, lieux de vie...

Le fonctionnement de certaines structures est particulièrement autoritaire, d'autres (CRA, RELIA, etc...) sont dans la mouvance libertaire. Beaucoup sont d'essence religieuse (catholique, protestante), voire des « sectes » (cf. le gourou de la Boëre). Il ne faut surtout pas confondre alternative à la psychiatrie et mouvement alternatif. Le pas est trop vite franchi par bien des personnes, qui croient que le CRA recouvre l'ensemble des structures.

De fait les lieux de vie sont souvent issus des communautés de l'après 1968, (mais toutes les structures communautaires ne sont pas libertaires, certaines sont particulièrement hiérarchiques et autoritaires, cf. La Boëre). Lieux de passage pour les fugueurs, les routards, elles ont accueilli bien des déboussolés, bien des insoumis aussi. Lorsqu'en octobre 1971, est formé le mouvement « Réinventons la vie », les communautés seront le refuge pour les insoumis du lycée, puis de l'armée. Très vite, le combat de RLV couvre le domaine psychiatrique, les fugueurs étant souvent internés dans les centres de redressement et les hôpitaux psychiatriques (manif du 17 mai 1972 à Lyon contre les asiles et les centres).

L'influence de Deligny dans les Cévennes, le passage, l'accueil (la communauté de Gourgas (Cévennes) était en liaison avec la clinique de la Borde (Loir et Cher) ont réorienté certaines communautés, qui se sont transformées en lieux de vie, coordonnés au sein du CRA.

Les lieux de vie ont évolué. Le chemin est important entre l'annonce de Sigala dans Actuel de 1972 pour chercher une communauté et le CRA actuellement. S'ils sont reconnus par un certain nombre de travailleurs de la santé mentale, d'autres (CGT, PCF) les condamnent et demandent leur... nationalisation !

Parallèlement la position des lieux de vie s'est adoucie : du rejet total de la psy, de la société (refus de l'agrément), certains prônent une certaine institutionnalisation (freinée suite à « l'affaire du Coral »). Economiquement, ils vivent grâce aux prix de journées versés par les DDASS, ils ne sont viables que grâce au militantisme de leurs initiateurs. Ils ne peuvent être multipliés de manière infinie, un seuil risque d'apparaître très vite. Mais je crois que la principale faiblesse des lieux de vie se situe au niveau du discours, le rejet de l'institution s'accompagne, dans une certaine mesure de la nécessité de celle-ci !

Le droit des mineurs délinquants

(L'ordonnance du 2 février 1945)

Situation du texte législatif

Avant l'ordonnance de 1945, le statut de l'enfance délinquante était fixé par la loi du 22/7/1912. Ainsi il existait un tribunal pour enfants et adolescents sans magistrats spécialisés qui jugeaient à huis clos des mineurs de 13 à 18 ans. Les moins de 13 ans relevaient de la chambre du conseil du Tribunal civil.

La loi de 1912 fixait à 18 ans la majorité pénale, et en dessous de 13 ans, l'irresponsabilité. Une notion, celle de l'acte sans discernement apparaissait pour les 13-18 ans : laissée à l'appréciation des magistrats, dans les faits cette clause concernait des mineurs amendables, donc échappant à toute sanction pénale et bénéficiant de mesures éducatives.

L'ordonnance de 1945 réforma donc la loi de 1912 en limitant la subjectivité des magistrats et en tenant compte des progrès de la criminologie juvénile, de la psychologie et de la pédagogie (sic). Un juge pour enfants, spécialisé voit le jour ainsi qu'une administration de la justice, l'éducation surveillée, indépendante de la pénitenciaire.

Aujourd'hui, le texte n'est pas respecté dans son esprit, les principes fondamentaux étant pourtant reconnus. Néanmoins une réforme est envisagée et diverses commissions travaillent sur un nouveau texte législatif.

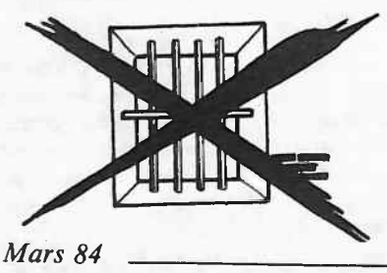

Les principes fondamentaux

Deux principes juridiques ressortent de l'ordonnance :

— le principe d'irresponsabilité juvénile des mineurs ;

— le principe de privilège de juridiction.

Le principe d'irresponsabilité

Le principe implique obligatoirement l'action éducative pour les moins de treize ans car il est absolu. Mais « les circonstances et la personnalité du mineur » qui paraissent l'exiger permettent de déroger pour les 13-18 ans : la condamnation existe alors.

Le pénal

Si l'esprit de l'ordonnance de 1945 donne **au Pénal un caractère exceptionnel** et dit que **l'éducatif est la règle**, couramment les peines apparaissent dans les jugements des Tribunaux.

— Face au délit, généralement le tribunal donne une peine de principe (amende ou petites peines avec sursis).

— Lorsqu'il y a eu des tentatives éducatives soldées par des échecs, les peines sont plus lourdes et systématiques.

L'excuse de minorité fait bénéficier les mineurs d'une atténuation de la peine souvent de moitié, les mineurs étant rarement jeunes comme les majeurs, les peines les plus lourdes sont données le plus souvent par les cours d'assises des mineurs. Elles se réunissent lorsqu'il y a crimes et ne concernent que les mineurs de plus de 16 ans. Les peines de prison fermes sont peu nombreuses mais malheureusement existent. Un décret du 12 avril 1952 stipule que les mineurs doivent être détenus dans des quartiers spéciaux des maisons d'arrêt.

L'éducatif

L'éducatif doit être prioritaire est la règle. Le magistrat a à sa disposition une palette de mesures éducatives :

— suivi par un éducateur en milieu ouvert

— différents placements

— remise à la famille

— placement familial dans une famille d'accueil, etc...

L'étude des cas, la personnalité du mineur, la réalité sociale et familiale sont les éléments déterminants pour la mesure à prononcer. A l'origine le texte législatif spécifiait que les mesures éducatives pouvaient durer jusqu'à la majorité civile, l'éducatif pouvait être prolongé jusqu'à 21 ans. La loi du 5 juillet 1974 pose un problème en ramenant la majorité civile à 18 ans ; la loi du 11 juillet 1975 permet de mettre pour une durée maximale de 5 ans les mineurs de plus de 16 ans « sous protection judiciaire ». Ainsi un jeune de 18 ans peut bénéficier d'une aide éducative jusqu'à 23 ans. Lors du placement d'un mineur, la mesure ne peut se poursuivre après 18 ans qu'à la demande de l'intéressé.

Le principe de privilège de juridiction

Le droit pénal français distingue trois types d'infractions :

— Les crimes (atteintes aux personnes physiques) passibles de la cour d'assises.

— Les délits (atteintes aux biens ; dommages a autrui) passibles des tribunaux correctionnels.

— Les contraventions relevant du Tribunal de Police. Les mineurs sont jugés par d'autres juridictions :

- Pour les crimes il existe une cour d'assises des mineurs, seuls les plus de 16 ans sont concernés. Présidée par un conseil à la cour d'Appel, assisté de 2 juges des enfants dans le ressort de la cour d'Appel elle est complétée par un jury de 9 citoyens désignés par le sort.
- Pour les délits et contraventions de 5eme classe le tribunal pour enfants est compétent. Le juge pour enfants qui préside, est assisté de 2 assesseurs, personnes désignées par le ministère de la justice en raison de l'intérêt qu'elles portent à la cause des enfants (souvent ce sont des enseignants, aumôniers, responsables d'associations ou d'établissements pour enfants, médecins, etc...).
- Le juge des enfants seul peut juger dans son cabinet délits ou contraventions de 5eme classe lorsque la gravité des faits est réduite.
- Par contre pour les autres contraventions (Ex : code de la route) les mineurs passent devant le tribunal de police comme les majeurs.

D'autres magistrats interviennent pour les affaires de mineurs :

— Les magistrats du Parquet (Procureur de la République et substituts) qui sont chargés des poursuites et de saisir les juridictions compétentes. Auprès de chaque tribunal pour enfants un substitut des mineurs est spécialement chargé du ministère public.

— Les juges d'instruction (ou un spécialement pour les mineurs) se voient confier les informations lorsqu'il y a crime ou dans les affaires mixtes (délinquants mineurs et majeurs). Autrement, le juge des enfants est compétent pour instruire les dossiers.

Dans la pratique

Si les juridictions des mineurs sont à part, les magistrats qui interviennent ne sont pas spéciaux. Il existe au sein de la magistrature une hiérarchie des fonctions, et le juge des enfants se trouve être l'échelon le plus bas ; généralement ce sont de jeunes magistrats sortant de l'école qui postulent pour les postes. La fonction de juge pour enfants est la plus délicate dans la magistrature car la législation laisse une grande place aux initiatives. Juge des enfants n'est souvent qu'un tremplin dans une carrière. Les tribunaux pour enfants, juridictions pleines de particularités, voient souvent défiler nombre de magistrats en peu de temps. Le suivi des mesures éducatives s'effectuant souvent sur plusieurs années est perturbé par cet état de faits. De nombreux postes sont vacants surchargeant de travail les magistrats en place, les décisions sont prises alors trop vite, ou trop tard.

La notion essentielle dans l'ordonnance de 45 est « l'éducatif est la règle, le pénal l'exception ». Or les faits font une démonstration contraire : la peine est la règle, l'éducatif vient ensuite ; les maisons d'arrêt sont pleines de mineurs détenus comme prévenus surtout et condamnés ; rarement les maisons d'arrêt possèdent un quartier pour mineur, l'apprentissage de la délinquance s'effectue en prison au contact de détenus délinquants expérimentés. L'incarcération déjà dramatique pour des majeurs devient catastrophique pour les mineurs et laisse les éducateurs désarmés devant les traumatismes causés par la détention.

Depuis peu un nouveau service est mis en place auprès des Tribunaux, le fonctionnement étant le suivant :

Avant la présentation devant un magistrat, d'un mineur délinquant, un service éducatif doit pouvoir s'entretenir avec le jeune de façon à proposer une alternative éducative à l'incarcération provisoire. Or, ici encore la règle n'est qu'exception : beaucoup de mineurs sont emprisonnés sans que la possibilité d'une action éducative soit laissée, les prisons se remplissent toujours de mineurs.

Aujourd'hui l'ordonnance de 1945 est remise en cause et on parle dépoussièrage afin de limiter l'incarcération provisoire. Pourtant les problèmes posés par ce texte législatif résultent surtout d'une pratique perverse de la part des magistrats et non pas d'un vieillissement de l'ordonnance. La seule modification qu'il semble nécessaire de faire est de supprimer l'incarcération des mineurs en tant que prévenus ou condamnés, privilégier réellement l'éducatif : mais là se pose un problème financier, l'éducatif coûtant cher ! M. Delors n'a-t-il pas dit, dernièrement, que le social coûtait trop et qu'il fallait penser aujourd'hui à le limiter ?

LANDES

Une grève d'enseignants, vue dans les coulisses

Le 31 janvier, pour la première fois depuis mai 81, collèges et lycées étaient désertés – pendant 24 heures –, par un pourcentage importants de surveillants et de professeurs, à la grande joie des adolescents. Il ne s'agit pas ici d'analyser les motivations officielles de cette grève ni le détail des plates-formes des syndicats SNI et SNES, mais plutôt de montrer comment s'est vécue cette grève, en coulisse et localement dans un collège des Landes.

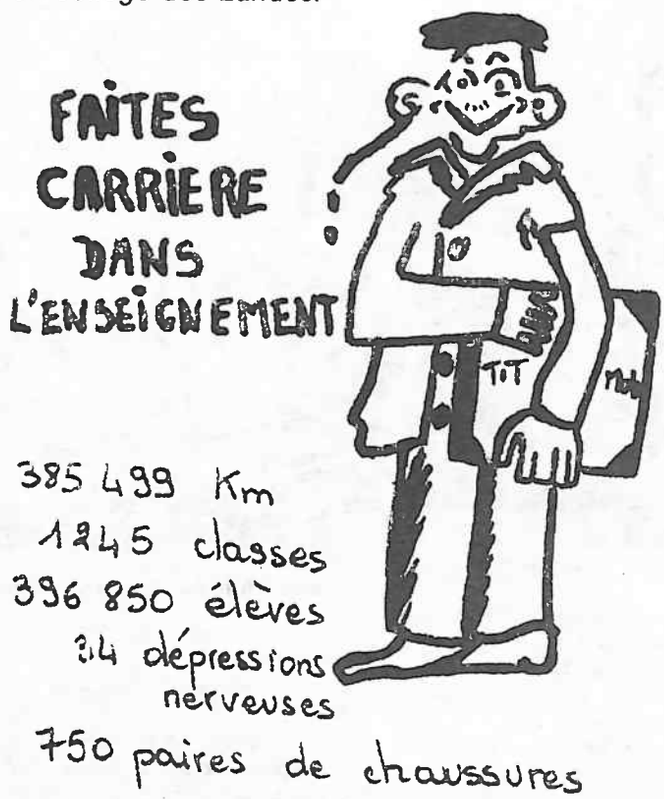

Dans cet établissement, une majorité d'enseignants fonctionne depuis la rentrée 83 de façon collective au travers d'un projet pédagogique qui concerne 4 classes*. La mise en place de ce fonctionnement a nécessité et nécessite encore une mobilisation importante, une réflexion et une critique collectives suivies et une lutte perpétuelle et directe (elle n'est jamais passée par les syndicats) contre l'administration locale et supérieure. Les enseignants impliqués dans ce projet ont donc ensemble toute une histoire et l'habitude d'une démarche collective qui, dans les faits quotidiens, dépasse tout clivage syndical et crée des brèches dans les appartenances figées aux chapelles. En fait, les syndicats sont totalement oubliés... Or voilà qu'ils ont réapparu soudain à cause de cette grève. Et face aux mots d'ordre syndicaux disparates et divergents, les enseignants de ce collège n'ont pas réussi à trouver un débouché reflétant l'autonomie de leur démarche.

Pourtant, l'assemblée générale avait dégagé deux points très clairs et unifiants, et que tous partageaient :

— pour ce qui concerne les statuts, actuellement hiérarchisés, des enseignants, il était exigé : « A travail égal, salaire égal ».

— pour les horaires de travail, eux-mêmes actuellement inégaux :

- diminution pour tous du temps de travail ;
- octroi d'un capital d'heures aux équipes pédagogiques, avec liberté totale pour elles de les gérer et de les utiliser comme elles l'entendent.

Or, rien de tout cela ne figurait sur les plates-formes des syndicats qui appelaient à la grève. Pourtant les enseignants du projet ont suivi cette grève du 31/1, sans avoir essayé de faire connaître la spécificité de leurs revendications. Noyés dans le flot des revendications corporatistes agitées par le SNI et le SNES, ils ont ainsi servi de base docile et de caution, volontaire ou involontaire, à leurs bureaucraties.

Alors, crédibilité retrouvée des syndicats ? ou bien sentiment d'impuissance de la base à se faire entendre, à faire connaître d'autres revendications et à s'organiser de façon autnome ?

Ce collège était en grève le 31/1 mais pas pour les raisons officielles. Sans doute n'était-il pas le seul dans ce cas. Dommage que tous ces non-dits ne s'expriment pas !

■

(*) sans notation ; ateliers aux activités diversifiées que les enfants choisissent ; éclatement du groupe-classe ; conseils quinzomadaires élèves/profs/parents ; séances de concertations bimensuelles entre élèves et entre profs, pris sur le temps de travail.

grève du 31 JANVIER 84

La grève du 31 janvier a, semble-t-il été suivie par de nombreux CES et Lycées du Val de Marne (94). Cette «adhésion» au mot d'ordre du SNES, du SNI, auquel s'était joint le SGEN-Val de Marne, s'explique surtout par le fait que cette grève se produit en plein milieu de mouvements de lutte dans le second degré sur le Val de Marne.

La raison est simple: l'académie de Créteil (Val de Marne, Seine et Marne, Seine St Denis) a décidé de transférer 60 postes du Val de Marne (94) vers la Seine et Marne (77) et la Seine St Denis (93). Ce redéploiement, en plus d'alourdir les effectifs par classe, risque de laminer les tentatives d'innovations pédagogiques qui avaient vues le jour dans plusieurs établissements du département. Sans tomber dans les clichés, on peut dire que le plus souvent ce sont des enseignants jeunes qui constituent les équipes pédagogiques, et que ce sont ces mêmes enseignants qui risquent de «sauter» en cas de redéploiement.

Les points intéressants de ces mouvements me semblent être:

— **Le contenu:** «Le redéploiement tue l'innovation». Bien sûr, les équipes pédagogiques ne sont pas la panacée, mais elles ouvrent des brêches dans ce monde inerte qu'est l'éducation nationale.

— **La forme:**

● Localement (Ivry-Vitry), il existe des **coordinations horizontales** entre établissements. Certes ces coordinations sont le plus souvent à l'état embryonnaire et ont donc beaucoup de mal à se coordonner au niveau départemental.

Le SGEN-Val de Marne semble appuyer ces coordinations horizontales et esssayer de les aider à se contacter départementalement.

● Les parents et les élèves sont une des composantes les plus actives des mouvements. Si les motivations des élèves sont toujours ambigues dans ce genre de luttes (garder ses profs), leur dynamisme bouscule les conventions de lutte qui existent entre enseignants et administration. Que ce soient les collégiens de Vitry auquels le rectorat envoie les flics quand ils viennent en délégation le 2 février ou les collégiens de Champigny qui balancent œufs et yaourts sur le bâtiment de l'académie (8 février).

Conclusion provisoire

Contrairement à ce qu'écrit le journaliste P. Bernard dans Le Monde du 11 février, ce ne sont pas le PCF et le SNES (c'est pareil disent les mauvaises langues !) qui mènent la lutte, mais bien les usagers eux-mêmes.

Bien entendu le PCF essaye de récupérer l'affaire par le biais de la FCPE et des municipalités qu'il contrôle (Vitry, Ivry, Champigny...). Car « l'audience du parti » me semble moins importante dans les établissements que ne le pense ce journaleux.

Dernière minute:

● A l'appel du SGEN (93-94-77), nombre d'établissements ont envahi le CTP* le 14 février, et ont empêché sa tenue.

● Localement, les actions continuent (blocage de la N4 à Chambigny...).

Souhaitons que les vacances scolaires de février ne calment pas ces ardeurs. D'autant plus que les écoles primaires et maternelles risquent de se mettre de la partie, car un redéploiement tout à fait comparable leur est «proposé».

15/02/84 Champigny

(*) C.T.P.: Commission technique paritaire, instance qui émet un avis consultatif sur les fermetures/ouvertures. L'administration essaye de l'utiliser pour faire entériner ses projets.

Décret sur la réforme du statut des surveillants

Jusqu'à présent, la fonction de surveillant était principalement tributaire du lycée ou collège où il se trouvait et de sa propre personnalité. Ainsi, cette fonction pouvait varier du «flic» au pion «cool», exiger plus ou moins de travail administratif, plus ou moins de surveillance. De toute manière, le pionnicat restait un apport financier, un passage nécessaire.

Suivant le décret concernant la réforme du statut, il semble que le gouvernement vise à ne plus laisser s'installer un certain dilettantisme au sein des structures de l'Education nationale. Il faudra être désormais bon étudiant (plus que 4 années de pionnicat maximum) et travailleur social voué à la cause pédagogique. Ainsi, grâce à la vigilance cordiale du proviseur, il s'insérera dans une équipe éducative « regroupant professeurs et administration ; dans le but de pallier le dramatique manque de communication entre enseignant et enseigné, il déploiera le dynamisme de sa jeunesse pour animer des groupes, clubs, associations, loisirs... », et toujours grâce au privilège que lui accorde son âge, il sera un excellent confident et conseiller pour les élèves, les aidant dans leur orientation vers des études supérieures, leur apportant son soutien pour les problèmes personnels et leur permettant d'élaborer un projet d'avenir (au fait qui a encore des projets d'avenir !...) cf. circulaire du 6 juillet 83.

Mais non le surveillant n'aura pas de pouvoir décisionnel, seulement consultatif ! L'ambiguité de sa fonction dûe au fait qu'il est salarié sans exercer réellement une profession servira ainsi à de multiples fins car il sera en outre l'aide du C.E (conseiller d'éducation) ou du CPE, il pourra «l'assister dans l'exercice de sa fonction, outre dans la marche générale de l'établissement mais aussi pour tout ce qui concerne l'aide qu'il faut apporter aux élèves à tout instant dans l'apprentissage qu'ils doivent faire de l'exercice de l'autonomie et de la responsabilité et dans la poursuite de leur formation».

Il sera l'ange gardien de chaque élève, attentif, dévoué, enjoué. Evidemment, dans ce merveilleux conte, que deviendra l'établissement scolaire, où chacun, prof, personnel, proviseur, CE, CPE, surveillant, veillant à la cordialité de leurs relations, veillera de même à ce que les élèves avancent sur ce fameux chemin de l'autonomie, de la responsabilité; dans ce petit conte, quelques faits à noter tout de même:

— art. 10: conditions de service:

«Ce service (d'externat) comporte la surveillance des études, des récréations d'avant classe et d'après classe, des mouvements à l'intérieur et **à l'extérieur de l'établissement.**»

— circulaire du 6/7/83:

«Les responsabilités des maîtres d'éducation (anciens S.E. et M.I.) se situent parmi les suivantes, chaque M.E. assumant celles qui répondent **aux besoins du service** et le **plus possible à ses compétences.**» Quelquefois, des précisions ne sont pas superflues !

Suite page 23

PAYS BASQUE

L'Etat fait monter la tension

Deux articles parus dans les numéros 32 et 33 de Courant Alternatif informaient de la " sale guerre " qui sévit au Pays Basque, de l'élimination par le GAL des réfugiés, des collusions entre les Etats espagnols et français, et de la tension qui règne en Euskadi. Le texte qui suit, après un point rapide sur la situation, s'attache surtout à présenter les conséquences des événements actuels sur le mouvement abertzale au Pays Basque Nord.

Les réfugiés du Sud, face aux attentats meutriers que le GAL perpétue contre eux, face aussi aux menaces répressives dont ils sont l'objet de la part de l'Etat français (contrôles, éloignement, exil), ont choisi d'agir par la grève de la faim collective pour faire pression et permettre d'ouvrir des négociations sérieuses. Leur but : obtenir un engagement net et clair de l'administration pour qu'ils puissent « vivre légalement et normalement au Pays Basque ». Or, non seulement l'Etat français ne se hâte pas d'aménager leur situation administrative, mais encore il n'hésite pas à envoyer les flics pour déloger les grévistes de la faim de la cathédrale de Bayonne, les obligeant à se réfugier dans une autre église (Arbonne). A ce jour 36 réfugiés sont encore impliqués dans cette grève de la faim commencée il y a 34 jours et refusent collectivement une surveillance médicale de leur état de santé. Autrement dit, quand vous lirez ces lignes, s'ils n'ont pas obtenu satisfaction, du moins en partie, il risque fort que l'irrémédiable soit sur le point de se produire ! Deux des trois Basques du Sud détenus à Fresne suite à la manifestation de Bayonne du 20 décembre poursuivent de leur côté un jeûne de solidarité avec les réfugiés d'Arbonne.

Entre temps, deux nouveaux assassinats contre des réfugiés ont été commis par le GAL, le soir même où l'une des victimes s'était plainte à la gendarmerie d'être suivie par une voiture immatriculée en Espagne. Le zèle des flics et des militaires, omniprésents dans la région, se manifeste avant tout pour réprimer les manifestations de rue, contrôler les réfugiés et surveiller le mouvement abertzale.

D'autre part, les quatre militants d'Herri Taldeak, arrêtés alors qu'ils convoyaient des journalistes à une conférence de presse d'Iparretarrak, restent en prison, sans que soit reconnu leur statut de militants politiques. Pour exiger leur libération, ainsi que celle des détenus réfugiés des actions ont eu lieu (cortèges de voitures, jeûnes collectifs, galas de soutient, manifestations, occupation de la gendarmerie de Mauléon...), portées par le mouvement abertzale du Nord, mais auxquelles ne s'associait pas le Comité de Défense des réfugiés. Certains de ses membres sont même allés jusqu'à dénoncer les « éléments provocateurs » qui avaient occasionné des « violences » à Bayonne lors de la manifestation du 20 décembre le lendemain de l'assassinat de Kattu ; feints ou sincères, ce type de dénonciations illustre bien les divergences de points de vue concernant la lutte à mener au Nord.

Le sabotage de la voie ferrée Paris-Madrid signée Iparretarrak (IK), n'a pas bien sûr aidé à aplanir les clivages dans le mouvement. L'explication politique de cet acte est pour l'instant passée inaperçue dans la presse, qui n'a voulu que mettre en avant les risques mortels auxquels les passagers avaient échappé par « miracle », émettant même des doutes sur le fait que les auteurs du sabotage en avaient auparavant averti les gares ! Or, nous dit-on, la catastrophe a été évitée parce que le train qui devait croiser celui qui a déraillé à l'heure de l'explosion, a été « retardé pour des raisons techniques ». Quels sont ces raisons ? La presse ne le dit pas ; ne serait-ce pas justement parce que la gare d'Hendaye avait été prévenue par les auteurs du sabotage ? Mais l'avouer, ou simplement en émettre l'hypothèse logique, c'est aller à l'encontre de l'intoxication policière qui veut démontrer que les clandestins ne sont que des assassins, eux qui pourtant « avaient déclaré qu'ils ne s'attaqueraient pas aux personnes ».

Ceci dit, il faut bien reconnaître combien est insuffisant actuellement le relais qui permettrait une explication et une compréhension politique de ce type d'action. Le risque est alors grand de voir les actions de plus en plus violentes se substituer à la lutte de tous, ou du moins la chapeauter, alors qu'elle ne devrait, en principe que servir à marquer un rapport de force à un moment donné et à élargir ces luttes à un nombre de gens de plus en plus grands.

Evidemment les notables de droite comme de gauche en oublient leurs indignations anciennes contre le GAL, pour en appeler à la lutte « contre la violence » et s'insurger contre les manifestations locales à répétitions qui « perturbent les intérêts des commerçants de Bayonne ». Quant aux syndicats de gauche, restés totalement silencieux pendant les épisodes sanglants du GAL, ils osent maintenant sans vergogne appeler leurs troupes à manifester sur le thème « halte au terrorisme »

Le mouvement abertzale, quant à lui, a du mal à faire face. Les plus « modérés », ceux qui croyaient trouver un espace avec le gouvernement de Mitterrand pour amorcer quelques réformes (en particulier la création d'un département basque) ont été passablement refroidis par l'attitude répressive de l'Etat français envers les réfugiés. L'hebdomadaire *Enbata*, expression de cette tendance, parlait même d'une rupture consommée, d'une impossibilité de dialogue avec le pouvoir. Il en appelait à plus d'unité dans le mouvement, ou tout au moins que se dévoilent plus clairement les projets politiques de chacun. Mais en même temps, il annonçait que sa parution était menacée par de graves problèmes financiers.

Quant aux tendances révolutionnaires du mouvement, elles souffrent de leur difficulté actuelle à clarifier leur projet politique et leur stratégie, et d'un enfermement de plus en plus évident dans la lutte anti-répression, au risque que la répétition faisant place à l'imagination, le nombre de gens concernés ne stagne. Prises par leur désir de présenter un front uni face à la répression, elles ont du mal à exprimer leurs divergences et leur spécificité : celles-ci apparaissent trop souvent comme une faiblesse, alors qu'il est possible d'en faire une force. De plus, se situant sur le terrain de rupture et d'affrontement avec l'Etat français, elles n'ont pas toujours la possibilité de s'exprimer dans une dynamique sociale qui mettrait en mouvement les secteurs d'exploitation et serait d'un poids important dans la lutte en interférant sur le terrain de la production : licenciements, inquiétudes pour l'emploi sont en effet grandes dans la région, et il importe que le mouvement abertzale soit en mesure d'avancer des propositions de lutte sur ces terrains qui sont encore trop souvent sous l'emprise des syndicats réformistes. Les conséquences des restructurations ne vont pas manquer de se faire sentir dans la région et il faut bien se préparer à y répondre.

Récemment ELB, Syndicat des Travailleurs Paysans du Pays Basque, a jeté un pavé dans la mare en faisant part de sa démarche politique et de ses critiques vis à vis d'Herri Talde ainsi que de son rejet d'IK. Or ELB possède une certaine audience parce qu'il représente une force sociale non négligeable.

« Herri Talde... s'inscrit dans la logique d'une politique qui consiste à ramener à soi, à s'approprier tout ce qui se fait à l'extérieur... »

« Les actions d'IK reviennent à faire interpréter tout ce qui se passe que comme caution à Iparretarrak ».

Cette façon de se démarquer d'HT en lui reprochant sa tendance réelle à s'approprier toutes les luttes qui se mènent et à les chapeauter politiquement, a provoqué pas mal de remous. Il est à souhaiter que, passé l'aspect émotionnel, cette position puisse être prise comme contribution au débat d'abord, pour l'anti-léninisme qu'elle contient ensuite, parce qu'elle peut amener chacun à se définir.

Pourtant les accusations qu'ELB porte contre IK et la confiance qu'il manifeste envers le mouvement « progressiste » ne sont pas exemptes d'une volonté tacticienne qui cherche avant tout à renforcer une image de représentativité et de crédibilité en tant qu'organisation responsable. En outre, ELB annonce comme beaucoup que la solution au Pays Basque ne peut être que politique... Mais il ne parle pas de la nature souhaitable de la solution politique que lui-même préconise, moins encore qu'HT que pourtant il critique pour cette carence. En fait, les concessions que fait ELB, par soucis de maintenir son image de représentativité présente des inconvénients inversement proportionnels à ceux qu'entraîne un certain activisme qui ne se soucierait plus de coller à la réalité. Reste à savoir comment dépasser cette dualité.

le 23. 2. 84

ECONOMUS EXPANSIONAM

Dans les 50 premiers groupes ou entreprises françaises au niveau des bénéfices se trouve une pleïade de secteurs, parmi lesquels se taillent la part du lion :

11 banques
7 compagnies d'assurances
6 alimentations + 4 distributions

Le plus gros bénéfice est réalisé par Elf Aquitaine : 3527 millions de francs.

Dans les 50 plus grosses pertes l'EDF est en tête avec -8363 millions de francs, devant la SNCF -6157 et Usinor -4604, Peugeot est 9e avec -2148.

Paradoxe le plus gros investisseur est EDF avec 38995 toujours en millions de francs, Peugeot est 5e avec 5065.

Les 5 premières entreprises classées sur une liste de 1000 sont : 1) Française des pétroles ; 2) Elf Aquitaine ; 3) Renault 4) Peugeot S.A. ; 5) C.G.E. Classement effectué sur le chiffre d'affaire 1982.

Sur 1000 patrons environ 250 ne devraient plus diriger d'entreprise si la retraite à 60 ans était pour tout le monde.

STATUT NOUVEAU

Suite de la page 21

D'autre part, comment imaginer l'instauration de relations cordiales, de buts communs entre profs et surveillants dans le contexte scolaire ? Chacun sait que de par sa position, le surveillant est souvent bouc émissaire, calomnié parce qu'il est trop payé, qu'il ne travaille pas, qu'il n'est plus enfant et pas encore adulte. Des antagonismes profonds existent entre les différentes catégories de personnel, dus à une structure qui sépare les intérêts de chacun et les responsabilités. Alors le mythe de la grande « équipe éducative » visant à répondre aux problèmes d'échec scolaire, de communication, de manque d'autonomie et des projets des élèves paraît être encore plus une hypocrisie qu'une utopie.

Evidemment, face à un tel projet, il est toujours possible à priori de refuser de participer. Mais certaines précautions ont été prises. De même que le « Maître d'éducation » aura la prise en charge des élèves, l'administration contrôlera.

Ainsi, l'accès au pionnicat sera outre fonction des conditions matérielles mais aussi de « l'intérêt que les candidats ont manifesté en matière d'éducation » (art. 3).

Un stage de formation et d'initiation aux problèmes de l'éducation et de l'adolescence servira à filtrer ceux qui ne seraient pas animés de cette flamme !

De plus, il n'est plus question de stagiarisation, des stages permanents et une période probatoire de 6 mois sont mis en place, période à l'issue de laquelle le proviseur aura tout pouvoir de ne pas reconnaître la bonne volonté et les qualités d'éducateur et d'animateur de ses surveillants. Pouvoir qui s'exercera régulièrement à la fin de chaque année.

Même si une commission constituée de représentants du rectorat, de l'établissement et de maîtres d'éducation discutera les décisions des proviseurs, peut-on accepter cela comme une garantie face à un tel arbitraire ?

Nous démissionnons !

Impossible ! Article 21 : « La démission ne peut résulter que d'une demande écrite de l'intéressé » !!!

MILITANTISME ET MOUVEMENTS SOCIAUX

Le courrier des lecteurs des deux précédents CA m'est apparu intéressant à plus d'un titre :

— Luttons-nous pour lutter ?

— Est-il aussi simple de répondre « la société nouvelle ne sera pas construite dans la tête de tel ou tel groupe ou individu... elle naîtra des luttes et des mouvements sociaux réels " à ceux qui aimeraient bien qu'on leur propose " un projet globale de société libertaire " ?

— Refusons-nous toute espèce de recherche théorique ?

— Avons-nous abandonné toute utopie de société nouvelle ? et quelle utopie ?

Comme le groupe de Reims le disait en réponse à un copain de l'Ain : " Nous avons choisi d'être dans les mouvements sociaux réels "... d'accord mais : Pour quoi y faire ? Dans quel but ?

Cet article ne répond bien sûr pas à toute ces interrogations, ce n'est qu'un essai n'émanant que d'une seule personne. C'est un peu une suite à l'article paru dans CA 24 : " Et si on parlait un peu de nous "... A propos de la lutte de Chooz.

Quelques considérations générales

Nous sommes, qu'on le veuille ou non, des militants à un niveau ou à un autre. En ce sens, nous sommes différents de ceux ou de celles qui n'interviennent pas d'une manière consciente dans la société soit pour la modifier soit pour la transformer. Même si le vocable « militant » fait frémir les « anciens » et plus généralement ceux qui n'ont jamais milité mais qui connaissent par ouï-dire la « militance » au niveau de ses contraintes et de ses abnégations, il faut bien appeler un chat : un chat !

Nous avons quitté la période où une partie non négligeable de la jeunesse s'engageait dans la militance pour combler des vides créés par la société ambiante et/ou rechercher un idéal. Il y a bien d'autres substitutions créées par la société elle-même pour passer la période de contestation des institutions que traversent bon nombre d'individus dans leur adolescence (dont un aspect est le rejet temporaire de l'autorité parentale)... Mais il ne faut pas oublier que par définition même, tout militant a un mal de vivre quelque part, sans cela il n'aurait aucune raison de vouloir « vivre autre chose ». Nos motivations sont diverses, elles englobent des aspects psychologiques, matériels, idéologiques, affectifs... Les aspirations profondes de tout individu peuvent trouver réponse dans la société actuelle qui existe et se transforme pour cela, tout dépend de notre position sociale et économique... mais aussi et surtout du contenu de nos aspirations.

J'arrête ici ces considérations générales en sachant qu'il nous faudrait approfondir toutes ces questions.

Partons d'un vécu

Lorsque nous avons débarqué à Chooz début 80, en tant que « militants extérieurs », plusieurs désirs nous animaient. Il y avait quelque part l'aspect « bon samaritain » venu soutenir une lutte... En fait, ce n'était pas gratuit... et ce ne l'est jamais pour qui que ce soit. Un soutien gratuit à une lutte quelconque, qu'il se traduise par un tract, une affiche, une présence à une manif, etc., n'existe pas. Certains le font pour des motivations personnelles répondant à leurs désirs, à leurs manques... ils veulent vivre quelque chose (ou oublier!) ... Le vécu est là avec, malgré tout, des références théoriques, conscientisées ou pas. Je passe bien sûr sur les intérêts politiques très divers des uns et des autres...

Nous, c'était aussi cela, mais c'était aussi une recherche politique. Déjà, on peut dire que si nous avions choisi de nous déplacer à Chooz plus que dans le vignoble champenois..., ce n'était pas un hasard ! Quoique nous ignorions ce que nous allions y rencontrer.

Nous savions, par notre expérience et notre réflexion théorique, que c'est « dans l'action pratique que les principes libertaires doivent être *mis en jeu*, et non dans des idées ou des discours aussi mirobolants soient-ils » (cf C.A. n° 32 - p. 23). Nous avions dépassé le stade d'injecter l'idéologie anarchiste dans les luttes où nous intervenions, parce que nous savons que cela est complètement inadéquat, mais aussi parce que l'idéologie anarchiste en tant que telle n'est pas le garant de l'absence de rapports de domination, entre ceux qui savent et les soi-disant ignares.

Sur notre intervention, je ne dirais rien de plus que ce que nous avons dit dans le n° 24 de C.A., mais je tiens à repréciser que :

— Nous avons soutenu et appuyé des initiatives dans cette lutte parce qu'elles nous semblaient aller dans le sens de nos aspirations (et nous continuons de le faire).

— A chaque fois que nous étions en désaccord, nous nous sommes exprimés sans pour cela en faire un sujet de rupture partidaire. Si nous avions été totalement en rupture, nous aurions quitté ce lieu d'intervention.

— Lorsque nous avions des propositions à faire, nous avons joué cartes sur table.

Actuellement, les seules formes d'expression du mouvement social dans la Pointe des Ardennes se traduit par des revendications d'application des promesses tenues par Mauroy voici un an et du plan social signé majoritairement par les sidérurgistes de la Chiers.

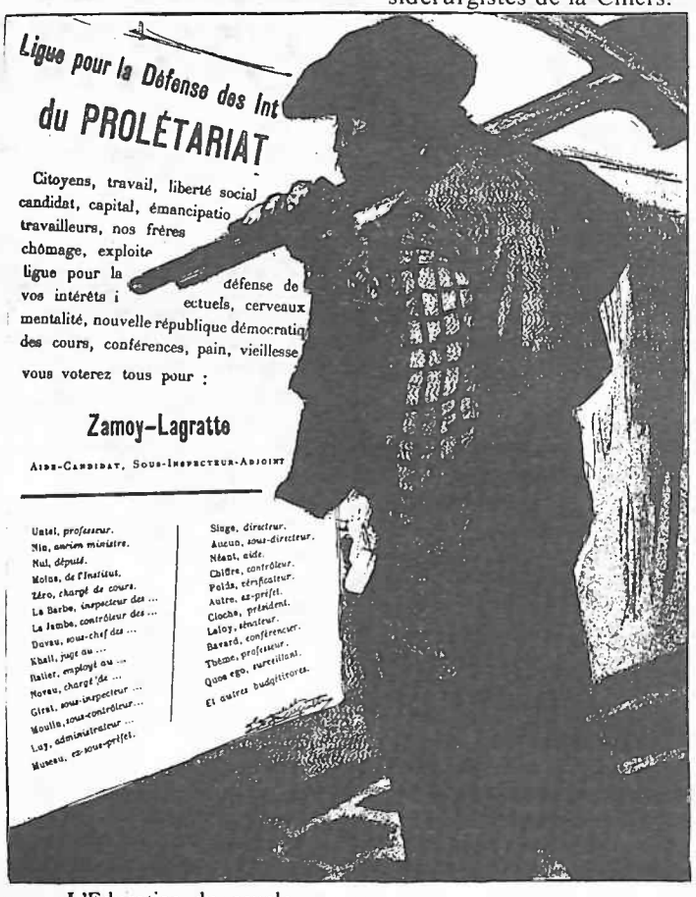

L'Education du peuple.

— Quoi qui s'mêlent, ces gavés !

Même si la lutte des sidérurgistes revêt encore des formes radicales (barrages routiers), on sent bien qu'il y a de moins d'espoir de lier tous les problèmes de restructuration industrielle entre eux mais aussi à la construction de Chooz B.

Chacun essaie de sauver sa peau, que ce soit le sidérurgiste, le travailleur d'Arthur Martin, de Cabeltel, etc. On se mobilise ici ou là pour écouter les responsables syndicaux. On espère être entendu et reçu par le préfet, les ministères... On espère que le gel des mesures de suppression d'emplois sera reconduit à la prochaine réunion tripartite, etc. Les instances syndicales et politiques mènent toutes les barques, il n'y a pratiquement plus ou pas d'expression autonome de travailleurs.

Tout ceci est bien compréhensible dans une situation sociale où il n'est pas apparu d'espoir en dehors du cadre délimité par l'Etat.

Concernant la lutte de Chooz, certains militants extérieurs à la Pointe de Givet mais y intervenant ont fait des propositions allant dans le sens d'un travail de fond, d'information et de recherche. Malheureusement, il n'y a plus, sur le terrain, de forces disponibles pour entreprendre un tel travail de titan. *Nous ne pouvons pas mener cette pratique de l'extérieur, mais si nous vivions sur place, il faut bien avouer que nous le ferions !*

Que tirer de tout cela ?

Dans un mouvement social, ou plus largement, dans un contexte politique donné, les militants que nous sommes ont des débats à mener, des propositions à chercher même si, heureusement, nous avons tant à apprendre des autres.

Nous avons, en tant que groupe organisé une spécificité de par nos références idéologiques, théoriques, de nos expériences passées. Cette spécificité existe bel et bien, on peut aisément s'en rendre compte en constatant que notre intervention est, la plupart du temps, différente dans sa forme et dans son contenu de celle de gens ayant un autre projet politique derrière la tête, même si celui-ci ne s'exprime pas clairement.

Bien sûr, nos interventions peuvent rejoindre les aspirations de gens n'ayant pas la même démarche ni le même vécu que nous ! HEUREUSEMENT !

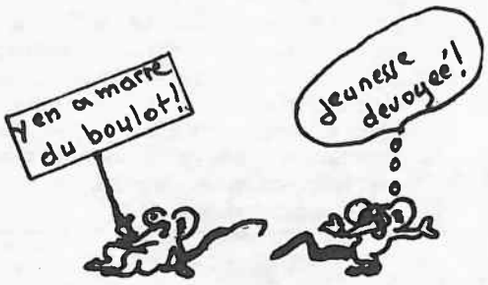

Pour en revenir aux luttes de la Pointe de Givet, je pense qu'à un moment donné, nous avons connu une situation où se posait concrètement l'alternative à la société actuelle en sachant bien que cette alternative ne pouvait être que partielle, étant bien entendu que nous ne croyons pas à un îlot libéré de la société capitaliste mondiale. Là, le mouvement n'a pas su ou pu trouver des voies pouvant enfoncer encore quelques clous, malgré les quelques recherches effectuées. A la réflexion (mais je peux me tromper !), si des gens en mouvement avaient eu « quelque idées derrière la tête », il se serait peut-être passé autre chose sans pour cela être la Révolution. Même si nous avons la bonne excuse d'être extérieurs à la Pointe de Givet, nous avons eu là-dedans un « manque », non pas en tant qu'avant-garde bien pensante (que nous ne sommes pas), mais en tant que militants agissant en rapport à des références théoriques, à des désirs de société nouvelle (conscients ou inconscients) dont nous sommes porteurs, à un niveau ou à un autre.

Notre force de proposition que nous avions à un moment donné s'est trouvée bloquée par les faits, par l'idéologie totalitaire ambiante, par le fait que nous sommes tout de même extérieurs à la Pointe, mais aussi et surtout parce qu'il n'y a plus aujourd'hui de recherche alternative à la société que nous combattons.

Pour tenter d'approfondir ?

Cette recherche se situe à notre niveau mais aussi au niveau de la plupart des mouvements sociaux. Je pense que ces 2 niveaux *sont indissociables* et que n'importe quel individu ou groupe ne peut s'extraire de la réalité ambiante pour *apporter* quoi que ce soit d'intéressant aux mouvements.

Des analyses, des projets de société esquissés ici ou là, mais liés à une certaine réalité foisonnent dans des bouquins récents (ceux-là !), dans des cercles d'initiés dont certains d'ailleurs sont dans les allées du pouvoir... Mais ce ne sont évidemment pas des théories remettant en cause le système capitaliste. Nous, nous sommes très forts pour critiquer la société duale, toutes les formes d'autogestion (pour ne prendre que les projets de gôche)... Notre projet politique est rangé dans nos bibliothèques poussièreuses... de nos centres de documentation qui ont tendance, par ces temps, de se multiplier (est-ce un hasard ?)

Malgré tout, je vous rassure, je ne crois pas que le mouvement anarchiste et plus généralement le mouvement révolutionnaire soit en lui-même responsable de cet état de fait. Il faut bien l'avouer, *le totalitarisme de la nécessité de l'Etat, du capitalisme* (sous une forme ou sous une autre) *est encré dans la tête de la quasi-totalité des habitants des pays développés.* Il faut des tas d'événements pour que des gens en lutte en viennent à le remettre en cause. Bien sûr, on peut se contenter des quelques centaines d'individus qui adoptent l'idéologie anarchiste sous une forme ou sous une autre... mais c'est bien maigre et cela ne me satisfait pas !

Si certains de nos « ancêtres » ont pu théoriser, tenter ou vivre furtivement une société nouvelle, c'est déjà parce qu'ils baignaient dans la société qui les entourait. *C'est là le sens de notre choix d'être dans les mouvements sociaux.*

Nous ne savons pas ce qu'il en ressortira comme théorie, comme projet... *Cela ne dépend pas que de nous, mais cela dépend aussi quelque part de nous en tant que participants à ces mouvements.*

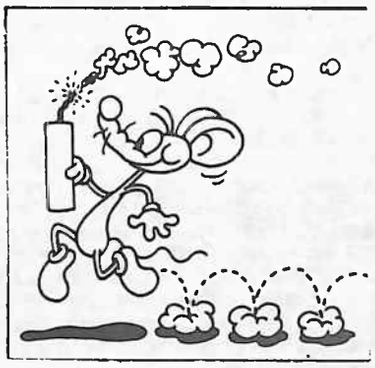

Nous savons globalement ce que nous ne voulons plus, aussi bien au niveau de notre militance interne que dans nos rapports avec ceux ou celles qui vivent et/ou luttent avec nous... Cela ne suffit plus !

Beaucoup d'entre nous, et certainement de ceux qui lisent C.A., ne croient plus à la Révolution d'où sortirait la société nouvelle. Nous ne sommes plus des adolescents, ni des doux rêveurs croyant à la spontanéité des masses. Nous ne croyons plus, contre vents et marées que, sans les méchants politicards, les exploité(e)s auraient depuis longtemps trouvé leur chemin d'émancipation...

D'un autre côté, lorsqu'on a vécu une lutte comme celle de Chooz-Vireux, il me semble que *tout est tout de même possible.* Que des gens, dans un mouvement, *se transforment et soient porteurs d'aspirations en rupture...* alors qu'au départ ils étaient, dans leur grande majorité, comme n'importe quel habitant de cette terre. Cela ne peut que nous interroger et finalement nous réjouir... quoique cela m'apparaisse insuffisant comme satisfaction...

Alors, si nous luttons contre la société, ce n'est pas simplement pour le plaisir de lutter... il y a bien quelque chose là-dessous ! Il nous reste à en parler.

J'arrête là pour aujourd'hui ces « élucubrations »... en espérant que je ne serais pas le seul à me foutre à l'eau (surtout que je ne sais pas nager, bande d'individualistes inhumains !!).

D. J.

« La C.J. de ce n° 34 tient à préciser qu'il manquait une présentation à la réponse au dossier sur « la limace bleue » (publiée dans le n° 22 !), réponse parue dans le n° 30. En effet, cette réponse apparaît comme anonyme alors qu'elle émane de deux personnes de Lille que nous avons rencontré lors de notre dernier camping (été 83). Etant antérieur à toute cette « affaire », nous ne sommes pas en mesure de prendre position, la seule chose que nous pouvons nous reprocher est de ne pas avoir tenté de mettre en rapport les positions et les personnes antagonistes. Etait-ce possible sur un sujet qui laisse visiblement autant de cicatrices ? ».

DÉBAT : LIMACE BLEUE

DE TOURCOING

Le mythe de la raison
La raison du mythe

Courant Alternatif, dans son dernier numéro, publie une lettre anonyme, dont les auteurs visent à répondre à un article paru en janvier 83 sur "La Limace Bleue", expérience d'école ouverte, maternelle publique, jusqu'en 1982 à ROUBAIX.

La réponse à cet article prend à son compte le ton de la raison contre le mythe, ton qui donne un accent étrange qui masque l'enjeu réel du mouvement de la Limace Bleue, réduit, au nom de la raison, à un "mythe qu'il faut oublier".

Pourtant, le mythe semble déborder la raison et les auteurs eux-mêmes, de sorte que, malgré et à travers tout ce que dit la réponse de l'article, la Limace Bleue évoque un monde que la Raison ne peut qu'entendre ou voir sans le reconnaître : elle ne peut, la Raison, que refouler ce monde-là, refoulement d'impuissance trahie par chaque mot de la "réponse".

Le mouvement de la Limace Bleue déborde la droite ligne de la raison, et toute la réponse des auteurs anonymes se construit, comme une digue, sur la volonté jamais satisfaite ni assurée de décrire la déraison de la Limace Bleue pour en conclure à sa disparition logique, rationnelle et raisonnable: "Il ne faut pas qu'elle renaisse où qu'elle puisse se trouver".

Enjeu d'exorcisme de cette réponse: "Il était difficile de faire la part des choses (...), il était difficile de ne pas être investi dans cette histoire, tant on était pris dans une atmosphère où on avait l'impression qu'il se passait quelque chose à la Limace Bleue...". "Atmosphère", "impression", "difficile de ne pas être investi": voilà bien ce qui semble avoir gêné et gêne encore les auteurs de cette réponse, qui ne semblent pas encore en être revenus de ce débordement.

L'alternative mise en jeu, en ...? (ndc), en place par la Limace Bleue, alternative "publique", bouscule bien sur la "droite ligne" de ce qui apparaît à soi comme ouverture, et face à cette bousculade, face à ce "bordel", les auteurs ne savent que faire, que faire d'autre que "répondre". Ils balancent entre une volonté de montrer que la Limace Bleue était en "droite ligne" du PS, qu'il n'y avait rien d'alternatif ou de révolutionnaire, car quoiqu'elles (1) en disent, elles ont eu pratiquement toujours de bonnes relations avec le Rectorat, et une volonté de montrer que cette "expérience", tout le monde, et en premier lieu "elles" et aussi eux, les auteurs ("l'impression de s'être fait avoir": mais avoir quoi, qu'ils craignent tant de perdre ?).

Ainsi, ce balancement entre le mythe et la raison, entre la droite ligne et l'impasse, révèle plus sur les difficultés qu'ont encore aujourd'hui les auteurs de la réponse, à comprendre ce qui se passe à la Limace Bleue, à s'assurer qu'il ne s'y passerait rien qu'ils ne sauraient déjà, à s'assurer que les alternatives doivent être raisonnables, cloisonnées: les femmes et les enfants à l'école, les adolescents et les hommes à la rue (mais institutionnalisée), l'ouverture des écoles, des prisons, des asiles et des familles ne devant pas mener "au bruit et à la confusion", horreur de toutes les horreurs...

Mais le mouvement de la Limace Bleue déborde la manière dont la Société en droite ligne gère ses propres alternatives, l'école, la psychiatrie, la justice, l'amour, etc...

"Elles" débordent l'alternative du mythe et de la raison, et c'est pourquoi la Limace Bleue n'est qu'un mythe pour qui se place du point (de vue ? ndc) aveugle, sourd et muet de la raison. Et, dans ce débordement, elles ont eu peur de le dire en leur nom. Elles signent et persistent, ce qui n'est pas effectivement "raisonnable", audible par la raison dont l'anonymat signe ce que la nomination ferait encore vaciller.

Les obstacles auxquels se heurte la Limace Bleue, où qu'elle soit, ne viennent pas du fait "qu'on ne peut pas tout faire à la fois" (et pourquoi pas d'ailleurs ? D'où vient cette "sage" expression qui fonde la puissance sur la division, la séparation ?), ou du fait qu'elles se seraient essoufflées et n'auraient plus maîtrisé la situation".

Les obstacles ne viennent pas de cette force de débordement, les obstacles viennent de la force de la raison, du cloisonnement, de la droite ligne, de la peur qui cherche à (s')exorciser, y compris en s'assurant, tant le risque est grand, que les morts sont bien morts et qu'ils ne renaîtront pas, où qu'ils puissent se trouver".

Peur terrible, apparemment, qui a animé cette "réponse" des auteurs, à l'image même de ce qui a cherché à écraser la Limace Bleue, à l'exorciser. Peur que ce qui est mort en nous puisse renaître, comme dans le rêve.

L'enjeu politique actuel des alternatives tourne aussi autour de cette peur de l'inscription du désir au sein même du social, lieu habituellement dévolu et réservé à la folie, à la déviance ou parfois à l'art, pour qui s'y risque en son nom.

A l'affirmation des auteurs "il ne peut y avoir d'école de paix, d'amour et de liberté dans la terreur, le bruit, la confusion", font écho les trois slogans inscrits sur la façade blanche du ministère de la Vérité de "1984" de G. ORWELL :

"La guerre c'est la paix
La liberté c'est l'esclavage
L'ignorance c'est la force".

Là "Raison" qui anime cette "réponse à la Limace Bleue fonctionne, sourdement, sur cette langue totalitaire, meurtrière par sa douceur et son anonymat qui prend le visage de l'alternative lucide, compétente et raisonneuse, nouveau masque du mythe de la raison.

Mais, même en 1984, il y a des résistants :

"Le crime de penser n'entraîne pas la mort. Le crime de penser est la mort. Maintenant qu'il était reconnu mort, il devenait important de rester vivant aussi longtemps que possible". G. ORWELL "1984".

Patrice DESMOND (Tourcoing)

(1) Ce "elles" féminin pluriel trahit aussi ce qui est en fait visé par cette "réponse"; ces femmes qui ont joué leur rôle, jusqu'à ne plus même répondre au désir expérimental qu'on leur concédait.

DE CHAMPIGNY

La Limace Bleue

Dans le n° 22 de C.A. (janvier 83), Michèle et Patricia décrivaient l'expérience de la Limace Bleue.

Dans le n° 30 de C.A. (novembre 83), un article répondait à ce dossier, en concluant : "Pour nous, la Limace Bleue est bien morte, et nous ne voulons pas qu'elle renaisse où qu'elle puisse se trouver".

Michèle et Patricia ont pris connaissance de la réponse du n° 30 de C.A. Elles n'ont pas voulu répondre personnellement à cet article, mais l'on fait circuler auprès de personnes ayant été investies dans la Limace Bleue à ROUBAIX. L'un d'eux, Patrice, nous a fait parvenir sa réponse, et en complément de sa lettre, je développerai quelques points. Auparavant, précisons que je n'ai pas participé à la Limace Bleue, que je suis lecteur de C.A., et que j'avais sollicité Michèle et Patricia pour qu'elles décrivent leur expérience de lutte à la Limace Bleue.

Les auteurs reprochent pratiquement à la Limace Bleue de n'être qu'une expérience dans la droite ligne du PS, et d'avoir eu de bonnes relations avec l'Education nationale (rectorat, ministère).

Là où leur réponse se contredit, c'est au moment où l'on reproche aux gens de la Limace Bleue de ne pas avoir pu maîtriser "la dérivation de leur expérience pédagogique" et d'entraîner "des gens aussi inexpérimentés qu'elles dans un conflit dont ils ne connaissaient pas les tenants et les aboutissants".

Il me semble que l'incohérence de ces critiques révèlent :

— Une compréhension curieuse de l'évolution d'une situation,

— Une vision tout aussi suspecte des gens impliqués dans une lutte.

L'évolution de la situation

Au vu des infos présentées dans le dosser La Limace Bleue (C.A. n° 22), il me paraissait clair que ce mouvement est parti d'une "banale" expérience pédagogique et que l'entrée des adolescents dans l'école a fait évoluer l'expérience dans une direction certes confuse, mais en rupture avec une simple pédagogie. La Limace Bleue a existé non pas parce que quelques individus ayant des a-prioris idéologiques ont décidé de s'affronter sciemment avec la Mairie, mais parce que l'évolution d'une situation a mis en contradiction les désirs des uns et les intérêts des autres.

L'Education nationale ayant "finement" laissé la mairie "aller au charbon", elle a pu jouer sur les 2 tableaux et choisir officiellement son camp quand les jeux étaient faits.

Des gens en mouvement

Reprocher à des gens inexpérimentés de ne pas avoir réussi à maîtriser une situation aussi complexe, est pour le moins étrange. Tout autant que le reproche d'avoir entraîné d'autres inexpérimentés.

Est-ce qu'à chaque fois que nous luttons collectivement en essayant de le faire en dépassant les cadres étroits des milieux militants (libertaires ou autres), nous n'entraînons pas forcément des gens parfois inexpérimentés ? Nous-mêmes, sommes-nous expérimentés ? Maîtrisons-nous les situations ? Faudrait-il attendre d'être sûrs de pouvoir maîtriser une situation pour agir ? Y aurait-il encore un mouvement social avec un tel postulat ?

Ce type de reproche ne tient que lorsqu'il s'adresse à des individus qui, de **l'extérieur** *envoient des gens au casse pipe.* →

Courrier suite

Le summun de la critique est le suivant :
"L'école est redevenue traditionnelle, les ados sont revenus au point zéro et **se retrouveront à l'âge légal en prison**.
Quand bien même la Limace Bleue vivrait-elle toujours sur ROUBAIX, aurait-elle les moyens de transformer les rapports sociaux pour que les ados ne se retrouvent pas en prison ?!
En guise de conclusion, les auteurs auraient été plus inspirés de nous préciser pourquoi il était impossible "d'avoir un groupe, des réunions, une analyse de ce qui se passait". Qui faisait le blocage ? La situation ? Les individus ?
Quant à notre cher C.A., il aurait, lui aussi, été plus inspiré en faisant connaître ce texte, avant publication, aux gens de la Limace Bleue, afin que la réponse soit publiée simultanément et non plusieurs mois après.

Philippe (Champigny)

DE BRETAGNE

...En ce qui concerne C.A., je trouve votre canard un peu rébarbatif au premier coup d'œil, mais mis à part ces considérations esthétiques, C.A. et les analyses qui s'y trouvent me paraissent intéressantes.
J'ai cependant l'impression que C.A. reste trop analyste (ce qui est peut-être dû à l'absence des libertaires dans les luttes ?) : il serait peut-être bon d'y développer des descriptions d'"utopies" réalisées actuellement ou dans un passé récent, donner une part plus importante aux luttes de consommateurs, aux auto-réductions...
Il serait bon d'augmenter la propagande sur les autoréductions, faire en sorte que "la chourave et la resquille" dépassent le stade de la magouille individuelle, notamment aux points de vue transports, logement, électricité, etc.

PS : Ah, j'oubliais, on peut être libertaire et avoir envie de rigoler, un peu plus d'humour dans C.A. ne ferait de mal à personne.

Vite fait sur le zinc

• Racisme et invasion militaire à Paris
Mardi 14 février un quartier africain (celui de la gare de Lyon) a été envahi aux allures d'opération militaire : plus de 500 gendarmes mobiles, CRS, gardiens de la paix, inspecteurs de la brigade des stups et chiens bouclant le quartier à partir de 9 h. Gigantesque contrôle d'identité et perquisitions dans 17 immeubles, fouilles corporelles, valises éventrées, meubles et matériel HiFi détruits, portes d'appartements enfoncées, magasins d'artisans renversés, électricité coupée, 620 personnes embarquées à Vincennes, 40 Sénégalais « clandestins » comprendront que la France ne se réclame plus des Droits de l'Homme. Les maisons vidées sont murées. Que l'on soit en hiver peu importe à la gauche, elle se fout de sa propre légalité. Ce quartier au début du siècle abritait des ouvriers maçons italiens puis des chinois après la seconde guerre mondiale.
Les élus communistes de Nanterre s'indignent du transfert de ces habitants africains dans leur ville.
Cette opération rappelle la pire époque de l'occupation ou de la guerre d'Algérie.

Paris-Goutte d'Or Expulsion des locataires en plein Hiver

Le 7 février, les habitants du 37 rue Polonceau sont réveillés par plusieurs centaines de flics. 23 hommes, 10 femmes et 13 enfants, pour la plupart sénégalais et maliens sont jetés à la rue. Ils ne sont pas relogés. On leur propose 500 francs, l'hébergement des enfants à l'assistance publique, les femmes dans un foyer, les hommes dans un autre. Mais voilà, les expulsés ne sont pas d'accord. les familles préfèrent camper dans une salle paroissiale du quartier, bientôt rejointes par les célibataires.
Quelques jours plus tard, on leur propose un hébergement à l'hospice pour clochards de Nanterre, ou un foyer à Poissy et des places, pour 8 jours, dans un hotel meublé.
Nouveau refus des locataires qui demandent à être relogée dans le quartier : dans des appartement pour les familles et regroupés dans un même foyer pour les célibatairs.
A travers cette expulsion et la lutte qui a démarré on touche du doigt à la fois la politique immobilère menée conjointement par la droite et la gauche à Paris et les conditions de vie de l'immigration. Le plan de rénovation de la Goutte d'Or prévoyant de « changer la composition sociologique du quartier » (démolition de 95 immeubles et déportation de plus de 8000 personnes) a été votée à l'unanimité du Conseil de Paris.
La lutte pour le relogement des locataires du 37 constitue un premier test pour cette opération de rénovation de la Goutte d'Or. Aussi gagner ou perdre cette bataille sera décisif pour l'avenir. Signe des temps, le 37 rue Polonceau est l'emplacement du futur commissariat de police qui doit parachever le dispositif de contrôle et de surveillance de ce quartier bientôt en pleine mutation.
Affaire à suivre...

• Poitiers : gauche réactionnaire
Il y a quelques jours, le bus de Green-Peace s'installe sur la place du marché sur un lieu très passant, après autorisation, un peu trop devant une église aux yeux du maire PS Santrot, puisque celui-ci fit irruption avec moultes flics, jeta un panneau, et confisqua les livres du stand pour les donner aux flics, le tout en injuriant copieusement les 3 militants. La télé régionale retransmet le maire en furie. Les militants interloqués par l'absence de discussion sont soumis au chantage de la mairie pour pouvoir récupérer leur matériel : ils doivent signer un papier leur donnant une place dans un lieu peu fréquenté, voire désert ; les emplacements traditionnels des bus publicitaires leur sont refusés. Finalement après intervention sur des radios libres, et intervention du bureau parisien de Green-Peace, les militants récupèrent leurs affiches et bouquins en piteux état. Ils quittèrent cette ville peu compréhensive.

• P.C. raciste
A Vitry (la ville PC au bulldozer contre les immigrés en 1980, voir CA n°4) le député maire président des HLM a assigné l'ADEF (organisme hébergeant des travailleurs migrants) au tribunal des référés pour : « Le foyer de Vitry serait gangréné par des éléments indésirables » et l'avocat du PC d'expliquer : « ce foyer peut rayonner autour de lui, il est à craindre que ce lieux devienne autre chose qu'un foyer de travailleurs, il y a déjà un drogué » ! Les maliens expulsés il y a 4 ans au bulldozer y sont relogés. L'avocat demande un expert pour « procéder à tout interrogatoire dans le foyer, il pourrait constater l'identité, la nationalité, l'origine des ressources ». Satisfaction lui a été donnée !!
A Tremblay la Gonesse le maire P.C. refuse de reloger une famille d'immigrés de la 2ème génération, dans sa commune prétextant un pourcentage élevé d'étrangers. La lutte des classes est bien lointaine !

L'Italie de 1984... pour les réfugiés et prisonniers...

La communauté des réfugiés politques italiens n'a jamais été homogène. Dans un premier temps, les divergences ont été politiques ou idéologiques; depuis quelque temps, les divergences politiques s'estompent quelque peu face aux fossés que creusent les modes de vie ou de militantisme.

Une première frange, fidèle à ses convictions politiques conserve ses analyses et méthodes des années 70. Ils considèrent que le combat mené contre le capitalisme en Italie jadis doit se poursuivre dans les mêmes termes à l'heure actuelle en France. Remarquons qu'ils auront toujours quelques activistes prêts à se prétendre l'avant garde, avec l'illusion que l'action armée est le seul moyen de lutte.

D'autres, sans qu'il y ait de point commun politique entre eux, ont choisi une attitude tout à fait opportuniste. Ils considèrent que tout est fini, les années 70 en Italie font partie du passé et eux doivent se refaire une nouvelle vie (restaurateur...); quant à ceux qui sont en prison c'est leur problème.

La troisième frange, la plus importante n'est pas elle non plus issue d'une ligne politique, au contraire elle regroupe des gens d'origines diverses. Leur point commun est de poser le problème des prisonniers, des réfugiés et de mieux analyser la baisse des luttes en Italie. Pour eux, il faut profiter de cet instant de "répit" que peut être leur exil en France pour envisager la réouverture d'un nouveau cycle de luttes révolutionnaires mais au niveau européen cette fois-ci.

C'est avec des participants actifs de cette troisième frange qu'a été rédigé cet article, qui essaie de poser leur débat et d'en présenter les points de départ.

Les cataliseurs de ce regroupement sont essentiellement l'unanimité contre l'article 90 et la volonté commune d'y répondre le plus vite possible.

L'article 90.

Il s'agit d'une législation exceptionnelle sur les conditions de détention. Elle a été votée en 1975 pour une durée déterminée mais depuis 1982 des circulaires du ministre de la justice la reconduisent à peu près tous les 6 mois.

Si cette loi définit de nouvelles conditions de détention, par contre elle ne définit pas sous quelles conditons on peut en être tributaire. Subtilité qui autorise entre autres d'odieux chantages de la part des magistrats ou de l'autorité pénitenciaire.

L'esprit général de cette loi est l'introduction de l'isolement et de l'humiliation du prisonnier, mais aussi de tous ceux qui veulent garder contact avec eux (même leurs avocats).

La notion d'isolement a une toute autre signification dans les prisons italiennes que dans les prisons françaises par exemple. En effet la détention a une toute autre forme en Italie qu'en France: la vie collective y a une grande importance et le contrôle des affaires personnelles y est quasiment inexistant. Ainsi il est fréquent de se faire à manger soi-même dans les cellules... etc...

Face à cette tradition il est évident que l'introduction de l'isolement es perçue comme une atteinte sans précédent aux droits de l'homme... Mais surtout ces conditions de vie sont, au sens propre du terme, insupportables et amènent les prisonniers ou les prisonnières à de telles souffrances psychologiques que soit ils ou elles cèdent aux chantages de l'Etat, soit ils ou elles se détruisent complètement. A ce sujet, précisons que la justice n'est pas à court de propositions de chantage: après le statut de «repenti» elle propose la «dissociation».

«La dissociation».

La «dissociation» se veut être une manière différente de négocier avec l'Etat par rapport à la répression. Les «dissociés» font une critique intransigeante et négative de tout ce qu'a été le mouvement des années 70 (ex: le piquet de grève est une pratique violente et fascisante). Mais, ils refusent en principe les dénonciations.

Cette critique se complète par un appel à la collaboration avec l'Etat et ses forces démocratiques et qui peut aller jusqu'aux fascistes si nécessaire (1) pour envisager un changement de société.

L'un des grands défenseurs de ce «statut» est Négri entre autres avec le «document des 51» venant de la prison Rebibbia de Rome.

L'intérêt des «dissociés» pour l'Etat.

Il s'agit pour l'Etat de mener un combat idéologique (par média interposés entre autres) contre ce qu'il reste de vivant du mouvement des années 70: anti-autoritarisme, refus de la hiérarchie, égalitarisme social, statut des travailleurs, etc...

Rappelons que le compromis historique (participation du PC à une coalition politique avec entre autres les chrétiens-démocrates) en 1978 était essentiellement le résultat du fossé entre le pouvoir politique et la majorité des gouvernés de plus en plus incontrôlable à l'époque.

Si la répression a pu profiter d'un certain essoufflement du mouvement pour rétablir l'ordre de l'Etat en apparence, elle n'a pas pu modifier tous les comportements dits associaux ou révolutionnaires.

Au moment où les difficultés économiques se multiplient en Italie (comme dans le reste de l'Europe), on comprend pourquoi la classe dirigeante italienne continue avec la même ardeur sa campagne idéologique pour tenter de museler toute réapparition forte d'un mouvement.

Certes pour l'Etat, les repentis sont les cas les plus intéressants pour sa campagne, mais le temps presse et en même temps il faudra bien trouver une solution pour ces 5000 prisonniers reconnus politiques par le ministre de la justice. C'est donc pour ces raisons que l'Etat a accepté le «statut» de «dissociés» d'autant plus que potentiellement il représente beaucoup plus de cas que les quelques repentis.

On peut considérer que, plus qu'une concession il s'agit d'une victoire.

D'une part, parce que l'essentiel de la répression est faite, la dénonciation n'est plus aussi importante (démantellement des organisations «terroristes» quasiment fait) mais surtout parce que ces dissociés ne sont pas rejetés aussi catégoriquement que les repentis par le mouvement.

Ils peuvent donc éventuellement devenir une assise pour les dirigeants politiques dans la mouvance renforçant ainsi l'outil de propagande. Il ne s'agit pas de voir en tout «dissocié» un traître agissant directement au service de l'Etat, mais de cerner les conséquences idéologiques de son acte sur le mouvement avec lequel il garde, d'une manière ou d'une autre, des contacts ne serait-ce que personnels.

Ce statut a été appuyé par le PS au parlement, ce qui n'a rien de surprenant dans la mesure où il a profondément les mêmes intérêts que le pouvoir en place. Même le PC a eu quasiment la même attitude.

L'extrême-gauche a, elle aussi, soutenu ce statut, d'autant plus que ce sont ses parlementaires qui sont à l'origine de la première proposition de loi sur la dissociation, proposition qui sera reprise par l'ensemble du parlement jusqu'à la démocratie chrétienne.

Pourquoi choisir la dissociation.

On ne peut pas dire que ce soit le contenu de la dissociation qui explique son «succès». Si le gouvernement est emmerdé par ses 5000 prisonniers politiques, eux sont inquiets quant à leur avenir et ne supportent pas les conditions de détention. Beaucoup sont en prison depuis plusieurs années sans que leur procès n'ait encore été ouvert; or souvent ils ont plusieurs sujets d'inculpation.

Vu l'état du mouvement ces dernières années, certains pensent que la «dissociation» est tactiquement la meilleure solution pour réussir à sortir de prison.

En effet, qui dit obtention du statut de «dissocié» implique accélération de la procédure judiciaire, mais en plus retour à des conditions normales d'incarcération (ils ne sont plus sous la législation de l'article 90 et parfois même sont mis en liberté provisoire).

En plus de cela, le statut de «dissocié» a de grandes conséquences sur le jugement, par exemple pas d'aggravation de peines pour «terrorisme» pour les dissociés.

Rappelons tout de même que au «Hit parade» des peines de prison, les «repentis» détiennent sans proportion le record de la non-punition puisqu'ils sont nombreux a être sortis quel que soit le nombre de morts à leur tableau de chasse et quel que soit le rang social de leurs victimes. (absurdité de la justice?...).

Par contre refuser la dissociation c'est donc ne plus avoir de perspective, c'est accepter des conditions d'internement inhumain et un procès qui peut ne débuter que dans plusieurs années et durer longtemps, et c'est s'exposer à des peines maximum.

Pour les réfugiés c'est accepter un exil d'une durée indéterminée. Autant de raisons qui amènent de plus en plus de gens à s'interroger sur une autre issue au problème.

Le projet d'amnistie.

Une frange du mouvement, sans unité politique préalable, consciente des terribles conséquences de la dissociation, veut poser le problème de façon plus positive pour le

mouvement tout en tenant compte de l'inquiétude de leurs camarades emprisonnés. Pour eux il s'agit d'arracher à l'Etat une amnistie collective. Elle a d'abord été pensée pour les politiques seulement, mais vu entre autres l'ampleur des mouvements dans les prisons contre les conditions de détention, elle s'est élargie pour tendre à être une amnistie générale...

Ils sont conscients qu'un tel acte a un support législatif, et pourtant il ne s'agit pas pour eux de limiter leur action à cet aspect.
Il leur faut en effet réussir à imposer une victoire politique qu seul un nouveau mouvement pourrait arracher.

Mais ce mouvement devrait réapparaître sur des bases beaucoup plus larges que celui des années 70. plus large dans la mesure où il devrait prendre une dimension européenne et même plus encore si possible en s'étendant au bassin méditerranéen.

Il s'agit donc de trouver le plus vite possible des jonctions pour les luttes à un niveau international. Par exemple pour l'Europe il pourrait y avoir le «pacifisme» ou même la restructuration industrielle. Mais il existe d'autres problèmes qui pourraient permettre une liaison plus méditerranéenne :
— entrée de la Grèce et de l'Espagne dans le marché commun
— présence de la force multinationale au Liban.
— Malte qui est un protectorat italien.
— la situation au Maroc, en Tunisie.

C'est dans cet objectif qu'ils appellent une large contribution de façon à pouvoir reprendre une pratique politique avec une liaison européenne au moins.

Pour tous contacts ou demande de précisions sur la situation actuelle :
Comitato di quartiere
Alberone
Via Appia Nuova N° 357
00100 Roma. Italie

Synthèse d'une lettre ouverte des réfugiés italiens en France

Nous sommes donc ici en exil, et nous y sommes nombreux. N'en déplaise à certains, nous ne sommes ni des clandestins et «jusqu'au boutistes», ni des «dissociés», ni des «repentis». Il n'en reste pas moins que nos luttes sont nées, se sont développées puis ont dépéri à propos de questions sociales, politiques, économiques et culturelles qui sont bien loin d'être résolues. Elles se sont déplacées, les acteurs, les scénarios et le cadre ont changé, mais les contradictions demeurent ; elles se sont même aiguisées, prenant la forme d'une crise séculaire sans solution en perspective.

C'est pourquoi nous ne voulons pas que les portes se referment. Nous voulons au contraire laisser ouvertes celles qui le sont, et, si possible, en ouvrir de nouvelles. Nous voulons tout d'abord chercher à mesurer et à valoriser politiquement la signification de l'expérience vécue par l'hétéroclite colonie des ressortissants italiens : premier exemple, massif, de «réfugiés d'une démocratie». Et nous voulons en outre travailler à reconstruire des identités politiques, à confronter de nouveaux projets.

Nous avons construit une **espérance de communauté**, autour de la bataille pour un «espace européen des libertés», **contre toute extradition, pour le droit d'asile pour tous** sans discrimination d'aucune sorte, sans autre condition que l'engagement de ne pas violer les lois en vigueur dans notre terre d'asile.

Nous avons choisi d'entretenir des rapports sans ambiguité avec le pays qui nous a accueillis : nous réaffirmons d'un côté notre droit imprescriptible à la liberté d'expression et à l'engagement social, et nous disons de l'autre que la décision de nous exiler implique un choix tout à fait clair : il est absolument hors de question d'utiliser notre terre d'asile comme «sanctuaire» de quelque forme que ce soit de «belligérance». Notre «code de comportement» s'inspire donc du primat absolu de la solidarité collective sur tout le reste : intérêts particuliers, idéologies, projets, jugements de valeur.

Quiconque dérogerait à ces principes accomplirait un acte d'hostilité vis à vis de l'ensemble des réfugiés italiens, il romprait les liens de solidarité.

Nous voudrions aussi attirer l'attention des autorités françaises sur le danger suivant : si, de leur côté, elles dérogeaient au principe de la «France, terre d'asile», si elles faisaient preuve de trop d'incertitude et repoussaient indéfiniment le moment de prendre des positions claires, elles pourraient contribuer à créer un climat d'instabilité psychologique, matérielle et politique, avec un éventuel risque de «dérive».

Cette tentative nouvelle de créer une situation concrète où «l'état d'urgence de la lutte anti-terroriste» ne serait déjà plus que du passé, nous savons pertinemment qu'elle fait broyer du noir à toutes les forces — lobby des «juges spéciaux» en tête — pour qui le dépassement des dispositifs d'urgence signifierait la fin du surcroît de pouvoir qu'elles ont accaparé. Ce qui explique, selon nous, les attaques qui nous sont adressées tous azimut, et en particulier les mensonges concernant d'imaginaires reconstitutions de bandes armées à l'étranger (cf. les calomnies du juge d'instruction Imposimato rapportées par *Le Point*).

On lance de la poudre au yeux et on tente de créer des diversions, dans le but, en particulier, de minimiser l'importance réelle du pouvoir exorbitant des bandes (mafia, loge P2...) opérant depuis toujours dans les institutions ; on délire de même sur les rapports mafia-terrorisme, pour tenter de faire oublier les rapports organiques mafia-système des partis.

C'est pour contribuer à ce que soit mis fin à la politique de «l'état d'urgence» que nous rendons publiques ces réflexions et que nous en appelons à un plus ample débat. Nous nous adressons à nos camarades emprisonnés par milliers, à tous ceux qui, comme nous, se battent pour leur libération et cherchent à retrouver une identité collective, à élaborer de nouveaux projets ; nous nous adressons à toutes les forces sociales, culturelles et politiques qui considèrent qu'on ne peut plus attendre, qu'il faut immédiatement dépasser la politique de «l'état d'urgence» et attaquer le pouvoir exorbitant des partis. Si ces forces se trouvent en général en dehors des institutions et des partis politiques, il arrive aussi qu'elles les «traversent» (songeons par exemple aux initiatives et aux prises de position de certains secteurs du monde catholique à propos de la situation dans les prisons). C'est justement pour cette raison qe nous ne sommes pas d'accord avec ceux qui «jettent des ponts» en direction d'interlocuteurs bien définis au sein des institutions (qui ne se sont d'ailleurs toujours pas manifestés).

Nous espérons en revanche que débats et discussions sur la nécessité d'en finir avec les dispositifs d'urgence permettront de dégager des conditions sociales favorables et des interlocuteurs considérant comme absolument vital le retour du primat de la politique sur la logique de la guerre, sur la logique religieuse, l'abjuration à la capacité de rénovation et l'absolution de l'Etat à la redéfinition des contenus et des formes de l'antagonisme.

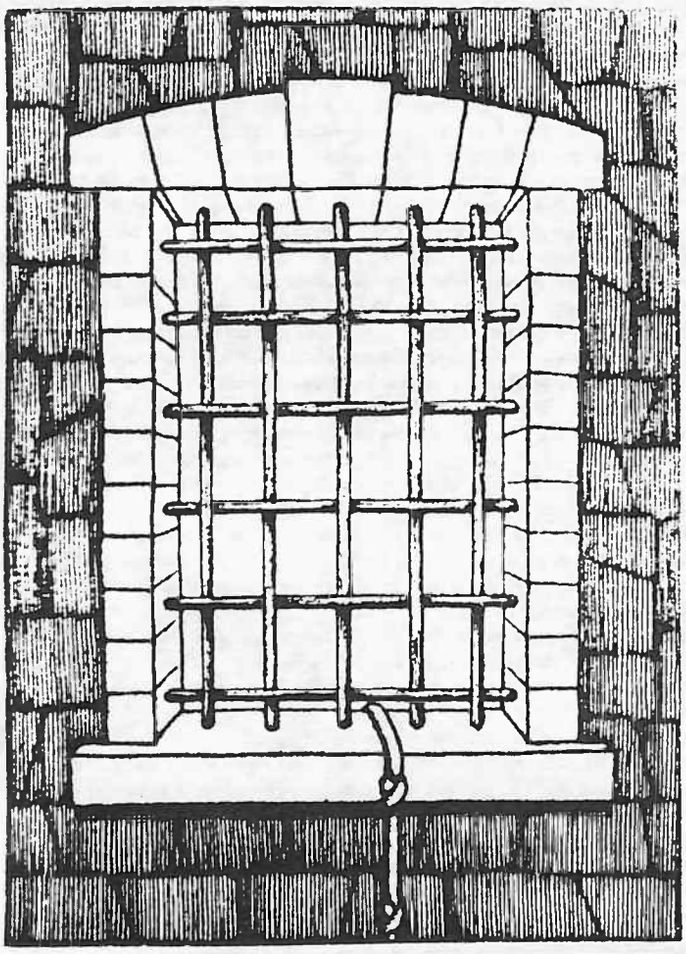

Ces quinze années de désirs et d'espérance collectifs de transformation sociale ne peuvent pas être jugées par des tribunaux et rayées de l'histoire de notre pays à coup d'années de prison. L'intensité et la qualité des espérances et des luttes exprimées par une «génération» sociale, culturelle et politique toute entière (que l'on songe seulement aux mots d'ordre «**salaire social**» et «**semaine de trente heures**») ont laissé des traces plus profondes que le «plomb» par lequel certains voudraient caractériser ces années — cette décennie qu'ils cherchent à «criminaliser».

Cela ne change rien au fait que nous ne sommes pas parvenus à donner une forme politique efficace à la volonté de transformation et à l'exigence d'un espace social où «toute utopie personnelle ait le droit de vivre le peu de temps qui lui est échu».

Nous ne croyons pas que notre échec soit dû simplement à la répression; il vient aussi, et surtout, de notre incapacité d'aller de l'avant et d'innover par rapport au passé, d'inventer de nouveaux projets sociaux. Et c'est en particulier à cause du vide politique et stratégique du «mouvement» dans son ensemble qu'à partir de 1977-1979 le fusil a pris le pas sur la politique, avec presque toujours un train de retard sur le mouvement réel.

Ce n'est pas par pur hasard que la grande période des lois d'urgence commence en décembre 1979, au moment où l'encerclement et l'affaiblissement du mouvement de masse sont déjà choses faites. Et ce n'est pas non plus un hasard si les bombes fascistes qui ont fait des bains de sang en Italie (dans les rues, dans les trains...) n'ont jamais fait naître de lois d'urgence, pas plus que l'existence pourtant avérée de bandes armées (mafias en tout genre, loge P2 ou tentative de coup d'Etat...). **C'est contre l'antagonisme social que l'Etat a choisi la solution militaire.** Avec pour objectif, au nom et sous prétexte d'une «urgence de la lutte anti-subversive», de détruire, bien au-delà des organisations combattantes, toute une série de conquêtes sociales obtenues en plus de dix ans de luttes. Anti-autoritarisme, refus de la hiérarchie, égalitarisme salarial, garantisme social, statut des travailleurs, etc... : considéré à la fois comme des causes et des prémisses du terrorisme, tout cela fut démantelé. Et les années d'espérance devinrent les années de plomb.

Nous nous gardons bien de confondre l'histoire de ces années avec le jugement porté sur elle par l'Etat à travers les partis, la magistrature, la presse ou les divers «repentis»: et c'est justement pourquoi nous devons porter sur cette période un jugement historique et politique. Jugement qui devra être le plus clair et le plus global possible: une critique radicale ne saurait se limiter aux «déviations», aux erreurs tactiques, aux «erreurs politiques», ce qui aurait pour effet de léguer aux nouvelles générations un bagage historique et stratégique complètement ossifié.

Nous avons besoin — le constat ne date pas d'aujourd'hui — d'un réexamen critique des projets et des cultures qui se sont cotôyés dans le passé, pour repérer les éléments susceptibles de déclencher de nouveaux projets sociaux.

Pour continuer à faire l'histoire, il devient nécessaire de la réexaminer.

Nous cherchons à reconstruire une identité politique sur la base de cette espérance et de cette obstination à ne jamais nous laisser diviser, convaincus qu'au-delà d'une stratégie révolue que nous avons payée assez cher, «les erreurs peuvent elles aussi être fécondes, servir à retrouver un fil conducteur, à retrouver la voie de l'action politique, de la libération sociale».

Identité politique partant du respect des différences et de la coexistence, riche et pluraliste, des subjectivités singulières.

Identité politique conçue comme valorisation de notre existence même en tant que possible «communauté de destins». Identité politique prenant corps dans une bataille culturelle et politique pour la liberté, pour que le spectre de la prison cesse dès maintenant de hanter les moindres recoins de la vie sociale.

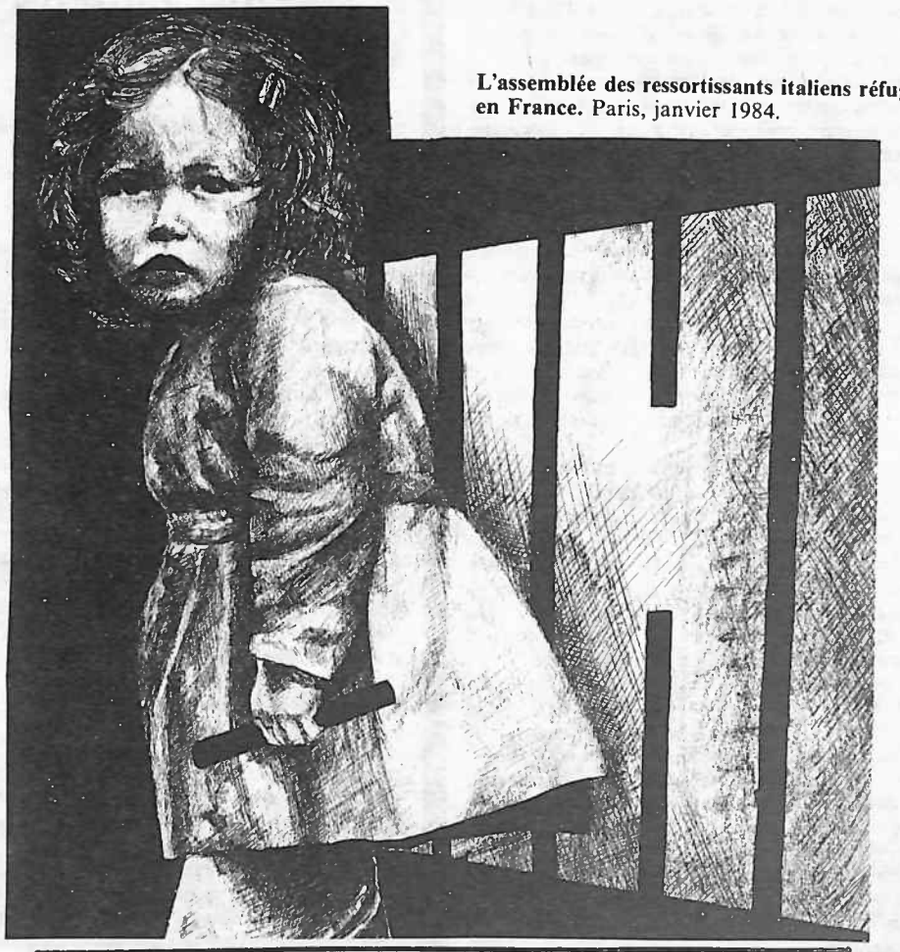

L'assemblée des ressortissants italiens réfugiés en France. Paris, janvier 1984.

QUELQUES DÉTAILS DES CONDITIONS DE DÉTENTION PRESCRITES PAR L'ARTICLE 90

Les parents des détenus n'ont droit aux visites qu'une fois par semaine et seulement les jours fériés. Ils doivent attendre leur tour selon l'ordre alphabétique et ne peuvent entrer à la prison qu'à partir de 8 h 1/3 et avant 10 h du matin. Interdiction de porter de la nourriture, des livres, du matériel pour écrire. Parmi les vêtements interdits, les chaussures avec boucles et talons de métal, et après une tentative de strangulation d'une détenue, les collants de toute sorte. 22 heures sur 24 enfermés dans une cellule de 2 mètres sur 3 où tout est blindé, tout est fixé au sol. Le lavabo comprend un bouton à la place du robinet ce qui fait que la détenue pour se laver ne peut utiliser qu'un seule main. A la fenêtre une grille et des barres; les murs sont nus parce qu'il est interdit d'afficher quoi que ce soit, même les photos de parents; la télévision, quatre chaines, est protégée par une vitre blindée. Entre les repas on distribue de l'eau chaude qui sert pour toutes les boissons, car il est interdit d'avoir un réchaud dans la cellule. 6 médecins assurent l'assistance médicale: un coordinateur, trois infirmiers et trois spécialistes: un cardiologue, un gynécologue et un dentiste qui examinent les détenues dans les locaux équipés en infirmeries. C'est par téléphone que les détenues communiquent avec les surveillantes et reçoivent les instructions pour les différentes phases de la vie carcérale: visites, douche, promenade. Quand elles sortent des cellules, elles parcourent les couloirs sous la surveillance de caméras de télévision qui les suivent dans toutes les parties de la prison jusque dans les douches où elles se lavent; sur le moniteur vidéo ceux qui sont chargés de les surveiller les suivent continuellement.

Par groupe de six ou sept, par rotation, les détenues se rencontrent en promenade huit regroupements en tout, surveillées par une surveillante dans une guérite à barreaux. Les deux heures de promenade sont faites à la suite même en hiver et sont l'unique moment de rencontre entre les prisonnières. Jusqu'à il y a quelques mois la promenade était d'une heure seulement mais après une campagne des détenus et de leurs parents, on a appliqué le nouveau régime. A leur retour dans les cellules, elles cherchent encore à communiquer en criant leurs messages par les fenêtres ouvertes.

Au parloir, pour les visites des parents, il y a d'un côté les parents, de l'autre les détenues, entre eux double vitre blindée et microphones pour communiquer. Au fond de la salle, dans la guérite, une surveillante contrôle et assiste aux visites qui sont toujours collectives et durent une heure.

Les parloirs avec les avocats ne sont pas libres non plus. Ils ont lieu dans un endroit spécial, de dix places avec vitrages. Si elles doivent vérifier des documents les détenues peuvent les examiner à travers les vitres ou se les faire remettre après contrôle par une surveillante. Une prison modèle. Une nouvelle technique de réclusion, électronique et blindage, au milieu de la plaine du Pô.

L'MOUV'MENT

Plate-forme du « Groupe de Réflexion Libertaire » Niortais

A l'initiative de quelques personnes, se crée le Groupe de Réflexion Libertaire ayant comme port d'attache Niort.

Pourquoi :

— volonté de dépasser le cadre trop limitatif de l'antimilitarisme et de donner une suite au CLO Niort.

— besoin de confronter et d'édifier des réflexions de type libertaire sur les problèmes d'actualité et, ceux plus généraux (y en a marre des banalités anti... quelque chose !)

— intérêt de se « situer » comme libertaire dans le monde contemporain ; se faire entendre (nécessité d'analyses préalables)

— envie de faire partager à d'autres nos documentations, collections, et... connaissances

— souhait de faire déboucher au plus vite la Réflexion sur l'action.

Comment :

— pour l'instant 3 individus, rédacteurs de cette plate-forme, vous invitent à participer à leurs réunions mensuelles

— par la suite nous envisageons d'avoir un local (une salle publique ou...) pour documentations, réunions, lieu de rencontre, débats, etc...

En plus :

— nous ne souhaitons pas devenir une chapelle ni être forcément nombreux (on ne vend pas de cartes !)

— nous désirons faire un véritable travail d'étude avec : recherches, présentation de sujet (exposés-invités), compte-rendu, publications...

— nous avons créé une association type loi 1901 pour faciliter l'accès à certains lieux publics...

Beaucoup reste à dire, faire, décider... avec vous ?

Groupe de réflexion libertaire
71 rue Champommier
79000 Niort

Bordeaux : arrestation du C.H.R.I.S.T

Dimanche 22 janvier : les troupes papales déferlent sur Bordeaux-la-païenne. Plus de 60000 personnes rassemblées pour la défense de l'école libre. Toute la ville est envahie. Toute ? Non, car un petit groupe d'irréductibles grivois résiste encore à l'envahisseur. La Compagnie Hérétique de Rééducation des Ignares en Soutane par le Travail diffuse sous forme de mini tracts le véritable message du CHRIST : « Dieu go Rome », « La seule école libre c'est l'école buisonnière », « De retour du paradis Reiser confirme : "Dieu existe, je l'ai sodomisé"... les voies du seigneur ne sont plus impénétrables », « Dieu n'existe pas, rentrez chez vous ».

Les valeureux disciples du CHRIST durent combattre héroïquement pour échapper des mains d'un service d'ordre pas très catholique. Cependant 3 d'entre-eux furent interpellés par les flics avant d'être relâchés quelque temps plus tard. « Cathos ras le clito ! Lâchez la calotte, baissez vos culottes ! Lachez la grappe à vos gosses et laissez les vivre ! »

Max Nettlau

Le Centre de documentation Max Nettlau informe les camarades intéressés des exposés-débats qui suivent :

— Vendredi 9 mars : introduction à la pensée de Proudhon et présentation des éditions du groupe Fresnes-Antony (par Hervé Trinquier).

— Vendredi 27 avril : le message révolutionnaire des « Amis de Durruti » (Espagne 1937) par Georges Fontenis.

— Vendredi 18 mai : Samizdat des travailleurs en URSS par les auteurs du « Feu souterrain ».

— Vendredi 15 juin : la pédagogie libertaire (Francisco Ferrer, Athénées) par Ramòn Safòn.

Les réunions ont lieu de 20 h à 21 h 30 au 15 rue Gracieuse Paris V (M° Monge).

LE BOUVIER

Entre la littérature et la presse, au temps des souffleurs qui montent sur scène et des spectateurs qui se font du cinéma...

LE BOUVIER, une revue qui ne donne pas de bonnes nouvelles, ni de fausses, ni même de vraisemblables mais qui écrit ses nouvelles.

LE BOUVIER, la seule revue qui lutte contre le cancer du nombril : maladie simultanée des portes drapeaux et des roi-moi-je.

LE BOUVIER, une revue où les auteurs n'ont pas droit qu'à leur charrue ou les gros sabots, et les lecteurs qu'à leur courrier.

LE BOUVIER, une revue où les esquisses importent autant que les dessins.

Cette revue sera ce qu'en proposeront ses écritures, ses lecteurs, leurs vagues et fusions créatrices...

LE BOUVIER, revue trimestrielle. 20 F. Abonnement annuel 80 F.
Chèques au nom du Bouvier
BP 37 33037 Bordeaux Cédex

- **L'Ascenseur n° 5 est paru**

Au sommaire : poèmes, interview d'une assistante sociale, éducation, Gaston Couté, etc... 28 pages 10 F. Chèque à l'ordre d'A. Poirier
Bonjour l'ascenseur B.P. 22
Chennevières 94430.

- **Informatisation et ses conséquences**

En vue d'une brochure sur les utilisations policières et liberticides de l'informatique des témoignages sur ces utilisations, des publications sont recherchées en France et à l'étranger. Ecrire au C.R.I.C. BP227 86006 Poitiers Cédex qui transmettra.

- **Les lieux de vie de la Vienne parlent :**

Des accueillis, des stagiaires, des permanents de lieux de vie de la Vienne ont décidé de prendre la parole, en écrivant une brochure, de leur petit bout de chemin parcouru ensemble.

La brochure : « Viens sur le chemin » 30 F (port compris) écrire à :
Association l'Eglantine « Lieu de vie »
« La Séolane du Petit Médor »
86800 Sèvres Anxaumont.

Le feu souterrain

Recueil de textes du Samizdat d'URSS

Voilà un recueil de textes traduits du russe, qui nous fait mieux connaître la réalité des révoltes et révoltés de l'URSS : des grèves sauvages au renoncement volontaire à la citoyenneté soviétique, en passant par l'émeute dans le camp de rééducation par le travail de Togliatti. Outre ces textes le livre contient de précieuses notes biographiques (ainsi que des photos) sur ces hommes et ces femmes qui dans la nuit « soviétique » alimentent, avec d'autres, le feu souterrain de la contestation.

Editions « ad hoc », 134 p, 57 F
B.P. 149 75664 Paris Cédex 14

L'MOUV'MENT

Groupe anarchiste d'Amiens

Insoumis depuis le 1er février 1983, Thierry Maricourt est passé en procès le 26 octobre 1983 (procès relaté dans C.A.). Condamné à 6 mois de prison ferme pour refus d'apprendre à tuer, il faisait appel du jugement. Le procureur, quant à lui, estimant que la peine n'était pas assez élevée, faisait également appel. Le mardi 6 mars 1984, à 13 h 30, au palais de justice de Paris, devant la 11e chambre, Thierry Maricourt repassera en procès.

Rien n'est gagné, bien au contraire, et la présence de chacun, en soutien, est indispensable. Vous pouvez aussi renvoyer vos papiers militaires, cartes d'électeurs, etc... ainsi que des messages de soutien qui seront transmis aux juges le jour du procès en écrivant à : Thierry Maricourt c/o G.A.A. BP 7 80330 Longueau.

D'autre part, tout soutien financier est évidemment le bienvenu ! Pour contrer la solidarité envers les anti-militaristes, la solidarité est plus que jamais nécessaire.

G.A.A.

- **Guide de l'objecteur :** Souscription

Depuis la rentrée 83 un petit groupe de gens travaillent pour une réédition du guide de l'objecteur. Membres d'Objection Collective, leur travail a surtout consisté à la réactualisation du guide, mais aussi à un approfondissement au service des idées antimilitaristes et une priorité à la désobéissance au service national (insoumission au service civil). Brochure de 64 pages, pas mal d'illustrations. Il manque 12 000 F, une souscription est lancée. Une avance est demandée à tous les groupes se réclamant de la plateforme d'Objections.
Objection Collective B.P. 5006 St Jean 69245 Lyon Cédex I
Chèques au nom de Karagiannis Fernand.

C.L.A.P.H.S.

Le CLAPHS d'Angoulême (qui se transforme actuellement en Groupe antimilitariste) vient d'éditer un poster de soutien contre le protocole Hernu/Savary. 10 F le poster. 7 F à partir de 10. 5 F à partir de 50. (Port compris). Existe sur fond blanc, bleu, jaune, marron et mauve. Les commandes sont à adresser à :
A.D.I.R. BP 82
16001 Angoulême Cédex

- **Collectif contre la guerre**

Ne voulant, ni être un mouvement de la paix (défense de la politique française dans le cadre d'un appui aux positions soviétiques) ni un CODENE (position neutraliste, passant sous silence le rôle de l'impérialisme français, de sa force de frappe, de ses alliances, de ses capacités d'intervention militaire) une réunion d'un collectif pour favoriser la création de comités locaux aura lieu samedi 17 mars à 15 h à l'AGECA 177 rue de Charonne 75011 Paris. Métro : Charonne. Vous y êtes invités.

Collectif contre la guerre
c/o Catherine Armand
BP 5 - 93401 St-Ouen Cédex

DÉSOBÉIR !

Soutient à Didier Hervé

Le 19 décembre après l'audience, une centaine de personnes ont gueulé leur haine du kaki et ont dénoncé les accord Hernu-Savary. Verdict rendu le 24 1 84 15 mois avec sursis. En photo, un aspect de la manifestation.